Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
VINGT-NEUVIÈME SESSION
Documents officiels

2259e SÉANCE PLÉNIÈRE
Lundi 7 octobre 1974, à 15 heures
NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :
Discussion générale *(suite)*
Discours de M. Guzmán Soriano (Bolivie) 539
Discours de M. Samba Cissoko (Mali) 542
Discours de M. Willesee (Australie) 547
Discours de M. Simbananiye (Burundi) 551
Discours de M. Umba-di-Lutete (Zaïre) 558

Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA (Algérie).

En l'absence au président, M. García Robles (Mexique), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale *(suite)*

1. M. GUZMÁN SORIANO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Je tiens à exprimer l'insigne honneur que constitue pour moi le fait d'occuper pour la première fois cette tribune — la plus haute expression de la pensée du monde — à laquelle sont montés d'illustres chefs d'Etat venus des coins les plus lointains de la terre pour professer le culte du dialogue, moyen de compréhension par excellence entre les peuples et les hommes. Cela est possible grâce à l'universalité croissante de l'Organisation des Nations Unies, qui nous permet, à chaque Assemblée générale, de saluer parmi nous les nouveaux Etats qui s'intègrent au système.

2. J'apporte, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, notre message, qui est un message de paix, pour saluer toutes les nations représentées ici. Nous voulons mettre en pratique l'amitié sans réserves ni exclusions. Nous sommes un pays en développement, une partie de la terre qui partage ses limites, ses espérances, ses déceptions et ses impatiences avec les pays qui recherchent ardemment le progrès dans un climat de paix stable, édifiée sur la plus large coopération.

3. Je tiens à adresser au Président de l'Assemblée générale, M. Abdelaziz Bouteflika, éminent chef d'Etat de l'Algérie, mes salutations les plus cordiales et mes meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de ses fonctions. De même, nous tenons à rendre hommage au Président sortant, M. Leopoldo Benites, et au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour le travail inlassable qu'ils effectuent au service de la paix mondiale.

4. Je voudrais souhaiter la bienvenue la plus fraternelle aux nouveaux Membres de l'Organisation, les Etats du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau. Mon pays a toujours entretenu les relations les plus amicales avec le Bangladesh, et, par conséquent, c'est avec une joie profonde que nous l'accueillons aux Nations Unies. Il en est de même pour la Grenade, Etat qui appartient également à la région latino-américaine, ce qui fait que sa présence aux Nations Unies est un motif de très grande satisfaction pour le groupe latino-américain. Pour ce qui est de la Guinée-Bissau, notre satisfaction est également très sincère pour les raisons multiples que sa présence implique.

5. L'Assemblée générale a écouté avec une consternation profonde M. Cesar Batres, ministre des relations extérieures du Honduras [*2242e séance*]. Ses paroles nous ont confirmé la gravité dramatique du désastre qui s'est abattu sur son pays. Il nous a fait sentir comme si elles étaient nôtres la douleur et la dévastation qui ont touché son peuple. Nous savons tous qu'il y a des tragédies devant lesquelles les paroles manquent pour exprimer les sentiments. Mais nous savons également que les idées transmises dans cette assemblée sont l'expression de la solidarité internationale profondément émue et poussée par un merveilleux sentiment de fraternité humaine, fraternité qui, au milieu de la douleur et peut-être en vertu de celle-ci même, doit apporter un réconfort spirituel, un élan moral et une aide matérielle au pays frère du Honduras duquel le Gouvernement et le peuple de la Bolivie se sentent profondément solidaires dans ces moments de malheur et d'affliction.

6. Tous les ans, nous nous réunissons ici aux côtés de pays avec lesquels nous sommes unis ou séparés pour de nombreux motifs, sans parler des distances géographiques. Nous venons ici à la recherche d'une promesse, apportant avec nous nos inquiétudes et nos espoirs. C'est là la preuve la plus éloquente du fait que notre foi n'a pas diminué dans l'organisme mondial le plus élevé. Nous croyons dans les idéaux et les postulats de la Charte de San Francisco, document magistral conçu il y a 29 ans.

7. Les principes qu'elle contient n'ont pas vieilli et ils sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient alors pour promouvoir une conduite internationale appropriée, qui permettra à l'humanité si menacée de suivre la voie qui la mènera à la réalisation d'un destin de félicité et de prospérité.

8. Les questions qui seront débattues à l'Assemblée sont nombreuses et complexes. Il n'y a pas entre elles un ordre hiérarchique qui détermine leur importance. Dans leur ensemble, elles sont toutes intimement liées aux nobles objectifs des Nations Unies mais on ne saurait nier que certaines d'entre elles nous intéressent plus que d'autres.

9. C'est pourquoi je n'aborderai que quelques-uns des points qui, à notre avis, méritent en priorité notre attention et qui exigent une action immédiate de la part des Etats qui composent cette organisation pour que, par des ajustements appropriés, la réalisation des grandes œuvres auxquelles s'intéresse la communauté internationale puisse avoir lieu.

10. A cette étape de la civilisation, quand l'homme, grâce à son génie inépuisable, va jusqu'à percer les mystères sidéraux, l'humanité ne peut considérer la guerre comme un fait inévitable. Le phénomène de la destruction massive ne peut trouver une justification acceptable.

11. C'est pourquoi, du haut de cette tribune de paix, où nous essayons de la plus noble façon de pratiquer la compréhension et l'amitié entre les peuples, ma délégation tient à formuler tous ses vœux pour que les efforts du Conseil de sécurité permettent d'assurer la paix à Chypre et pour que la communauté internationale appuie l'initiative du Secrétaire général pour apporter un réconfort aux populations touchées par le conflit.

12. Il est certain que les objectifs de paix ne sauraient être atteints que par une action politique tendant à prévenir les affrontements possibles. A l'heure actuelle, il faut chercher à éliminer la tension mondiale, essentiellement par la voie d'une coopération franche et décisive dans le domaine du désarmement, coopération qui rendrait possible la création d'un ordre juste dans les relations économiques entre Etats, un ordre qui serait inspiré par le principe que l'aide et la coopération extérieures doivent cesser de découler d'un sentiment philanthropique pour devenir un devoir absolu des pays les plus avancés.

13. Ce sont ces motifs qui ont inspiré l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste effort : la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Mon pays reconnaît, dans toutes leurs bonnes intentions, les réalisations essentielles de ce programme, encore qu'il faille souligner qu'elles n'ont pas suffi pour résoudre le problème complexe du sous-développement. Cela a entraîné un sentiment de découragement que, tirant les leçons de cette tentative passée, nous devons nous efforcer d'écarter et de surmonter. Le désir d'arriver au progrès et la prospérité des peuples sont des objectifs qui, en dépit des difficultés, ne sauraient être abandonnés. Les nations doivent persister dans leur volonté d'en rechercher la réalisation. Si nous n'y parvenions pas, nous tomberions alors dans un déséquilibre aux conséquences imprévisibles pour l'avenir de l'humanité.

14. Dans la poursuite de ces objectifs auxquels il est impossible de renoncer, on a entamé dans un esprit rénovateur la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La responsabilité qu'a assumée la communauté internationale est plus grande à cette étape que dans le passé car de nouvelles possibilités et de nouvelles promesses se sont fait jour; et il est nécessaire de les satisfaire car autrement nos peuples se trouveraient inévitablement en présence d'une crise de confiance dans les mécanismes de la coopération mondiale et dans le système même des relations économiques internationales.

15. Nous n'avons pas l'intention de faire preuve de pessimisme, mais si nos peuples continuent d'être déçus les conséquences en seront certainement catastrophiques. On aura ébranlé la foi et l'objectif de progrès auquel aspire la plus grande partie de l'humanité pour son plein épanouissement se trouvera encore plus éloigné.

16. C'est pourquoi ma délégation estime que les pays industrialisés et les pays en voie de développement doivent d'urgence substituer au climat actuel de quasi-affrontement une compréhension large et constructive qui permettra de conclure une sorte d'alliance économique par les mêmes voies que celles qui ont abouti à la détente politique en vue de créer une entente universelle forte et durable.

17. Ma délégation tient à réaffirmer son adhésion complète aux principes, aux objectifs et à la politique que contiennent les documents de base approuvés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous estimons qu'ils reflètent tous fidèlement les intérêts et les aspirations des pays qui sont en retard sur le plan économique.

18. Il en découle que nous faisons appel non seulement à la compréhension des pays industrialisés mais que nous réclamons aussi leur participation dynamique dans cette entreprise grâce à des gestes généreux et concrets exprimant leur volonté politique en vue de l'établissement d'un système économique plus équilibré et plus juste.

19. Il est évident que nous sommes menacés d'un déséquilibre économique d'une ampleur mondiale. C'est un moment d'épreuve et de décisions urgentes. Nous devons ensemble aller au-delà de simples déclarations. Celles-ci doivent se traduire en actes positifs, conçus avec imagination et exécutés avec audace.

20. Il est essentiel de revaloriser de façon progressive les exportations des pays en développement. Nous pensons que cela ne sera possible que si nous adoptons un mécanisme approprié qui lie et ajuste automatiquement, à partir de niveaux équitables, l'évolution des prix des exportations des pays les moins développés à ceux des produits manufacturés des pays industrialisés.

21. Il est également essentiel de renforcer les organismes correspondants, qui œuvrent dans ce sens, afin d'obtenir un transfert plus important des ressources financières et techniques en faveur des Etats qui cherchent à se développer.

22. Un autre moyen légitime qui pourrait nous éviter une crise possible serait que la communauté internationale, en se fondant sur des critères justes, décide d'un commun accord de favoriser et d'accélérer l'industrialisation des ressources naturelles dans les régions où elles se trouvent, c'est-à-dire de faire en sorte que ces ressources bénéficient au sol même où la nature a bien voulu les placer. Il est important aussi de stimuler les processus d'intégration régionale et sous-régionale.

23. L'autre question qui mérite toute notre attention dans cet ordre d'idées est celle de la charte des droits et des devoirs économiques des Etats.

24. Pour nous résumer, nous voudrions qu'il soit possible, grâce à un effort conjoint comme premier élément d'un acte volontaire, que l'intelligence de

l'homme conçoive et applique un mécanisme dans lequel la prospérité croissante des nations les plus riches ne devienne pas une menace de plus grande pauvreté pour les petits pays. Tout l'effort que représente la Décennie des Nations Unies pour le développement ne servirait toutefois à rien si l'on ne favorisait pas avec le même intérêt et la même volonté d'action la Décennie du désarmement. Enfin, il est de la plus grande importance que les ressources très importantes destinées jusqu'à maintenant à la destruction soient détournées au profit du bien-être de tous les peuples.

25. D'autre part, c'est avec inquiétude que nous avons entendu certaines déclarations alarmantes concernant la hausse des prix des matières premières et des ressources énergétiques, ce qui laisse entrevoir une montée de l'affrontement pour ce qui est du commerce mondial. La Bolivie espère que, grâce à la capacité créatrice de l'homme et à son esprit de justice, l'on trouve les chemins de la compréhension et de l'équilibre. C'est ainsi seulement que nous répondrons aux aspirations de bien-être et surtout de solidarité de toutes les nations.

26. Une autre question qui fait toujours l'objet de la préoccupation permanente de l'humanité pour ce qui est du maintien de la paix est celle qui concerne la recherche d'une formule de conciliation appropriée visant à faire disparaître définitivement la violence des régions agitées du Moyen-Orient. Le Gouvernement de la Bolivie est sensible aux souffrances du peuple palestinien. Il formule les vœux les plus fervents pour que les négociations entreprises à Genève puissent se poursuivre et aboutir à des résultats. Nous continuons de penser que, pour obtenir une paix véritable au Moyen-Orient, il est absolument nécessaire que les parties au conflit continuent de négocier de façon efficace en tenant compte des intérêts de tous, sans ingérence ni influence étrangère.

27. Nous estimons que cela est constructif. Nous pensons que la recherche de la paix oblige à de nombreux sacrifices. C'est pourquoi la situation au Moyen-Orient demande notre réflexion la plus sereine et exige que nous déblayions la voie pour les négociations.

28. Mon pays qui de tout temps s'est opposé au colonialisme sous toutes ses formes se félicite des changements fondamentaux d'attitude qui se sont produits dans ce domaine. Il ne s'agit pas de victoires isolées, mais d'une preuve de notre capacité d'adaptation aux nouvelles voies de l'histoire. Autrement dit, c'est un triomphe de la société internationale.

29. C'est ainsi que nous avons vu naître de nouveaux Etats qui — nous en sommes certains — entreront dans la communauté internationale pour mettre en œuvre les principes préconisés par la Charte et qui placent les idéaux de paix au-dessus de tout ressentiment du passé.

30. L'année écoulée a connu des réalisations et des inquiétudes; elle a donné naissance à des déceptions et à des espérances à la fois. Et l'espérance d'une ère nouvelle, plus juste et plus appropriée aux désirs de nos peuples, se fait jour précisément dans la sphère américaine. L'ouverture du dialogue, fruit d'un effort de compréhension, a permis d'établir en Amérique la communication et a facilité la recherche de formules d'un rapprochement efficace, fondées sur les principes de la solidarité. Tlatelolco et Washington — et bientôt Buenos Aires — sont les jalons d'une politique nouvelle et constituent un exemple édifiant. Les pays en développement et l'une des puissances mondiales, sur un pied d'égalité, décident d'examiner leurs relations dans tous les domaines pour arriver à concilier leurs intérêts et — ce qui est plus important encore — établir des mécanismes de coopération conformes aux idéaux de solidarité.

31. Les pays latino-américains estiment que la voie est ouverte et qu'un avenir de bonheur et de compréhension dépend par conséquent de nos possibilités, de notre imagination et de la noblesse de nos objectifs communs. Le dialogue une fois de plus est synonyme d'accord.

32. L'Amérique est en quête de justice également. L'Amérique a pris la décision historique de mettre la solidarité en application. L'Amérique a décidé d'éliminer une fois pour toutes de son sol la discorde stérile pour y faire régner l'harmonie et la collaboration entre ses peuples. L'Amérique enfin a réuni ses bonnes volontés et a lancé le défi d'Atlanta au cours de la quatrième session ordinaire de l'Organisation des Etats américains (OEA) : les conflits ne contribuent pas à faire régner le bien-être et leur solution à l'heure actuelle est une nécessité impérative. Pour mettre fin à nos craintes, pour supprimer le conformisme et l'injustice, on reconnaît "que la solidarité de l'hémisphère représente l'un des fondements essentiels du système américain" et on déclare avec l'unanimité que suscitent les nobles causes "qu'il est de l'intérêt fondamental du continent de résoudre les problèmes qui mettent en danger la solidarité, qui désintègrent la coopération entre les nations américaines ou qui menacent la paix et qui représentent un obstacle au développement économique et social".

33. Mon gouvernement a ainsi apporté à Atlanta son message de paix pour trouver une solution à l'isolement géographique injuste dans lequel se trouve mon pays. Devant cette assemblée mondiale, nous devons répéter de la façon la plus solennelle ce message et l'accompagner de la volonté de dialogue constructif. La solution de la situation de la Bolivie en tant que pays méditerranéen est celle d'un problème continental. C'est un défi pour l'Amérique, qui heurte l'esprit de compréhension des hommes et des peuples justes. L'accès de la Bolivie à la mer est un objectif ancré dans l'esprit de son peuple. Nous espérons avec confiance que le centenaire de notre isolement n'aura pas lieu, car nous apercevons à l'horizon une entente sérieuse, libre de tout formalisme, et empreinte d'un sens profond de pragmatisme et de réalisme. L'Amérique en a ainsi décidé.

34. Ce sont ces mêmes principes, fondés essentiellement sur un désir de paix et de progrès, que le Gouvernement nationaliste présidé par le général Hugo Bánzer Suárez a suivis dans la tâche de reconstruction nationale. Depuis trois ans, les Boliviens ont pu connaître les avantages de la stabilité et de l'ordre, et ont montré qu'il était possible à un peuple de construire sa destinée dans l'histoire grâce à un nationalisme authentique. Mais nous prévoyons encore des sacrifices et du travail.

35. Les problèmes qui se posent à la nation bolivienne sont nombreux : renforcer son économie et son système politique de portée populaire et nationaliste et institutionnaliser sa vie républicaine. Mais notre volonté est inébranlable. Avec le concours de tous les Boliviens, nous sommes certains de vaincre et de jeter les bases qui permettront aux générations futures de vivre dans une patrie libre, juste et pleine de possibilités.

36. Je ne saurais terminer ma déclaration sans réaffirmer que le Gouvernement et le peuple boliviens ont foi en l'Organisation des Nations Unies. A la présente session de l'Assemblée générale, nous renouvelons l'espoir que l'humanité, ici représentée, commencera à relancer sa recherche de l'avenir heureux que nous devons attendre comme fruit de la construction d'une société internationale véritablement épanouie et réalisée.

37. Nous sommes convaincus que les problèmes qui affectent la société actuelle sont nombreux. Mais nous sommes aussi persuadés que, grâce à notre effort et à la sincérité des aspirations qui animent les peuples, nous poursuivrons ensemble la juste voie qui conduit à la fraternité universelle.

38. Le seul fait que plus de 130 pays accourent vers une cité œcuménique pour exprimer leurs espérances et leurs désirs et réaffirmer leur foi en la paix nous confirme dans notre conviction que l'humanité progresse vers un ordre loyal de communication, de solidarité et d'efforts partagés. C'est la foi dans le destin. C'est l'appui donné à une coexistence dans l'harmonie. Enfin, c'est la certitude qu'en ce monde en évolution, où l'homme s'étonne de lui-même, il est possible de trouver le bonheur.

M. Bouteflika (Algérie) prend la présidence.

39. M. CISSOKO (Mali) : Monsieur le Président, vous me permettrez tout d'abord d'exprimer la légitime fierté que ma délégation éprouve de voir un des vaillants fils de l'Afrique et du tiers monde présider les travaux de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

40. Et si notre continent s'en trouve honoré, mon pays, le Mali, a ressenti pour sa part une satisfaction particulière en participant à la consécration internationale de celui qui fut le commandant Si Abdelkader El Mali, cet intrépide combattant qui a conquis ses titres de gloire aux frontières algéro-maliennes, au feu de la lutte de libération de sa patrie.

41. Le Mali, qui ne jouissait encore que de l'autonomie interne, se trouvait déjà engagé aux côtés de l'Algérie combattante. Ce prestigieux nom de guerre "El Mali", emprunté à mon pays et que vous ont attribué vos compagnons d'armes, évoque en nous d'émouvants souvenirs.

42. C'est dire, Monsieur le Président, que vous êtes resté pour le peuple malien, auprès duquel vous avez représenté si dignement le Front de libération nationale, le frère, l'ami, le patriote ardent.

43. Votre passé de combattant, vos éminentes qualités d'homme d'Etat et votre brillante carrière politique vous prédestinaient à ces hautes charges. Et nul doute que vous saurez imprimer à nos travaux cette foi et ce dynamisme qui caractérisent la politique extérieure de la République algérienne démocratique et populaire avec laquelle le Mali entretient de solides relations d'amitié et de solidarité forgées au long de siècles d'histoire et de vie communes.

44. En vous adressant, par ma voix, ses chaleureuses et fraternelles félicitations, ma délégation voudrait saisir l'occasion pour exprimer ses sincères remerciements à votre prédécesseur, l'ambassadeur Leopoldo Benites, pour la manière remarquable et la grande compétence avec lesquelles il a dirigé les travaux de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale et de la sixième session extraordinaire sur les matières premières et le développement.

45. Elle tient également à adresser au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, qui ne ménage aucun effort pour remplir, de manière aussi satisfaisante que possible, le bien lourd et difficile mandat que nous lui avons confié, ses sincères félicitations.

46. Ma délégation s'associe aussi aux nombreux messages de sympathie qui ont été adressés à la délégation du Honduras dont le pays vient d'être ravagé par un terrible ouragan tropical. Elle prie le peuple du Honduras et son gouvernement de trouver ici l'expression de son amicale compassion. A la nation hondurègne et aux familles éplorées, elle adresse ses condoléances émues.

47. L'admission à l'Organisation des Nations Unies, au cours de la présente session, des Etats frères de la Guinée-Bissau, du Bangladesh et de la Grenade, marque un jalon important sur la difficile voie de l'universalité de notre organisation. Ma délégation adresse ses fraternelles félicitations aux représentants de ces nouveaux Etats et souhaite à leur peuple beaucoup de succès dans les difficiles tâches d'édification nationale qui les attendent. Chacune de ces trois admissions constitue en soi un événement historique de haute portée.

48. Pour la République populaire du Bangladesh, il s'agit du couronnement de longs et patients efforts, entrepris avec le concours de la communauté internationale par le Pakistan, l'Inde et le Bangladesh lui-même, pour mettre fin à la douloureuse crise qui a déchiré en 1971 le sous-continent indien. Nous ne pouvons passer sous silence, à cet égard, l'historique Accord de Simla de 1972, sur les relations bilatérales entre l'Inde et le Pakistan, qui a jeté les bases de ce règlement.

49. Pour la Grenade, cette admission à l'Organisation des Nations Unies vient mettre fin à plus de 200 ans de colonisation dans cette île des Antilles.

50. Et pour la République de Guinée-Bissau enfin ce très heureux événement constitue à la fois un aboutissement et un commencement. Aboutissement, parce que ce 138e Membre de notre organisation obtient ainsi la consécration internationale après de longues années de lutte héroïque sous la bannière du Partido africano da Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC). Commencement, parce que le processus de décolonisation engagé par le Portugal nouveau ne fait que s'amorcer. Nous formons donc le vœu qu'il se poursuive afin que les représentants des peuples sous administration coloniale portugaise qui sont engagés dans la même lutte de libération viennent siéger très prochainement parmi nous.

51. Nous ne saurions parler de l'indépendance de la Guinée-Bissau sans rendre un vibrant hommage à tous les combattants de la liberté, aux martyrs du PAIGC et à l'action combien glorieuse de son leader, M. Amílcar Cabral, cette grande figure de proue de l'Afrique combattante, tombé au champ d'honneur.

52. L'année dernière, après avoir exposé, devant la vingt-huitième session de l'Assemblée générale les points de vue de mon gouvernement sur la situation internationale, et défini sa position face aux problèmes de survie posés à notre société, je concluais ma déclaration en disant que "nous n'avons donc d'autre choix que celui d'œuvrer à l'avènement d'un ordre international nouveau fondé sur la justice et l'équité". [*2145e séance, par. 145*]. Un tel choix requiert avant tout, de notre part, le courage et la volonté politique s'assumer pleinement nos responsabilités devant l'histoire. Il ne peut donc se concilier avec des compromis iniques, des accords inconsistants qui ne portent que sur la périphérie des problèmes vitaux de notre temps. Il ne peut non plus s'accommoder avec le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* qui continuent de sévir dans le monde.

53. Or, malgré une certaine évolution dans la décolonisation dans les territoires sous administration portugaise, depuis le coup d'Etat qui a renversé à Lisbonne, le 25 avril 1974, le régime fasciste de Caetano, héritier spirituel du dictateur Salazar, des millions d'hommes restent encore privés de leur liberté. Et si nous devons saluer les accords conclus le 7 septembre 1974, à Lusaka, entre le Frente de libertação de Moçambique (FRELIMO) et le Gouvernement portugais, nous ne restons pas sans appréhension quant à l'avenir de l'Angola et des autres territoires sous administration portugaise, en raison même du coup de force manqué des extrémistes blancs au Mozambique, et de la dernière crise qui a éclaté au sein du nouveau régime de Lisbonne. Ces événements doivent, à notre avis, inciter le Gouvernement portugais à plus de célérité et de fermeté dans la poursuite de son programme de décolonisation et dans l'application des accords déjà conclus ou à conclure avec les mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

54. L'Etat de Guinée-Bissau et les îles du Cap-Vert doit retrouver, sans plus tarder, son unité nationale et son intégrité territoriale.

55. L'ONU, pour sa part, doit rester vigilante et assumer ses responsabilités vis-à-vis des peuples des territoires sous administration portugaise. Elle ne se relèverait pas d'un nouvel affront du genre de celui que lui a infligé le régime rebelle de Ian Smith.

56. Si la décolonisation a connu un certain progrès dans les territoires sous administration portugaise, nous ne saurions en dire autant pour le reste de l'Afrique. En effet, en dehors de l'engagement pris par le Gouvernement français de faire accéder, en 1975, l'archipel des Comores à l'indépendance, dans le respect de son intégrité territoriale, aucun signe encourageant n'a été enregistré pour les autres territoires sous domination coloniale.

57. Nous osons espérer que, prenant conscience de l'irréversibilité du cours de l'histoire, les autres puissances coloniales sortiront de leur immobilisme pour promouvoir, conformément aux stipulations de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*], la décolonisation des derniers territoires sous leur domination.

58. C'est ici qu'il convient de lancer un appel pressant à l'Espagne pour qu'elle mettre en œuvre, le plus rapidement possible, et en consultation avec les Etats frères de la Mauritanie, du Maroc et de l'Algérie, les pertinentes résolutions adoptées par les différentes instances de l'Organisation des Nations Unies sur le Sahara espagnol.

59. S'agissant de l'archipel des Comores, nous ne doutons pas que le Gouvernement français associera pleinement au déroulement des consultations devant conduire à l'indépendance du territoire le Mouvement de libération nationale des Comores (MOLINACO) et tous les exilés politiques du pays, conformément aux recommandations de la décision du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en date du 6 septembre 1974[1].

60. En ce qui concerne la Rhodésie du Sud, les usurpateurs blancs continuent à y défier notre organisation avec la complicité de la Puissance administrante. Le peuple zimbabwé, qui avait rejeté en 1972 les propositions de règlement anglo-rhodésiennes[2], s'est une fois de plus montré un grand peuple en refusant cette année de se prêter à la mascarade électorale qui a été organisée, le 30 juillet, par les rebelles de Salisbury.

61. La révoltante et criminelle théorie de la supériorité raciale s'est traduite en Rhodésie du Sud par la confiscation des droits politiques et civiques de la majorité noire, la prolifération des *homelands*, véritables camps de concentration, la recrudescence des assassinats politiques. La chasse à l'homme organisée contre les habitants de Musiwa en février dernier, et l'exécution sommaire et publique des notables de ce village qui s'en est suivie nous donnent, s'il en était encore besoin, la mesure du calvaire que le peuple zimbabwé vit depuis plus de dix ans.

62. Le Royaume-Uni qui en porte la responsabilité devrait prendre exemple sur le Portugal qui, bien que ne disposant pas de sa puissance militaire et économique, a réussi à réduire au début du mois de septembre la révolte des ultras-Blancs du Mozambique pour y rétablir la légalité.

63. L'Organisation des Nations Unies a usé en vain des moyens de pression contre le régime rebelle de Salisbury. Les derniers en date, c'est-à-dire les sanctions économiques décidées par le Conseil de sécurité, ont été battus en brèche par certains de ses membres les plus influents. Pour notre part, nous n'avons du reste jamais cru aux vertus de telles sanctions.

64. L'Assemblée devra en tirer la leçon et amener la Puissance administrante à prendre toutes ses responsabilités vis-à-vis du peuple zimbabwé, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et des résolutions adoptées sur la question.

65. Si la responsabilité première de la crise rhodésienne revient au Royaume-Uni, en sa qualité de puissance administrante, celle par contre de la Nami-

bie, territoire sous tutelle de la communauté internationale, incombe entièrement à l'Organisation des Nations Unies. Cette dernière se trouve malheureusement bloquée dans son action par les alliés de l'Afrique du Sud, c'est-à-dire les puissances de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

66. Le régime raciste de Pretoria a naturellement mis à profit cette situation pour étendre son autorité sur ce territoire, y implanter et y renforcer son odieuse politique de ségrégation raciale. Les patriotes sont persécutés, les nationaux relégués dans les *homelands*, alors que les colons blancs venus d'Afrique du Sud et les représentants des intérêts étrangers procèdent au pillage systématique des richesses du pays.

67. Le Secrétaire général ne le reconnaît-il pas lui-même dans l'introduction à son rapport sur l'activité de l'Organisation lorsqu'il affirme : "C'est avec regret que je dois mentionner qu'il n'y a pas eu d'amélioration de la situation intérieure en Rhodésie du Sud, alors qu'en Namibie la situation continue à se détériorer." [*A/9601/Add.1, sect IX.*]

68. La nomination, en décembre 1973, d'un Commissaire des Nations Unies pour la Namibie ne nous a pas plus rapprochés du règlement de la question que les tentatives de dialogue entreprises antérieurement par le Secrétaire général et son représentant spécial. Notre organisation doit donc sortir des sentiers battus et assumer avec plus de détermination ses responsabilités en Namibie, celles-là mêmes qu'elle tire de la Charte et de l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice[3] sur la question.

69. Le panorama du glacis du pouvoir pâle en Afrique australe ne serait pas complet si nous ne faisions pas état de la hideuse politique de l'*apartheid* qui jette l'ombre et l'opprobre sur le régime de Pretoria. C'est pourtant ce pouvoir, mis au ban de la communauté internationale depuis plus d'un quart de siècle, qui a été associé dernièrement par un membre influent du Conseil de sécurité à des manœuvres militaires dans l'océan Indien. C'est aussi ce pouvoir que certains membres permanents du Conseil de sécurité, sourds aux appels de la communauté internationale, s'acharnant à armer contre les populations sans défense d'Azanie, dans le secret dessein de faire de ce pays un point d'appui pour ses guerres de reconquête coloniale.

70. C'est pour toutes ces raisons que l'Assemblée générale, dans sa sagesse, a dans sa résolution 3207 (XXIX) rejeté les pouvoirs des représentants du régime raciste de Pretoria et demandé au Conseil de sécurité d'examiner les rapports entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique du Sud, compte tenu des violations continues par cette dernière des principes de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

71. Le brasier allumé en Afrique australe par les tenants du racisme ne consumera pas que cette seule partie du monde, car les événements du Moyen-Orient ont anéanti toutes les théories savamment élaborées sur la localisation des conflits. En effet, le monde s'est trouvé, en octobre dernier, au bord d'une guerre mondiale pour avoir laissé s'accumuler durant des années, au Moyen-Orient, les injustices et les actes de provocation gratuite. Au lieu de s'atta-cher à un règlement général de la crise du Moyen-Orient, l'on s'est contenté, depuis 1967, de solutions provisoires qui, loin de créer les conditions fondamentales de retour d'une paix durable dans cette partie du monde, ont conduit à la situation statique de "ni guerre ni paix".

72. Il a fallu attendre la confrontation israélo-arabe d'octobre 1973 et les craintes qu'elle a suscitées pour enregistrer quelques progrès sur la voie d'un règlement définitif. Outre l'ouverture cette année de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient, l'on a noté la signature des accords de dégagement égypto-israélien du 18 janvier[4] et syro-israélien du 31 mai[5]. Les quelques lueurs d'espoir ainsi apparues se sont rapidement estompées, en raison des menées expansionnistes d'Israël qui continue d'occuper les territoires arabes et de priver le peuple palestinien de sa patrie.

73. Cette paix juste et durable, que la communauté internationale voudrait voir instaurée au Moyen-Orient, ne pourra y voir le jour tant que tous les territoires arabes n'auront pas été évacués par Israël et que le peuple martyr de Palestine n'aura pas été rétabli dans ses droits nationaux fondamentaux.

74. Le problème palestinien ne se pose pas en termes humanitaires comme on l'a toujours fait depuis près de 30 ans, mais bien en termes politiques, car il se rapporte au droit imprescriptible des peuples à l'autodétermination.

75. Aucune solution définitive ne peut être trouvée à la crise israélo-arabe sans la participation effective du peuple palestinien à son élaboration. Le problème palestinien, comme on le voit, est au cœur même du drame du Moyen-Orient. Les délégations de mon pays ont eu à l'affirmer devant toutes les instances internationales qui ont eu à traiter de la question de 1967 à ce jour. C'est pourquoi mon pays se réjouit de voir aujourd'hui l'Assemblée générale partager ses vues et s'engager enfin sur la voie qui doit conduire à un règlement définitif de la crise au Moyen-Orient. L'inscription à l'ordre du jour de notre session de la question de Palestine doit être comprise dans ce sens.

76. La Méditerranée a été cette année dans une autre de ses parties névralgiques — l'île de Chypre —, le théâtre d'événements douloureux. Nous avons suivi de près, et avec une vive inquiétude, l'évolution de cette crise, car Chypre et le Mali appartiennent à la fois au tiers monde et au Mouvement des pays non alignés.

77. L'Etat chypriote, constitué par deux communautés d'origine grecque et turque, n'a cessé de lutter pour raffermir son indépendance et son identité nationales. L'équilibre fragile qui était maintenu avec le concours de notre organisation a été brutalement rompu par le coup d'état du 15 juillet fomenté par l'impérialisme, et qui a entraîné d'indicibles souffrances pour le peuple chypriote.

78. Par ses développements, cette crise a mis en cause l'existence même de Chypre en tant qu'Etat indépendant. Il s'agira donc, pour notre organisation qui se trouve saisie de la question, de veiller en tout premier lieu à la sauvegarde de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de cet

Etat Membre. Elle doit exiger et obtenir le retrait de toutes les troupes étrangères stationnées sur l'île de Chypre. Toute tentative de règlement de la crise qui ne tiendrait pas compte de ces données fondamentales est d'avance vouée à l'échec.

79. Si notre organisation a enregistré à son actif, au titre de l'année qui vient de s'écouler, le règlement de la grave crise du sous-continent indien et la réalisation au Laos de la "concorde nationale", il n'en demeure pas moins que le tableau reste sombre en Asie.

80. En effet, alors que la guerre se poursuit avec une virulence inquiétante au Sud-Viet Nam et au Cambodge, les ingérences extérieures continuent à entretenir la crise coréenne avec tout ce que cela comporte de menaces pour la paix.

81. En dépit des efforts déployés par le Gouvernement révolutionnaire populaire, les espoirs nés de la conclusion, en 1973, de l'accord de Paris sur le Viet Nam se sont évanouis à la suite de leurs violations répétées par l'administration de Saigon et ses maîtres impérialistes. La Commission internationale de contrôle et de surveillance se trouve de ce fait paralysée dans son action.

82. Dans ses tentatives de diversion, le régime Thieu multiplie ses actes de provocation contre la République démocratique du Viet Nam, en violant son espace aérien et en exerçant des pressions sur ses frontières.

83. Au Cambodge, le régime Lon Nol est, depuis plus d'un an, traqué jusque dans sa capitale par les forces patriotiques du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge qui contrôlent tout le pays en dehors de quelques poches.

84. A Phnom Penh même, malgré une machine infernale de répression, mise au point par le régime, l'opposition entretient un climat d'agitation permanente alors que le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge organise, sous la direction du prince Norodom Sihanouk, la vie administrative, politique et économique dans les régions libérées.

85. En Corée, où la dissolution l'année dernière par l'Assemblée générale de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée [*CNUURC*] a été accueillie comme un premier pas vers une normalisation de la situation, le peuple supporte de plus en plus mal la présence des troupes étrangères sur la ligne de démarcation.

86. Le consensus adopté le 28 novembre 1973 par l'Assemblée sur la question coréenne[6], loin d'avoir incité les autorités de Séoul à reprendre les négociations avec le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, les a plutôt encouragées dans leur attitude négative de repli.

87. A Séoul, l'insécurité est totale. L'administration recourt à la répression pour étouffer la voix du peuple qui s'élève pour réclamer le départ des troupes étrangères et la réunification indépendante du pays.

88. Les régimes fantoches mis en place par l'impérialisme à Saigon, Phnom Penh et Séoul, constituent, comme on le voit, les principaux obstacles au retour de la paix en Asie, et c'est pourquoi ils ont été rejetés par les peuples vietnamien, cambodgien et coréen. Ils ne doivent leur survie qu'aux immenses moyens matériels et humains engagés par l'impérialisme, dans leurs pays, pour veiller sur leurs intérêts en Asie.

89. Il ne serait certainement pas superflu de rappeler ici que ce sont les convoitises suscitées par les énormes potentialités du golfe du Tonkin qui ont été à la base du déclenchement de la deuxième guerre d'Indochine qui se poursuit encore.

90. L'Organisation ne peut continuer à s'identifier à ces régimes sans renoncer à sa mission première. Il est donc temps qu'elle aille au-devant des aspirations des peuples du Sud-Est asiatique qui ignorent tout des joies de la paix depuis plus d'un quart de siècle, en exigeant de l'administration Thieu l'application correcte de l'accord de Paris, en rétablissant le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge dans ses droits légitimes en son sein et en retirant les forces étrangères stationnées en Corée sous le couvert de son drapeau.

91. En laissant aux parties le soin de régler leur différend à l'abri des ingérences extérieures, nous favoriserons par là même la relance du processus de la paix qui se trouve bloqué dans cette région par les traîtres à la patrie, manipulés par l'impérialisme.

92. Certaines déclarations, faites au cours de la vingt-huitième session, laissaient croire que des progrès réels seraient faits, au cours de l'année 1974, dans le domaine du désarmement. De fait, un an après ces proclamations, force nous est de constater qu'aucun accord substantiel portant sur le désarmement n'a été conclu, que la course aux armements s'est plutôt intensifiée, que le club des puissances nucléaires s'est élargi et que le rythme de la recherche et du développement de l'arme nucléaire s'est accéléré. Les deux grandes puissances ont passé de la deuxième génération des armes nucléaires, celle des missiles à ogives multiples indépendamment dirigeables (MIRV) à la troisième génération, c'est-à-dire celle des tridents (MARV) capables d'échapper aux barrages des missiles anti-missiles. Plus de 200 milliards de dollars sont ainsi annuellement engloutis dans la course aux armements au détriment du développement. Dans une telle atmosphère de surenchère et de compétition effrénées, les efforts de la communauté internationale pour un désarmement général et complet ne peuvent être que vains, l'armement intensif semblant être le seul garant de la sécurité des Etats.

93. C'est sans doute là qu'apparaissent encore plus l'égoïsme et la vanité des hommes, quand on songe qu'il suffirait du quart des sommes ainsi gaspillées pour sauver plus d'un milliard d'êtres humains de la misère, de la faim et de la maladie. Sur ce problème angoissant, ma délégation exposera en détail son point de vue, le moment venu. Elle se borne, à ce stade, à apporter son adhésion totale aux propositions de dénucléarisation du Moyen-Orient et du sous-continent indien présentées respectivement par les délégations de l'Iran et de l'Egypte [*A/9693 et Add.1 à 3*] et du Pakistan [*A/9706*].

94. La découverte des immenses ressources de la mer ouvre de nouvelles perspectives à nos possibilités de développement, à condition toutefois que, là aussi, les mers et les océans échappent au jeu stérile des luttes d'influence et à la politique de domination.

95. Bien qu'elle n'ait pas répondu à l'attente des pays en développement, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Caracas, a cependant permis à la communauté internationale de préciser ses positions sur les grandes question qui y ont été débattues.

96. Le Gouvernement de la République du Mali tient à réaffirmer, pour sa part, son attachement à la Déclaration de l'OUA sur les questions relatives au droit de la mer[7], en ce qui concerne l'exploitation des ressources marines par les pays sans littoral, le droit de transit et de libre accès de ceux-ci à la mer et à partir de la mer, ainsi que l'institution d'un mécanisme international approprié pour l'exploitation des ressources de la haute mer.

97. Nous osons espérer qu'à la prochaine réunion de la Conférence à Genève se dégagera la volonté politique de négocier et d'aboutir à des accords définitifs sur la mer, mise au service du développement.

98. Alors que la détente connaît quelque progrès sur le continent européen et ses prolongements, avec notamment la tenue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et l'amorce du dialogue euro-arabe, force nous est de reconnaître qu'un certain clivage fondé sur la puissance économique des Etats est en train de s'opérer entre les hémisphères Nord et Sud, c'est-à-dire entre pays développés et pays en voie de développement.

99. Mieux, les riches ont continué à s'enrichir et les pauvres à s'appauvrir. Le monde nanti, exclusivement rivé à ses intérêts et tremblant pour ceux-ci, a poussé des clameurs d'indignation et proféré des menaces à peine voilées devant la hausse du prix du pétrole.

100. Pourtant, la dégradation de la situation économique que l'on déplore aujourd'hui remonte bien loin dans le temps. Mais elle ne pouvait retenir l'attention de certains pays nantis tant que le tiers monde en faisait seul les frais.

101. Les pays en voie de développement ne sont pas dupes, car ils savent que le combat que mène l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour l'affirmation de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles est leur.

102. Les tentatives entreprises par certaines puissances amères sont d'avance vouées à l'échec.

103. La subtile théorie du "quatrième monde" ou "quart monde" qui a été inventée par ces mêmes puissances dans le but de créer un conflit d'intérêts au sein du tiers monde en tentant d'ameuter les pays les moins avancés des pays en voie de développement s'effondrera également.

104. Dans la confrontation en cours, les pays du tiers monde qui se trouvent être les plus gros exportateurs de matières premières resserreront leurs rangs autour de l'OPEP, car ils n'ignorent pas que l'issue de l'épreuve décidera de l'avenir des relations économiques internationales.

105. Aujourd'hui, l'offensive est dirigée contre les producteurs de pétrole. Demain, elle le sera contre les producteurs de cuivre, de bauxite, de sucre, d'uranium ou de café.

106. Avec la crise de l'énergie, c'est donc tout l'édifice de l'actuel ordre économique qui se trouve mis en cause.

107. La sixième session extraordinaire sur les matières premières et le développement, après avoir mis en relief l'absence d'un plan d'ensemble susceptible d'intégrer les économies des pays en voie de développement dans un système mondial cohérent de production et d'échanges, a adopté deux documents d'une importance capitale, à savoir la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*].

108. Cette déclaration et ce programme d'action non seulement procèdent à une analyse exhaustive de la situation économique mondiale mais aussi indiquent toutes les actions à entreprendre pour bâtir un nouvel ordre économique international.

109. Il s'agit donc à présent de nous atteler à la pleine réalisation des recommandations faites au cours de cette session extraordinaire de notre assemblée. Ainsi seulement contribuerons-nous à la préservation et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

110. L'année 1974 a été encore une année d'épreuves pour le peuple malien du fait de la persistance d'une sécheresse qui dure depuis bientôt sept ans dans la zone soudano-sahélienne. Grâce à la solidarité internationale et la parfaite organisation des secours par le gouvernement, le pire a pu être évité.

111. Ma délégation se fait donc un devoir de remercier bien vivement les Nations Unies et les organismes spécialisés, les Etats amis ainsi que tous les donateurs publics et privés qui nous ont apporté leur aide dans la lutte que nous menons pour circonscrire les effets de cette terrible catastrophe.

112. Si ce premier objectif est en passe d'être atteint, il n'en demeure pas moins que le problème reste entier, car le phénomène s'installe. C'est pourquoi le dernier sommet du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans les pays du Sahel, tenu à Ouagadougou, en Haute-Volta, a élaboré, avec la participation des représentants des organisations internationales et autres sources de financement, un plan à moyen et long terme de développement économique intégré permettant de juguler définitivement le mal. Les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ce plan étant bien au-dessus de nos possibilités, la délégation du Mali joint sa voix à celles des autres Etats de la région pour lancer un pressant appel à la Communauté internationale afin qu'elle prenne part à notre croisade contre la sécheresse, ce défi de la nature qui menace jusque dans leur existence plus de trente millions d'hommes dans la zone soudano-sahélienne.

113. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la tenue en novembre prochain à Rome, sous l'égide de l'ONU, de la Conférence mondiale sur l'alimentation qui, nous l'espérons, mettra tout en œuvre pour trouver des solutions définitives à l'angoissant problème de la faim dans le monde.

114. Comme nous venons de le voir à travers le survol de la situation internationale que je viens de faire, le monde est à la croisée des chemins. Alors

que l'ancien ordre fondé sur des droits impériaux s'évanouit, une nouvelle ère faite de justice et de solidarité effective point à l'horizon. Ce tournant historique peut être le point de rupture entre les deux hémisphères ou leur point de rencontre.

115. Bien qu'il soit toujours difficile de renoncer à des privilèges plusieurs fois séculaires, nous ne doutons pas que les uns et les autres mesureront le danger de désintégration qui nous menace et opteront pour la seconde option, c'est-à-dire celle de la construction d'un nouvel ordre international avec une vision globale de nos problèmes tel que nous l'a recommandé l'historique session extraordinaire de notre assemblée. Ce faisant, nous nous rapprocherons d'un des buts fondamentaux de la Charte. Monsieur le Président, ma délégation ose espérer que la vingt-neuvième session que vous présidez avec tant de compétence et de bonheur nous fera franchir un pas important dans ce sens.

116. M. WILLESEE (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de joindre mes félicitations à celles qui vous ont déjà été adressées par le Premier Ministre de l'Australie lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée [*2249e séance*]. Votre élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies n'est pas seulement un honneur pour vous-même et votre pays, mais elle illustre aussi ces hautes fonctions. L'Algérie joue, en effet, un rôle important dans les affaires mondiales. Vous y avez vous-même apporté une grande contribution.

117. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux trois nouveaux Membres des Nations Unies. Le Bangladesh et la Grenade, tout comme l'Australie, font partie du Commonwealth et nous avons avec eux des liens de longue date. L'admission de la Guinée-Bissau revêt une signification toute spéciale étant donné que c'est la première des anciennes colonies portugaises à faire partie de notre organisation en tant qu'Etat indépendant.

118. Parlant ici, le 30 septembre, le Premier Ministre de l'Australie a souligné la profonde préoccupation de l'Australie pour que des efforts soient constamment déployés en vue de faire avancer le désarmement mondial et la limitation des armements, particulièrement pour qu'il soit mis fin à la prolifération des armes nucléaires et que le nombre des puissances nucléaires cesse d'augmenter. Il a mis l'accent sur certains problèmes économiques graves auxquels le monde est confronté, particulièrement l'inflation qui se répand de telle manière qu'aucun pays ne peut y faire face par ses propres moyens. Il a également parlé des problèmes particuliers concernant la distribution, la disponibilité et l'exploitation des ressources naturelles. De même, il a mentionné l'indépendance prochaine du Papua-Nouvelle-Guinée selon des modalités et à une époque choisies par le peuple lui-même.

119. Dans ma propre déclaration, je voudrais traiter un certain nombre de questions importantes et, en même temps, développer certaines observations faites brièvement par le Premier Ministre dans son exposé.

120. Le thème que je voudrais développer est très simple. L'Australie pense que, bien que la paix du monde doive être notre souci premier, cette paix sera vide de sens si elle ne permet pas d'assurer les droits de l'homme aux citoyens du monde et d'assurer également une répartition plus juste des richesses économiques mondiales. Si j'énonce là un cliché, il est malheureusement encore loin d'être une répétition inutile.

121. A la fin de cette année, l'Australie quittera le Conseil de sécurité au terme de son mandat de deux ans en tant que membre de cet organe. Pendant notre mandat, un certain nombre de questions de grande importance relatives à la sécurité mondiale et au progrès de l'homme ont été soumises au Conseil. Parmi ces questions, figuraient la situation au Moyen-Orient dans son ensemble ainsi que les problèmes et les crises spécifiques à cette région; Chypre; et les problèmes relatifs à l'Afrique australe. La politique et l'attitude du Gouvernement australien à l'égard de ces questions ont été clairement exposées dans nos déclarations et lors de nos votes au Conseil de sécurité et il n'est donc pas nécessaire que j'expose aujourd'hui cette position en détail. Je peux donc vous dire brièvement où nous en sommes concernant les trois questions que je viens de mentionner.

122. Le fait le plus encourageant pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient est que tous les pays de la région participent maintenant d'une façon ou d'une autre aux discussions. C'est la première fois depuis 25 ans que cela se produit et nos raisons d'espérer sont plus grandes que jamais. Mais, de même, les conséquences d'un piétinement risquent d'être plus grandes que jamais.

123. L'existence de l'Etat d'Israël doit être admise; cet Etat doit recevoir l'assurance qu'il sera accepté par ses voisins et pourra vivre dans la sécurité. De même, les Etats arabes éprouvent une grande inquiétude en ce qui concerne leur propre sécurité et leur intégrité territoriale et ils ont une préoccupation particulière — qui ne doit pas leur appartenir en propre mais doit être celle de nous tous — à savoir que les Arabes palestiniens devraient être traités convenablement, avoir un foyer permanent et des espoirs sûrs pour l'avenir. Il ne sera pas facile de créer les conditions nécessaires à la réalisation de tous ces objectifs et nous nous tournons avant tout vers les parties directement intéressées pour y parvenir grâce à une patience et une bonne volonté mutuelles.

124. Dans le cas de Chypre, il est encore plus facile d'exposer des principes généraux sur lesquels l'accord international pourrait se faire que d'exposer une position dans le détail. D'ailleurs, ces détails — doit-il y avoir, par exemple, une forme de gouvernement fédéral et, dans ce cas, dans quel cadre ? — doivent, à notre avis, faire l'objet de négociations entre les parties directement concernées, essentiellement entre les représentants des deux communautés. Les gouvernements parties au Traité de garantie et au Traité relatif à la création de la République de Chypre signés à Nicosie en 1960 ainsi que le Secrétaire général et ses représentants pourraient faciliter ce processus. Néanmoins, il appartiendra en dernier ressort aux communautés de se prononcer; il n'est pas du ressort des étrangers de dire au peuple chypriote ce qu'il doit choisir. Le Gouvernement australien déclare sans équivoque qu'il soutient sans réserve l'indépendance de Chypre et que la solution de ses problèmes doit être trouvée sans pressions de l'extérieur.

125. Un problème humanitaire qui se pose dans l'immédiat et de façon pressante est celui des milliers de réfugiés déplacés à la suite des violents événements de ces deux derniers mois. L'Australie, avec d'autres pays, a apporté une contribution financière spéciale pour leur venir en aide, mais le véritable problème des réfugiés est manifestement plus profond; il ne s'agit pas de secours dans l'immédiat; il s'agit d'un problème lié à la solution politique. Depuis plus de dix ans, l'Australie a également fourni et financé un contingent de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Elle continuera de le faire, outre la contribution financière supplémentaire qu'elle verse chaque année pour les opérations des Nations Unies à Chypre.

126. Pour ce qui est de l'Afrique australe, la position du Gouvernement australien est très claire. Nous pensons que la Charte des Nations Unies accorde aux peuples des territoires coloniaux le droit à l'autodétermination et à l'indépendance s'ils le désirent. Cela s'applique clairement au Mozambique et à l'Angola où le monde voit maintenant le nouveau Gouvernement portugais prendre lui-même les mesures voulues pour amener ces deux territoires à l'indépendance. Voilà qui change sensiblement l'ensemble de la situation en Afrique australe.

127. Mais la Rhodésie reste encore une tache honteuse dans ce tableau et une insulte à tous nos idéaux. Non seulement le régime de Salisbury est illégal mais il ne représente qu'une petite minorité. Le Gouvernement australien ne l'a jamais reconnu et nous appliquons et continuerons d'appliquer les sanctions décidées par le Conseil de sécurité, sanctions que nous tenons pour obligatoires pour tous les Membres de l'Organisation. La tragédie de la Rhodésie c'est qu'au cours des onze dernières années au lieu d'aller de l'avant ce pays a reculé. Il est ironique qu'en cherchant à protéger les intérêts de la minorité blanche en dégradant la majorité noire, le régime illégal de Smith a en fait créé pour cette minorité un avenir aujourd'hui bien plus sombre que celui qui se serait présenté si la Rhodésie avait cherché à s'orienter vers un gouvernement de la majorité et vers le respect des droits de l'homme pour tous les habitants du pays.

128. Dans le cas de la Namibie, l'Australie a voté pour la résolution 2145 (XXI) par laquelle l'Assemblée déclare qu'il est mis fin au Mandat confié à l'Afrique du Sud parce que celle-ci n'avait pas mis en œuvre ses dispositions ni celles de la Charte relatives à l'évolution du peuple du Territoire vers l'autodétermination et l'indépendance. Je dois rappeler que ce que ce que veut la communauté internationale et ce que prévoit la Charte c'est l'autodétermination pleine et authentique pour toute la population et pour tout le Territoire. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a été créé par les Nations Unies pour réaliser l'indépendance tant en fait qu'en droit. Ce serait un honneur pour l'Australie que de prendre place parmi les membres de ce conseil. Ce faisant, nous espérions pouvoir jouer un rôle constructif pour amener le Territoire à l'indépendance. Le Gouvernement sud-africain doit coopérer avec la communauté internationale par l'intermédiaire de ce conseil afin d'assurer et d'accélérer ce processus.

129. La situation dans l'Afrique du Sud proprement dite présente bien des problèmes difficiles et je suis sûr que nul ici ne songe à les nier ou à les minimiser et que nul n'escompte que les choses vont changer complètement du jour au lendemain. Mais l'humanité n'aura pas la conscience tranquille aussi longtemps qu'il n'y aura pas de mouvement valable montrant que l'on se dégage d'une société fondée sur la doctrine de la supériorité raciale. Il faut que, dans chaque pays, chacun jouisse des droits de l'homme fondamentaux. Il faut qu'il y ait une répartition équitable des richesses, des ressources naturelles, des chances entre tous les secteurs de la population. Nul pays au monde ne peut prétendre à la perfection à cet égard; mais l'Afrique du Sud réclame l'attention particulière que nous lui accordons parce que le système qu'elle perpétue est le déni le plus net et le plus honteux des chances et des droits fondamentaux de l'homme pour des raisons purement raciales.

130. Il est une autre question politique inscrite à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée dont je voudrais parler : la Corée. Il y a aujourd'hui deux gouvernements en Corée, la République de Corée, qui exerce son autorité au sud d'une frontière correspondant *grosso modo* au 38e parallèle, et la République populaire démocratique de Corée, qui exerce son autorité au nord de cette frontière. Le Gouvernement australien entretient des relations d'étroite amitié avec le Gouvernement de la République de Corée depuis que celle-ci existe. Ces relations d'étroite amitié se poursuivent et se poursuivront. Cette année, le Gouvernement australien a également établi des relations avec la République populaire démocratique de Corée et il espère qu'elles s'épanouiront.

131. L'Australie croit que toute attitude réaliste quant à l'avenir de la Corée dans son ensemble doit partir de la reconnaissance du fait qu'il existe deux entités distinctes, chacune représentant le gouvernement légitime de la partie de la Corée où il exerce actuellement son autorité. L'unification de la Corée doit être réalisée pacifiquement par voie d'accord entre les peuples eux-mêmes de la Corée tout entière. On ne doit pas recourir à la force pour y parvenir. En attendant l'unification par des moyens pacifiques, il est réaliste et juste que les autres pays reconnaissent chacun des deux gouvernements en Corée comme étant le gouvernement de la partie du pays qu'il administre à l'heure actuelle et traitent avec eux en tant que tels. La Corée du Nord et la Corée du Sud font partie de plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies : elle devraient faire partie de l'Organisation elle-même. Dans ce cas, on pourrait espérer la création d'une atmosphère permettant de parvenir à un accord sur certains sujets liés à l'ensemble des questions coréennes plus aisément et plus amicalement que ne le permet l'actuelle atmoshpère de méfiance et d'acrimonie.

132. On a beaucoup parlé au cours de cette discussion générale de la crise de l'énergie et des problèmes économiques et financiers aigus qui nous menacent tous sans aucune exception. Le Premier Ministre de l'Australie en a parlé dans sa déclaration de lundi dernier et je voudrais moi-même développer plusieurs observations qui paraissent importantes à l'Australie dans ce domaine général.

133. Au cours de la sixième session extraordinaire et au sein du Conseil économique et social, l'Australie

a cherché à promouvoir la "justice et la paix, ainsi que le progrès politique, social et économique". C'est là un engagement de servir l'humanité que le Gouvernement australien tient tout particulièrement à honorer, étant donné que ces mêmes termes que j'ai cités étaient incorporés au programme électoral du gouvernement actuellement au pouvoir. Notre profonde inquiétude devant les inégalités qui existent dans l'ordre économique et social mondial est prouvée à l'évidence par le fait que nous reconnaissons la nécessité d'un mécanisme qui permettrait de modifier de façon acceptable cet ordre mondial. Des changements dans l'ordre économique international, pour être effectifs, doivent à notre avis reposer sur la coopération et la compréhension entre les pays en voie de développement et les pays développés, et ils doivent bénéficier de la participation de tous les Membres de l'Organisation quelle que soit leur idéologie politique.

134. J'ai été heureux, il y a quelques jours, de pouvoir prendre part à la réunion ministérielle organisée par le Secrétaire général entre les contribuants potentiels à l'opération de secours d'urgence pour les pays en voie de développement les plus gravement touchés par la crise économique. Mon gouvernement a décidé de consacrer à ces pays 40 millions de dollars australiens, soit un peu plus de 52 millions de dollars des Etats-Unis. Cette année, nous avons aussi sensiblement augmenté — de plus de 30 p. 100 — nos programmes officiels d'aide au développement, conformément à l'engagement que nous avions pris d'atteindre l'objectif de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [*résolution 2626 (XXV)*] avant la fin de la décennie.

135. Il n'est pour l'humanité aucune question plus importante que celle d'assurer que la production alimentaire mondiale est suffisante pour satisfaire la demande d'une population en essor. La population mondiale augmente à un taux de près de 2 p. 100 par an, et des pénuries alimentaires graves et répétées dans certains pays ont causé la famine. Par exemple, cette année, des inondations dévastatrices ont ravagé le Bangladesh bien au-delà des possibilités que peut avoir quelque pays que ce soit de faire face, et le monde entier a été ému devant la sécheresse qui sévit dans une vaste région de l'Afrique. J'attire donc particulièrement l'attention sur la Conférence mondiale de l'alimentation qui doit avoir lieu en novembre et sur les propositions qu'a déjà examinées le comité préparatoire.

136. En tant que grand exportateur de produits alimentaires, notamment de céréales, le Gouvernement australien est très conscient de la complexité des accords alimentaires mondiaux. Cela ne l'empêchera cependant pas de se joindre à d'autres pour tenter de trouver une solution à ce problème vital. La Conférence mondiale de l'alimentation s'occupera de la question des stocks alimentaires et il nous faudra bien entendu mettre au point un système international de réserves soutenu par la communauté mondiale, notamment par les principaux pays importateurs, exportateurs et consommateurs de céréales.

137. L'Assemblée générale est également saisie, au cours de cette session, de la question des sociétés multinationales, de l'élaboration d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats et de l'examen de mesures visant à assurer un plus grand contrôle international des activités des sociétés. Nous sommes sûrs que les sociétés multinationales peuvent jouer un rôle utile dans le développement économique. Mais nous sommes également conscients du fait que, délibérément ou non, elles peuvent toucher la souveraineté nationale en déformant l'ordre des priorités du développement, en s'ingérant dans la politique fiscale et monétaire, et en intervenant dans les négociations relatives aux salaires et aux conditions de travail. Nous ne voudrions pas exagérer cette situation. Cependant, comme l'a déclaré la délégation australienne lors de la sixième session extraordinaire [*2224e séance*], nous jugeons nécessaire un code de conduite définissant les responsabilités et les obligations que devraient accepter ces sociétés et les gouvernements.

138. En ce qui concerne son attitude à l'égard des sociétés multinationales, le Gouvernement australien a affirmé sa détermination de parvenir à une plus grande participation de l'Australie, pour ce qui est plus particulièrement de la propriété et du contrôle des ressources énergétiques et minérales, ainsi que sa volonté de trouver des prix justes et raisonnables pour l'exportation des minéraux. Beaucoup d'autres pays ont les mêmes objectifs et nous sommes disposés à faire part de notre expérience dans le cadre de l'examen aux Nations Unies des questions en jeu.

139. Je tiens à réaffirmer l'intérêt particulier que l'Australie continue de porter à la coopération internationale en matière scientifique et technique et, plus spécialement, son application aux besoins des pays en développement. Ces dernières années, les discussions dans le cadre du système des Nations Unies ont souligné l'importance de faciliter le transfert international des nouvelles techniques. L'Australie a participé spécialement à ce processus aux Nations Unies, depuis qu'elle-même a soulevé la question en 1958, lorsqu'elle s'est associée avec la Roumanie dans le cadre de plusieurs initiatives. Nous nous félicitons de l'adoption cette année par le Conseil économique et social d'une résolution relative à la convocation d'une conférence des Nations Unies sur la science et la technique [*résolution 1897 (LVII)*].

140. Lors des dernières sessions de l'Assemblée générale, on a beaucoup parlé de l'environnement et de l'écologie. On en a relativement peu parlé à la présente session car les orateurs sont préoccupés par d'autres questions. C'est pourquoi je voudrais mentionner spécialement ce sujet aujourd'hui. Les préoccupations qui se posent sur le plan international au sujet de l'environnement ne sont pas une marotte ou une vogue passagère devant céder la place à d'autres idées. Face à certains de nos problèmes urgents, il est important de bien tenir compte de considérations à long terme en matière d'environnement. Par exemple, lorsqu'on recherche des ersatz au pétrole, particulièrement pendant cette crise de l'énergie, on a parfois tendance à relâcher les normes qui avaient été fixées par exemple pour la pollution. Ce relâchement est parfois justifié car, en matière d'environnement comme ailleurs, il faut rechercher l'équilibre et non pas l'absolu. De même, dans le but de favoriser le développement économique on est souvent tenté d'adopter des solutions rapides et bon marché, sans s'occuper des dommages qui peuvent être causés à l'environne-

ment. Et là encore il faut trouver un équilibre car les pays en développement s'inquiètent évidemment de ce que les considérations d'environnement les maintiennent dans une position inférieure à celle des pays déjà plus développés. Mais nous devons prendre garde que notre désir de résoudre des crises dans l'immédiat ou de résoudre un problème donné qui nous est propre ne serve d'excuse pour pousser un soupir de soulagement et continuer sans plus nous occuper des questions de l'environnement.

141. Je tiens à réaffirmer, au nom de l'Australie, notre attachement à la cause de la protection de l'environnement et notre appui et notre pleine participation aux travaux des organisations internationales en matière d'environnement. De fait, je me suis rendu moi-même récemment à l'Exposition mondiale de Spokane consacrée à l'environnement, à laquelle l'Australie a pris une part importante. Mon gouvernement participera à tous les aspects des travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur le contrôle international des polluants. Nous approuvons aussi pleinement le fait que le Programme a mis l'accent sur les agglomérations humaines et considère ce dernier problème comme essentiel.

142. J'en viens maintenant à deux questions sur lesquelles le Gouvernement australien désire faire des propositions concrètes à la présente session de l'Assemblée générale : je veux parler de l'asile diplomatique, question dont nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour [*point 105*], et du règlement pacifique des différends internationaux, question sur laquelle l'Australie présentera une proposition dans le cadre du point concernant le raffermissement du rôle des Nations Unies [*point 20*], proposée à l'origine par la Roumanie.

143. Mû par un souci humanitaire, le Gouvernement australien a demandé et obtenu l'inscription à l'ordre du jour d'un point concernant l'asile diplomatique, pour que l'Assemblée puisse parvenir à un accord international sur les principes régissant la pratique humanitaire de l'asile diplomatique.

144. Jusqu'à présent, aucun accord général sur les principes d'asile diplomatique n'a été conclu. Pourtant, il est de fait que l'asile diplomatique est accordé à une échelle importante par de nombreux Etats. Le droit d'accorder l'asile diplomatique dans des circonstances urgentes et exceptionnelles est maintenant bien établi. Si doute il y a, c'est sur les modalités et les détails de l'application. Tout récemment encore, 25 ambassades dans un pays d'Amérique latine ont accordé le droit d'asile à quelque 7 000 réfugiés politiques. Les Etats qui ont octroyé cette protection n'étaient pas tous parties aux conventions concernant l'asile diplomatique et quelques-uns d'entre eux seulement appartenaient à cette région de l'Amérique latine qui est à juste titre très connue pour sa pratique humanitaire du droit d'asile.

145. L'incertitude qui pèse sur les principes universellement applicables au droit d'asile diplomatique risque de semer la confusion et de faire naître les malentendus quant aux droits et devoirs des Etats, avec les conséquences défavorables que cela entraîne pour les relations amicales entre les Etats et leur coopération dans la recherche d'une solution des problèmes internationaux à caractère humanitaire.

146. La mise au point et l'élaboration de ces principes seraient de l'intérêt de toutes les parties intéressées. Cela aiderait l'Etat sur le territoire duquel est située l'ambassade en définissant les conditions dans lesquelles le droit d'asile diplomatique peut être accordé. Cela aiderait l'Etat qui octroie l'asile, étant donné que, en droit international, cet Etat serait habilité à octroyer protection à des réfugiés politiques et à obtenir un sauf-conduit permettant aux personnes à qui l'asile est accordé de quitter le territoire. Enfin, et c'est peut-être ce qu'il y a de plus important, cela favoriserait la protection humanitaire internationale dans les cas urgents de personnes dont la vie ou la liberté sont menacées en raison de leurs opinions politiques, de leur race, de leur religion ou de leur nationalité.

147. Un accord en pareille matière sera difficile et lent à atteindre. Les discussions devront être complètes et approfondies. Les gouvernements devront avoir le temps nécessaire pour formuler leur politique sur les aspects essentiels du problème. Mais l'objectif final, qui est d'aboutir à un accord général sur le fonctionnement de cette institution humanitaire qu'est l'asile diplomatique, vaut bien tous les efforts qu'il requiert.

148. L'autre point dont j'ai parlé a trait au règlement pacifique des différends internationaux. La tendance actuelle à la détente dans les relations entre les grandes puissances nous offre de grandes possibilités pour le renforcement de la paix et celui des Nations Unies. Nous avons tous intérêt à raffermir le rôle des Nations Unies dans les affaires mondiales. La situation actuelle est favorable à un nouvel examen des possibilités que recèle la Charte des Nations Unies pour le règlement pacifique des différends internationaux.

149. Le Conseil de sécurité, naturellement, a la responsabilité principale, selon la Charte, du maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'Australie n'a pas le moins du monde l'intention de vouloir minimiser ce rôle. Le Conseil a eu déjà fort à faire face à diverses crises dans différentes parties du monde, et le moment est maintenant venu de rechercher les possibilités que recèle la Charte pour le règlement pacifique des différends internationaux avant que ceux-ci n'atteignent les proportions d'une crise. L'Article 33 de la Charte contient des possibilités qui n'ont pas été suffisamment développées ni exploitées. Tous les Etats Membres auraient intérêt à se demander comment de telles possibilités pourraient être appliquées plus efficacement dans la pratique.

150. C'est dans cet esprit que la délégation australienne présentera un projet de résolution en ce qui concerne le point sur le raffermissement du rôle des Nations Unies, lequel, nous l'espérons, fera réfléchir les Membres sur cette importante question et les fera méditer encore sur le rôle que pourrait jouer l'Organisation dans la solution des différends entre les Etats par voie de négociation, d'enquête, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire et autres moyens pacifiques. Nous pensons, par exemple, que le Secrétaire général pourrait être prié de passer en revue certaines des initiatives prises les années passées dans ce domaine. Il serait particulièrement opportun de passer en revue les possibilités visant à recourir au mécanisme des

Nations Unies en matière de bons offices, d'enquête, de médiation et d'arbitrage quand les parties intéressées le désirent. Par de tels moyens, les conflits frontaliers et autres différends qui sont souvent l'héritage du colonialisme pourraient être examinés calmement et impartialement et pourraient peut-être même être résolus.

151. Je souligne que nous n'avons nullement l'intention de mettre en doute la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité, pas plus que l'élaboration, dans les organisations régionales telles que l'OUA et l'OEA, de moyens destinés à résoudre les divergences entre leurs membres. L'Australie est fermement en faveur de ces organisations régionales et nous aimerions qu'elles soient établies sur une base plus large dans la région du Pacifique et de l'Asie. Nous ne mettons pas non plus en doute l'utilité de la "diplomatie préventive" éclairée du Secrétaire général, telle qu'elle est reconnue dans l'Article 99 de la Charte. En outre, il existe déjà au titre de la Charte et dans la pratique des Nations Unies diverses procédures pour examiner et résoudre les différends internationaux, notamment la Cour internationale de Justice.

152. Mais avec l'interdépendance croissante du monde et la multiplication des échanges, des ressources et l'élargissement des relations entre Etats dans le domaine de la technique, nous aurons besoin de plus en plus de moyens souples et facilement disponibles pour régler les différends entre Etats. L'Australie espère donc que son initiative sera largement appuyée.

153. Une bonne partie de ce que je viens de dire porte sur le thème selon lequel la paix que nous recherchons doit assurer le respect des droits de l'homme et des citoyens de tous les pays. Le Gouvernement australien est résolu à donner effet aux grands Pactes des Nations Unies sur les droits de l'homme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [*voir résolution 2200 A (XXI), annexe*]. Nous avons signé ces deux pactes; nous les ratifierons ensemble et les mettrons en vigueur dès que possible. L'Australie a également signé la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [*résolution 2106 A (XX), annexe*] et elle a l'intention de ratifier également cette convention dès que la législation voulue aura été adoptée. Les idéaux qui y sont incarnés ont été entérinés par l'Assemblée générale en 1948 [*résolution 217 (III)*] et le Gouvernement australien actuel estime important et urgent qu'ils soient pleinement mis en vigueur dans le droit australien 25 ans plus tard.

154. La préoccupation que font naître plus précisément les droits de la femme est un événement un peu plus récent. L'année prochaine qui sera l'Année internationale de la femme, sera donc l'occasion pour chaque Etat Membre de mieux comprendre les conditions économiques et sociales qui doivent permettre aux femmes de participer à la vie économique, culturelle, sociale et politique d'un pays. Nous devons nous assurer que les hommes ne seront pas les seuls bénéficiaires de l'éducation, de la formation et de la modernisation sociale et économique. Nous devons faire en sorte que nos programmes de développement permettent à la femme d'apporter à la société une contribution dans le domaine de l'emploi et dans tout autre domaine. Trop souvent, dans le passé, nous avons accepté automatiquement la situation d'infériorité faite à la femme dans presque toutes les sociétés, occidentales et autres. C'est la conséquence malheureuse de bien des politiques et des programmes de développement si les femmes se sont vues obligées de dépendre plutôt plus que moins des hommes. Le Gouvernement australien est résolu cette année à faire participer les femmes australiennes aux discussions et aux décisions concernant leur avenir et l'avenir de leur pays. Nos programmes à cet égard feront partie de la contribution australienne à l'Année internationale de la femme et, d'ores et déjà, le Gouvernement australien a alloué une somme initiale de 2 millions de dollars australiens cette année.

155. J'ai aujourd'hui exposé certaines des questions qui préoccupent particulièrement le Gouvernement australien. J'ai traité d'un certain nombre de problèmes relevant des domaines de la sécurité internationale, de l'amélioration de la condition humaine, de la prospérité économique et des droits de l'homme. Comme ma déclaration l'aura montré clairement, le Gouvernement australien considère la Charte des Nations Unies comme un guide contraignant et une sauvegarde non seulement dans les relations entre Etats mais également dans les relations humaines à l'intérieur de notre propre Etat.

156. M. SIMBANANIYE (Burundi) : L'orgueil et la supériorité militaire de certaines nations les ont poussées non seulement à la conquête et à la domination des autres mais également à l'exploitation éhontée des peuples apparemment sans défense. Mais, dans un sursaut de dignité et dans un élan de justice, de tout temps, les peuples du monde, quels que soient leur degré de développement et leur couleur, ont dit non au joug colonial, non à l'injustice sous toutes ses formes.

157. L'humanité, depuis qu'elle existe, connaît des guerres meurtrières à cause des hommes qui placent leurs intérêts égoïstes au-dessus de ceux de la communauté internationale et qui inventent des systèmes ou des régimes destinés à perpétuer l'injustice dans le monde. Contre ces régimes anachroniques, les peuples épris de paix, de justice et de liberté doivent mener une guerre sans merci pour que l'humanité se réconcilie avec elle-même et que tous les peuples du monde soient libres et sortent enfin du cauchemar, afin de se consacrer à l'œuvre de l'édification d'une société nouvelle basée sur la liberté et la justice, dans un monde débarrassé du colonialisme et de l'impérialisme dont les méfaits pèsent sur les relations internationales un peu partout dans le monde.

158. En Afrique, une grande partie de ce continent plein de vitalité et d'espoir est encore plongée dans le règne sombre de la violence et de l'exploitation de millions d'êtres humains persécutés uniquement à cause de la pigmentation de leur peau. Sous nos yeux et avec notre complicité ou notre complaisance, les droits les plus élémentaires sont bafoués par un régime bâtard fondé sur le racisme, l'*apartheid* et le colonialisme.

159. Non loin de l'Afrique, tout un peuple pacifique a été chassé de sa patrie et se trouve sans abri, et avec la bénédiction de certaines puissances signataires de la Charte de l'Organisation et qui se déclarent défenseurs de la liberté et de la dignité dans le monde. Le peuple palestinien, depuis la création artificielle de l'Etat d'Israël, vit dans un drame qui ne semble point tourmenter la conscience humaine. Certains même vont jusqu'à lui dénier le droit de se manifester et de faire appel à la solidarité internationale, cependant que le pétrole fait couler beaucoup d'encre et prive, paraît-il, de quelques heures de sommeil les grands de ce monde. Le Moyen-Orient, la Méditerranée et l'Indochine sont encore le théâtre des guerres suscitées par les antagonismes des hégémonies mondiales responsables de nombreuses souffrances humaines.

160. Les arsenaux militaires des grandes puissances rivalisent en accumulation des stocks d'armement tandis que les Etats du tiers monde sont plongés dans la peur de la guerre, subissent l'exploitation économique éhontée ou vivent dans la désolation provoquée par des calamités naturelles pendant que certains pays jettent dans les mers ou dans les océans le surplus de leur opulence.

161. La conjoncture politique et économique du monde actuel présente un spectre qui reflète des mutations larges et profondes dont les rayonnements suscitent des inquiétudes mais laissent également des horizons d'espoir.

162. Malgré la complexité de l'histoire contemporaine, l'homme entend orienter son cours vers la libération totale des peuples appelés à se concerter dans cette période de l'interdépendance. C'est dans ce but que, chaque année, des chefs d'Etat et de gouvernement, des ministres, de hauts responsables de l'administration, des hommes de science et de lettres ainsi que d'autres éminentes personnalités parcourent de longues distances et viennent personnellement à la plus grande tribune mondiale pour dénoncer les injustices actuelles dans le monde et proposer des remèdes à la situation présente qui comporte des germes d'anéantissement mais également des gains d'espoir et de survie, grâce à certaines victoires dont il faut se féliciter.

163. L'Assemblée générale, au cours de la vingt-neuvième session est appelée à se pencher sur ces différents problèmes que je viens d'évoquer, à savoir surtout la décolonisation, la guerre au Moyen-Orient et en Indochine, la crise économique dont les Etats sont victimes, les uns plus que les autres, et enfin la nécessité de la coopération internationale, remède aux problèmes actuels.

164. La communauté internationale se trouve à un tournant historique important non seulement à cause de l'ampleur et de la dimension des questions à trancher, mais surtout à cause de la détermination révolutionnaire des peuples qui sont prêts à lutter jusqu'au versement de leur sang pour conquérir leur indépendance et réaliser leur bonheur grâce à l'exploitation de leurs richesses. Et pour atteindre ces objectifs les peuples représentés dans cette enceinte avaient besoin d'un homme d'Etat qui incarne ces idéaux et qui soit capable de guider et de conduire nos travaux avec succès. Consciente de ses responsabilités, l'Assemblée à la présente session a porté le choix de son président sur une personnalité qui, du fait qu'elle est une figure internationale incontestable, est devenue le candidat de tous. Cette élection unanime de M. Abdelaziz Bouteflika, ministre algérien des affaires étrangères depuis plus d'une décennie, revêt une haute signification. Elle représente en effet un hommage rendu à la politique éclairée de M. Houari Boumediène, président de la République algérienne démocratique et populaire et président en exercice des pays non alignés. Ce choix heureux constitue un succès de l'Afrique et du monde arabe, du mouvement des non alignés et de tous les peuples épris de paix, de justice et de liberté. C'est une consécration par la communauté internationale des brillantes qualités et de la haute compétence qui ont toujours distingué l'homme d'Etat algérien à la grande expérience, à l'intelligence supérieure, au doigté diplomatique inégalé dans la conduite des affaires internationales et dont la foi en la victoire finale des peuples révolutionnaires nous est bien connue. Par ce choix judicieux porté sur une si grande personnalité, nous avons non seulement traduit l'importance des problèmes qui se posent à cette session mais également nous avons voulu saluer le bilan hautement positif de notre organisation qui a bénéficié d'un concours précieux de l'Algérie.

165. Souffrez donc, Monsieur le Président, que la délégation du Burundi se félicite des succès remportés par notre organisation grâce à la clairvoyance et à la contribution du peuple frère d'Algérie et sous la haute direction de ses dirigeants.

166. Mon pays a inscrit dans les annales de l'histoire du Mouvement des pays non alignés les décisions importantes de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Alger en 1973[8], qui a doté le groupe des pays non alignés d'une charte économique et sociale qui est à l'origine de la déclaration et de l'instauration d'un nouvel ordre économique adoptée par la sixième session extraordinaire des Nations Unies sur les matières premières et le développement.

167. La prise de conscience par la communauté internationale des dangers, pour l'humanité, de la politique d'agression et d'annexionnisme d'Israël constitue à notre avis un événement important dans les relations internationales.

168. C'est avec une grande satisfaction également que la République du Burundi a salué les victoires des peuples d'Indochine auxquels les pays non alignés apportent un soutien inébranlable contre l'agression et l'occupation impérialiste.

169. Comment passer sous silence les succès que viennent de remporter les peuples de Guinée-Bissau, du Mozambique et de l'Angola et même du Portugal contre les régimes fascistes, rétrogrades et colonialistes de Salazar et de Caetano ?

170. C'est pour toutes ces raisons qu'au Burundi nous considérons l'Algérie non seulement comme un pays d'accueil d'idées et d'hommes révolutionnaires mais également comme un symbole de la libération irréversible et définitive des pays qui veulent se débarrasser des systèmes rétrogrades, fascistes, colonialistes et impérialistes. C'est le sens que nous avons essayé de traduire, Monsieur le Président,

dans un message antérieur où nous avons exprimé notre optimisme quant au succès de la présente session, ainsi que le soutien indéfectible à vos initiatives, que la délégation de la République du Burundi a reçu mandat de vous apporter de la part du lieutenant général Michel Micombero, secrétaire général du parti UPRONA, chef de l'Etat et chef du Gouvernement, libérateur du peuple burundais et qui aux côtés de son collègue et ami, le président Houari Boumedième, a consolidé l'amitié et la solidarité algéro-burundaise.

171. Après une année aussi riche en événements, je voudrais m'acquitter d'un devoir fort agréable envers M. Leopoldo Benites, président sortant, qui a conduit les débats de la sixième session extraordinaire avec un talent remarquable et dont les activités ont été couronnées de succès.

172. Le privilège me revient en outre de rendre hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour ses qualités éminentes de grand homme d'Etat au cœur sensible à la détresse humaine. Au nom du Président de la République et de son gouvernement, je tiens à exprimer au Secrétaire général notre admiration pour sa haute compétence, son habileté diplomatique et son dévouement, son sens aigu des responsabilités internationales et sa foi inébranlable dans un avenir meilleur et un monde dominé par la justice et non point par la force. L'Afrique lui saura toujours gré des efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de libérer totalement le continent des fléaux de l'humanité qui sévissent encore en Afrique australe. Nous aimerions également lui adresser nos vives félicitations pour les résultats positifs de notre organisation dont le prestige grandit grâce à l'action personnelle de notre secrétaire général.

173. Le 17 septembre 1974, la famille des Nations Unies a accueilli en son sein la République populaire du Bangladesh, la Grenade et la République de Guinée-Bissau dont nous saluons l'entrée aux Nations Unies comme un événement important de notre organisation qui vient d'accomplir des progrès dans le domaine de l'émancipation des peuples et dans la consécration de son universalité.

174. La République du Burundi adresse ses félicitations les plus chaleureuses à la République populaire du Bangladesh et à la Grenade, leur souhaite la consolidation de leur indépendance dans la paix et l'amitié avec les autres Etats de la région et se déclare prête à coopérer avec ces nouveaux Etats.

175. A présent, nous voudrions rendre un hommage particulier au peuple de Guinée-Bissau qui, sous la direction du grand parti révolutionnaire, le PAIGC vient de consolider, de la manière la plus éclatante et la plus glorieuse, ses victoires antérieures remportées sur le colonialisme. Le Burundi adresse ses félicitations les plus fraternelles et les plus cordiales à ce peuple d'avant-garde qui grâce à l'esprit révolutionnaire insufflé par le héros éternel, Amílcar Cabral, père de la patrie libre et indépendante de Guinée-Bissau, a accompli une œuvre gigantesque qui a forcé l'admiration de l'ennemi.

176. Le premier anniversaire de la souveraineté guinéenne, que nous avons célébré cette année, a été salué dans mon pays comme une réaffirmation du principe selon lequel la détermination révolutionnaire d'un peuple se passe de négociations stériles pour conquérir par défi ce qui lui est refusé par égoïsme ou par mépris.

177. Je m'incline devant le drapeau de la Guinée-Bissau qui vient d'être hissé aux Nations Unies et qui constitue la gloire des combattants de la liberté de la Guinée-Bissau. Il y flotte pour l'honneur du peuple guinéen et suscite l'espoir bien fondé des compagnons de lutte qui sont au Mozambique, en Angola, aux îles du Cap-Vert et en Afrique australe. Nous espérons que le gouvernement de ce nouvel Etat trouvera de la compréhension et de la générosité auprès de la communauté internationale pour bénéficier d'une aide importante, afin de construire rapidement ce pays dévasté par la guerre imposée par le colonialisme. Ainsi, il pourra consolider son indépendance politique et s'atteler au programme de sa libération économique aux côtés des autres peuples révolutionnaires du monde.

178. Au Mozambique, nous saluons les victoires remportées par le peuple mozambiquais, sous la direction du FRELIMO, après des siècles de lutte implacable contre le colonialisme abject qui a fait couler le sang de tant d'innocents. Nos félicitations s'adressent aux dirigeants du FRELIMO qui ont réussi, à l'étonnement du monde, à préserver l'unité de ce peuple dans l'action révolutionnaire qui vient d'être couronnée de succès par la signature des accords de Lusaka entre le FRELIMO et le Gouvernement portugais. Qu'il nous soit permis de souligner la clairvoyance et la maturité politique des dirigeants du FRELIMO et des nouveaux maîtres du Portugal, qui ont réussi à briser les obstacles à l'application des accords de Lusaka. Nous voulons cependant faire partager à nos frères mozambiquais l'expérience du peuple burundais qui, durant des années, a lutté pour sauvegarder son indépendance et les acquis de sa grande révolution de novembre. L'impérialisme et le colonialisme ourdissent toujours des complots contre des régimes et des peuples révolutionnaires, car ils ne s'avouent jamais vaincus. C'est pourquoi la vigilance des peuples doit être permanente. Nous avons également l'espoir qu'aucune puissance ne fera obstruction à l'accession rapide à l'indépendance de ce pays appelé à jouer un rôle capital dans le concert des nations et spécialement sur le continent africain.

179. Nous nous félicitons des assurances données par le Gouvernement portugais. Le nouveau régime portugais au pouvoir a fait naître des espoirs pour le peuple portugais qui se dirige enfin dans la voie de la coopération avec les autres peuples du monde, puisqu'il a pris l'engagement de rejeter totalement et radicalement ses régimes fascistes et colonialistes qui avaient dominé la vie politique de cette nation pendant des siècles et lui avaient aliéné l'amitié des peuples du monde épris de paix et de démocratie.

180. Le peuple burundais assure le peuple portugais de son amitié et le Gouvernement de la République du Burundi promet sa pleine collaboration et son entière coopération au Gouvernement portugais lorsque celui-ci aura procédé au transfert des attributs de souveraineté au Mozambique, à l'Angola, sans aucune malveillance destinée à saper l'unité intérieure et à favoriser des guerres civiles après l'octroi de l'indépendance.

181. En Angola, nous saluons les victoires remportées par ce grand peuple qui doit reconquérir sa liberté dans les plus brefs délais pour se rendre maître de ses destinées. L'existence de plusieurs mouvements de libération dans ce pays ne peut justifier en aucune façon la création des obstacles qui barrent le chemin de la libération totale de l'Angola engagée dans le processus irréversible de la libération et, confiant dans la sagesse de ses dirigeants, le peuple angolais réalisera son unité qui lui permettra de continuer sa marche triomphale vers la victoire finale d'une indépendance totale pour laquelle tant de filles et de fils angolais sont tombés au champ d'honneur.

182. La communauté internationale doit mettre en garde les sociétés multinationales qui convoitent les immenses richesses de ce pays et n'hésitent pas à songer à la formule de la balkanisation. Tous les peuples du monde épris de paix et de justice doivent s'employer à détruire ce plan machiavélique qui constitue une véritable conspiration contre l'unité du peuple angolais et l'intégrité territoriale de ce vaste territoire.

183. Nous espérons que le Portugal, fidèle aux engagements solennels formulés à cette même tribune, prendra ses responsabilités pour déjouer ces manœuvres et transférer dans les délais les plus brefs les attributs de souveraineté à tous les territoires encore sous sa domination coloniale.

184. S'il est regrettable de reconnaître que la décolonisation inachevée laisse malheureusement dans le monde des goulots d'étranglement de la liberté, il est encore plus navrant de constater qu'en Afrique australe des millions d'êtres humains sont maintenus dans les chaînes de l'esclavage; les peuples d'Azanie, de la Namibie et du Zimbabwe y connaissent des traitements qui blessent la dignité de l'homme et foulent au pied les droits les plus élémentaires, puisque dans cette région les hommes dits de couleur sont victimes des crimes les plus barbares.

185. Le racisme sud-africain n'est pas dirigé uniquement contre les Africains de couleur noire, mais la ségrégation n'épargne aucune catégorie. Métis, Indiens et autres Asiatiques sont également victimes de la discrimination raciale. C'est dire que c'est un problème qui concerne toute l'humanité et non pas seulement le continent africain. Ce fléau de l'*apartheid*, philosophie qui alimente les idéologies de Pretoria et de Salisbury, est la honte de notre siècle.

186. Dans la tentative de ramener Pretoria à la raison, des autorités de caractère international ont essayé d'user de la persuasion, du dialogue et d'autres procédés diplomatiques. A ces approches qui auraient dû faire réfléchir l'Afrique du Sud, cette dernière n'a accordé aucune attention, encouragée qu'elle est dans son obstination criminelle par certaines puissances occidentales qui, non seulement entretiennent des relations économiques, commerciales et même diplomatiques avec le régime de Pretoria, mais également soutiennent ses industries de guerre à coup d'investissements massifs.

187. Les Etats Membres des Nations Unies qui condamnent le régime d'*apartheid* devraient pratiquer une politique conséquente et s'abstenir de tout soutien direct ou indirect au régime de Pretoria. La République du Burundi, pour ce qui la concerne, se félicite de n'avoir aucun rapport, ni commercial, ni économique, ni diplomatique avec Pretoria et Salisbury. Mon pays, le Burundi, quoiqu'il y soit enclavé, s'est refusé à la signature des accords aériens qui auraient pu permettre aux aéronefs de transiter par notre pays à destination ou en provenance de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie. Toute marchandise produite dans ce pays est prohibée sur le territoire burundais. Cette politique peut comporter des sacrifices à bien des égards, mais elle est conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'OUA qui condamnent les régimes du racisme et de l'*apartheid*.

188. Si le Burundi applique sans réserve les dispositions pertinentes des résolutions pour ce qui concerne l'Afrique australe, *a fortiori* les grandes puissances industrialisées, et spécialement les membres permanents du Conseil de sécurité, devraient prendre les mesures appropriées pour mettre fin à ces régimes anachroniques qui malheureusement s'étendent à d'autres régions de l'Afrique australe, notamment à la Namibie qui devrait relever directement de l'Organisation des Nations Unies à la suite de la révocation du Mandat de l'Afrique du Sud pour s'être rendue coupable des crimes de l'*apartheid* perpétrés dans ce territoire. Nous condamnons la politique de bantoustanisation pratiquée par l'Afrique du Sud en Namibie et visant à la dislocation de la nation namibienne.

189. Puisque l'Afrique du Sud pratique une politique contraire aux principes de l'Organisation des Nations Unies, à quoi bon alors garder un dialogue avec Pretoria ou même lui maintenir le statut de Membre des Nations Unies ? Il est grand temps de tirer leçon de la violation permanente par l'Afrique du Sud de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et de prononcer son expulsion des Nations Unies. D'ores et déjà, le Burundi se félicite de la décision de l'Assemblée générale de refuser la parole aux représentants de Vorster et espère qu'elle sera entérinée par les organes des Nations Unies, spécialement par le Conseil de sécurité.

190. S'il est difficile de comprendre le comportement et l'objectif final du régime de Salisbury, l'attitude du Royaume-Uni face à la rébellion d'une de ses colonies n'est pas plus aisée à saisir. Non seulement le régime de Salisbury n'est plus inquiété par Londres, mais encore il est assuré des sympathies du Royaume-Uni, à qui cependant la mission de conduire le peuple zimbabwé à l'autodétermination et à l'indépendance incombe toujours.

191. Le Royaume-Uni, qui a connu de semblables situations antérieures, n'a pas hésité à mâter de telles rébellions. Pour le cas de la Rhodésie, l'attitude de Londres s'interprète comme une complicité que le peuple zimbabwé ne pourra tolérer plus longuement, car il a conscience de sa force, qui s'affirme de plus en plus aux côtés des autres peuples révolutionnaires du monde.

192. Salisbury et Pretoria devraient, alors que cela est encore possible, réviser leur politique et suivre l'exemple de Lisbonne, qui vient de renoncer au régime d'exploitation politique et économique des Etats africains pour devenir leur ami privilégié.

193. Dans ce même contexte de décolonisation, nous espérons que l'Espagne va octroyer l'indépendance au Sahara dit espagnol.

194. Nous saluons l'entente entre le Maroc et la Mauritanie, qui ont demandé un avis consultatif à la Cour internationale de Justice qui permettra à toutes les parties intéressées de se mettre d'accord, avant l'octroi de l'indépendance, sur le statut juridique futur du Sahara.

195. Dans une autre région du monde, le Moyen-Orient connaît une situation dramatique. L'Etat sioniste d'Israël s'est permis d'annexer par la force des territoires appartenant aux Etats arabes de Palestine, d'Egypte, de Syrie et de Jordanie. Cette politique sioniste d'annexion a privé le peuple palestinien de tout son territoire.

196. Il est inadmissible, à notre époque, qu'un Etat se permette de s'approprier par la force des armes les territoires d'un autre Etat indépendant, en faisant disparaître ce dernier de la scène politique internationale. S'il existe une injustice monstrueuse dans le monde, dont l'Organisation des Nations Unies ne pourrait s'accommoder, c'est bien le cas de la Palestine, situation où un peuple est privé de ses foyers et, dès lors, livré à tous les désespoirs.

197. La dernière guerre d'octobre 1973, qui a eu le mérite de détruire le mythe d'invincibilité d'Israël, n'a cependant pas amené l'Etat sioniste à saisir l'occasion de négociations pour mettre fin au conflit israélo-arabe. Si le peuple palestinien et les autres Etats arabes d'Egypte, de Syrie et de Jordanie ne peuvent récupérer leur territoire usurpé par l'impérialisme sioniste, les conséquences qui risquent d'en découler sont lourdes de danger d'une nouvelle guerre, encore plus meurtrière que les précédentes.

198. Ma délégation se permet de rappeler que toute solution du problème du Moyen-Orient qui ne tiendrait pas compte du rétablissement du peuple palestinien dans ses droits légitimes de récupérer sa patrie, dans ses attributs de souveraineté, sera vouée à une impasse totale et certaine.

199. Ma délégation se félicite de l'inscription à l'ordre du jour de la session de la question de Palestine [*point 108*] sous une rubrique spéciale, circonstance qui en permettra un examen plus approfondi. Aux fins de discuter la question palestinienne en connaissance de cause, la présente Assemblée doit inviter l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui est la seule représentation légitime incontestée du peuple palestinien. Il serait paradoxal, en effet, de vouloir régler ce problème du peuple palestinien sans avoir écouté le principal intéressé.

200. Si les chances actuelles de règlement de cette crise du Moyen-Orient s'évanouissent, Israël en portera la responsabilité.

201. A ce stade, la délégation de la République du Burundi voudrait réaffirmer son indéfectible soutien aux Etats frères arabes, et spécialement au peuple palestinien, qu'elle assure de sa solidarité fraternelle et militante. Elle propose d'ores et déjà à l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures appropriées pour contraindre Israël à donner suite aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et pour imposer des sanctions contre cet Etat s'il refusait de s'y conformer.

202. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient, séparément ou collectivement, prendre des mesures concrètes pour faire respecter par Israël l'intégrité territoriale des Etats arabes de la région, la liberté et l'autodétermination du peuple palestinien, les lieux saints de Jérusalem, la Charte elle-même de l'Organisation des Nations Unies et les décisions de celle-ci. Si l'Etat d'Israël ne se plie pas à ces impératifs, la paix et la sécurité resteront gravement menacées tandis que l'ambiance actuelle de recherche du règlement de ce conflit sera, à notre grand regret, éliminée.

203. Comme j'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure en parlant du désarmement, le monde traverse une période de grands bouleversements causés par les guerres de libération nationale, plus particulièrement en Indochine. Le Viet Nam et le Cambodge représentent actuellement les fronts anti-impérialistes les plus chauds.

204. S'agissant du Viet Nam, ma délégation tient tout d'abord à adresser ses chaleureuses félicitations à l'héroïque peuple vietnamien pour les grandioses et éclatantes victoires qu'il a remportées, et qu'il ne cesse de remporter, sur l'impérialisme et ses valets. Les victoires de ce grand peuple ont prouvé, aux yeux du monde, et surtout à l'impérialisme lui-même, qu'un peuple engagé et déterminé est invincible. Nous demandons à la communauté internationale d'user de son prestige et de son influence pour qu'enfin, après bientôt un demi-siècle, le peuple vietnamien retrouve la paix perdue et puisse ainsi repanser les profondes blessures des différentes guerres imposées par l'impérialisme.

205. Ma délégation lance un appel pressant et urgent aux parties signataires de l'Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix, signé à Paris le 27 janvier 1973 afin qu'elles en respectent scrupuleusement toutes les clauses. Nous exigeons que toutes les troupes étrangères encore stationnées au Viet Nam, quelle que soit leur étiquette, se retirent enfin sans délai, et cela conformément à l'Accord de Paris. Nous condamnons l'administration de Saigon, qui poursuit avec acharnement les opérations de grignotage et d'empiètement, en violation de l'Accord de Paris.

206. Etant donné que l'Accord de Paris reconnaît trois administrations au Viet Nam, étant donné aussi que l'Organisation des Nations Unies a admis l'administration de Saigon en tant qu'observateur, ma délégation exige l'admission du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Viet Nam en qualité d'observateur, d'autant plus que c'est lui le représentant valable du peuple sud-vietnamien.

207. Il y a un autre front anti-impérialiste dans la région indochinoise : c'est le Cambodge. Depuis le complot ourdi contre Samdech Norodom Sihanouk, le peuple cambodgien, les armes à la main, a entrepris une gigantesque guerre de libération nationale du Cambodge et a, en quatre ans, libéré la plus grande partie du territoire. Le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge, présidé par le chef de l'Etat Norodom Sihanouk, a été reconnu par plus de 60 pays, et continue de bénéficier de l'appui et du soutien de tous les peuples du monde épris de paix et de liberté.

L'année dernière, le chef de l'Etat du Cambodge, Samdech Norodom Sihanouk, a reçu un accueil chaleureux et enthousiaste dans la famille des non alignés à Alger. Tout récemment, le vice-premier ministre Khieu Samphan a visité plusieurs pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe, et a obtenu de grands succès.

208. La clique de Lon Nol a osé dernièrement avancer des propositions fallacieuses de "négociation de paix". Ces manœuvres ne trompent plus personne et nous confirment la précarité de ce régime fantoche qui, en aucune façon, ne représente plus le peuple cambodgien.

209. Fidèle à sa politique, le Gouvernement de la République du Burundi se prononce encore une fois pour le rétablissement du Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge dans son siège légitime aux Nations Unies et, par conséquent, l'expulsion des représentants de Lon Nol.

210. Sur le même continent, un problème se pose qui doit préoccuper notre organisation et pour lequel nous devons prendre une décision.

211. Au cours de sa dernière session, l'Assemblée générale a pris une décision fort importante : dissoudre la CNUURC. A la même session, et par un large consensus, une résolution a été adoptée confirmant la volonté des Nations Unies de voir la Corée réunifiée pacifiquement et sans ingérence extérieure.

212. Ma délégation estime qu'il faut continuer à aller de l'avant dans la recherche de la paix dans la péninsule coréenne. Les deux parties ont engagé leur dialogue et le seul obstacle à des conclusions constructives demeure le stationnement des troupes des Nations Unies dans la partie sud du pays. Ma délégation exige le retrait total, immédiat et définitif, de toutes les troupes stationnées en Corée sous le drapeau de l'Organisation des Nations Unies. Le Gouvernement de la République du Burundi estime que cette condition constitue un préalable indispensable à la réunification de la Corée, et que toute tentative d'admission des deux parties séparément à l'Organisation des Nations Unies est un complot visant à empêcher la réunification pacifique et indépendante de la Corée.

213. Nous venons d'évoquer la violence qui sévit dans le monde et plus particulièrement dans les pays du tiers monde. Nous estimons que notre organisation doit non seulement faire la constatation de toutes ses manifestations mais surtout élaborer un plan de paix dans le monde, qui s'attaque à la racine du mal.

214. Les grandes puissances de ce monde doivent tout d'abord renoncer à leur politique de domination et d'hégémonie qui est à la base de la course effrénée aux armements, dont le but est d'anéantir les Etats les plus faibles. Ce n'est point par hasard que tous les conflits sanglants et foyers de tension se sont localisés, non pas à l'intérieur des polygones des superpuissances ou des pays industrialisés, mais dans les pays en voie de développement. Dès lors, il apparaît clairement que les véritables victimes de la course aux armements sont bel et bien les pays du tiers monde. D'où l'intérêt de celui-ci pour un désarmement total et complet, car il constituerait le plus grand théâtre d'opérations au cas où un conflit mondial viendrait à se produire.

215. La tendance actuelle, qui consiste à confier la question du désarmement aux seules puissances nucléaires, ou plus exactement aux deux superpuissances, est à rejeter, car cette question intéresse toute l'espèce humaine et doit être traitée par tous les pays, quelles que soient leurs dimensions géographiques et leur puissance, d'où la nécessité de la tenue de la Conférence mondiale sur le désarmement, dont le contenu et la définition doivent être clairs dans tous les esprits.

216. En effet, une certaine confusion a été créée par les deux superpuissances. Celles-ci visent avant tout une limitation des armes nucléaires stratégiques et l'interdiction de la prolifération des armes atomiques. Selon nous, ce désarmement partiel signifierait qu'il faut maintenir le *statu quo*, tout en opérant de petits arrangements entre les superpuissances, et poursuivre la course aux armements à une vitesse uniformément accélérée. Ce qui est demandé à la communauté internationale c'est la consécration du monopole de l'arme nucléaire détenu par les deux superpuissances. Sans mettre en cause la bonne foi des déclarations faites en la matière, nous sommes cependant obligés de constater avec amertume qu'au moment même où une main nous tend des traités d'interdiction de la prolifération des armes atomiques, une autre tend du plutonium et offre des usines de séparation d'isotopes à Israël et à l'Afrique du Sud, connus pourtant pour leur politique d'agression et de violation de la Charte des Nations Unies.

217. On est donc tenté de poser la question : où est le sérieux dans tout cela ? Ma délégation considère que l'objectif du désarmement est la destruction totale des armes nucléaires. Toutes les puissances nucléaires devraient d'abord s'engager solennellement à ne jamais employer cet arsenal nucléaire contre les pays qui en sont dépourvus, à respecter les zones dénucléarisées et à ne jamais se servir de ces armes pour agresser d'autres pays. Dans la phase suivante, les deux superpuissances devraient effectuer un désarmement effectif et contrôlé, car elles ne sont pas menacées par les autres puissances. Dans une troisième étape, le désarmement devrait être généralisé et complet et tous les pays seraient appelés à entrer dans ce processus de désarmement et de réduction des budgets militaires, de sorte que ceux-ci ne permettent plus de procéder aux essais nucléaires.

218. Le Gouvernement de la République du Burundi se prononce également pour le démantèlement de toutes les bases militaires installées dans les pays du tiers monde, car elles constituent une menace permanente à la stabilité et à la sécurité des Etats de la région.

219. Le Gouvernement burundais se prononce enfin contre l'hégémonie des grandes puissances dont les flottes militaires sillonnent les mers et les océans, constituant ainsi une menace permanente pour les pays riverains et entravant gravement la paix dans le monde et la coopération internationale.

220. Selon les spécialistes, le monde consacre 250 milliards de dollars à la course aux armements, montant supérieur à l'ensemble du revenu national des pays en voie de développement d'Asie et d'Afrique. Cette somme colossale soulagerait bien des êtres

humains qui croupissent dans la misère, si elle était consacrée à des buts de développement.

221. Depuis la dernière session de l'Assemblée, nous avons assisté à des événements d'une importance et d'une portée considérables dans le domaine des relations économiques internationales. En effet, les pays exportateurs de pétrole ont pris des décisions et des initiatives historiques destinées à assurer un développement rapide de leurs économies respectives et une amélioration constante du niveau de vie et du bien-être de leurs peuples, en procédant à une révision de la politique d'exportation et d'exploitation de leurs ressources naturelles. Le prix de certaines autres matières premières a connu une hausse tout aussi considérable. Dans les principaux pays développés capitalistes, l'inflation et l'érosion monétaire n'ont cessé de s'aggraver et rien ne permet d'espérer une amélioration de la situation, à moins que les responsables de ces pays ne se décident à prendre des mesures énergiques en vue d'assainir le fonctionnement du mécanisme de leurs systèmes économiques respectifs.

222. Cette situation a gravement affecté les nombreux pays de la planète qui ne se sont pas encore lancés dans la production des matières premières et dont les moyens sont dérisoires du fait que leur développement économique est très lent. Ainsi donc, l'écrasante majorité des habitants de la planète envisagent l'avenir avec une inquiétude largement justifiée. Il est du devoir de la communauté internationale tout entière de faire face avec diligence à ses responsabilités en recherchant les solutions les plus heureuses, les plus efficaces et les plus justes aux graves problèmes de l'heure; sinon, la paix, l'entente et la concorde entre les peuples et les nations que nous représentons ici seront sérieusement compromises.

223. Si nous voulons instaurer, une fois pour toutes, des relations économiques internationales équilibrées et harmonieuses entre tous les partenaires, si nous voulons résoudre la crise économique actuelle, nous devons d'abord et avant tout rechercher et identifier ses origines et ses racines. Il faut, pour cela, beaucoup de courage et de lucidité; il faut faire preuve d'un véritable esprit de dialogue et de tolérance; il faut surtout que les pays riches se débarrassent de leur complexe de puissance et de supériorité et qu'ils abordent la discussion dans un esprit d'égalité.

224. La sixième session extraordinaire — convoquée à la suite de l'heureuse initiative de M. Houari Boumediène, président de la République algérienne démocratique et populaire, auquel nous renouvelons notre vive gratitude — avait précisément pour but, nous le savons, de dégager des solutions acceptables pour tous et susceptibles de parer à l'effondrement qui menace nos économies respectives. Il est pénible de constater aujourd'hui que malgré la bonne volonté et l'esprit de concession dont les pays en voie de développement ont fait preuve à cette occasion, nous ne sommes pas encore au bout de nos peines.

225. L'accueil froid, sinon hostile, qui a été réservé par les pays développés à la Déclaration sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international et au Programme d'action, n'augure rien de bon pour l'avenir.

226. Pis que cela, et faute d'avoir réussi à imposer leurs vues et leurs solutions au reste du monde, certains pays riches essayent, pour le moment, de chercher des boucs émissaires à leurs problèmes, de rejeter leurs propres responsabilités dans la crise actuelle sur les pays producteurs de matières premières, de provoquer et d'encourager l'éclatement du front des pays en voie de développement; ils vont même jusqu'à menacer de rétablir par la force l'ordre économique ancien caractérisé par l'exploitation, le pillage et le gaspillage éhonté des ressources naturelles des pays pauvres. Pareil comportement est lourd de dangers pour la paix et la sécurité internationales.

227. Mon pays estime que les pays industrialisés à économie dite de marché assument une large part de responsabilité dans les désordres économiques actuels. L'éditorialiste d'un grand journal écrivait récemment que, si la situation économique actuelle est devenue incontrôlable, c'est d'abord parce que les pays occidentaux ont renoncé depuis longtemps "à gouverner leurs monnaies".

228. Contrairement à ce que certains veulent nous faire croire, nul n'ignore que l'inflation est apparue dans les pays développés au cours de la deuxième moitié des années 1960. Elle n'a donc pas suivi le relèvement du prix des principales matières, elle l'a provoqué. Quant à l'impact du prix des matières premières sur l'accélération du taux de l'inflation dans les pays développés, je voudrais rappeler que, selon une étude entreprise en novembre 1973 par des experts d'une grande puissance occidentale, le doublement du prix de tous les produits de base ne pouvait provoquer, à l'époque, qu'une hausse de moins de 4 p. 100 de l'inflation. Depuis lors, seul un nombre insignifiant de produits primaires ont enregistré une hausse sensible de leur prix. Dans ces conditions, comment peut-on justifier des taux d'inflation de l'ordre de 15 p. 100 et plus dans les principaux pays industriels ?

229. Il est vrai que le quadruplement du prix du pétrole et de ses dérivés en l'espace de trois mois a posé de sérieux problèmes d'adaptation à chacune de nos économies, et surtout aux économies les plus fragiles. Il est tout aussi vrai que si nous en sommes arrivés là, c'est parce que les pays développés ont toujours accueilli dans l'indifférence et avec mépris les multiples appels qui leur ont été lancés par les pays du tiers monde dans le cadre de la CNUCED et du haut de cette tribune en vue d'améliorer les termes de l'échange des pays pauvres.

230. La cause de l'inflation généralisée dont nous souffrons tous est à rechercher dans le fonctionnement même des économies des pays développés. Le monde ne connaîtra jamais une économie internationale saine aussi longtemps que les pays riches refuseront de faire face à leurs responsabilités. Leur système économique, dont ils ont trop souvent vanté les mérites et les performances et qui n'a pu survivre et prospérer que grâce à l'exploitation impitoyable des plus faibles par les riches et le pillage effréné des richesses du tiers monde doit être revu et adapté aux nécessités, aux contraintes et aux idéaux de notre temps.

231. Bien que le Burundi ait sérieusement souffert des développements récents dans le domaine des rela-

tions économiques internationales, mon pays reconnaît pleinement le bien-fondé des décisions prises par les pays producteurs de pétrole en vue de revaloriser leurs ressources et soutient la lutte qu'ils mènent pour améliorer le pouvoir d'achat des produits qu'ils exportent. Nous dénonçons les manœuvres de chantage, d'intimidation ainsi que les menaces dirigées contre eux par certains pays nantis. A travers les pays membres de l'OPEP ces menaces s'adressent tout aussi bien aux autres pays possesseurs de produits de base et qui seraient tentés de suivre une politique rationnelle de mise en valeur de leurs ressources conforme à l'intérêt général, au bien-être et aux aspirations légitimes des peuples dont ils ont la charge.

232. Cela étant dit, il est sûr et certain qu'un certain nombre de pays du tiers monde ont besoin d'un grand élan de solidarité de la communauté internationale pour garantir à leurs peuples un niveau de vie compatible avec les exigences de la dignité humaine. A cet égard, mon pays constate avec satisfaction que certains pays exportateurs de pétrole ont manifesté beaucoup de compréhension et d'esprit de générosité à l'égard des pays les plus gravement touchés par les derniers événements économiques. Nous espérons que les pays développés traduiront bientôt en gestes concrets leur actuelle attitude de compassion à l'égard des peuples démunis de la planète. Toutefois, les conditions que certains d'entre eux ont posées pour le versement de leurs contributions au Fonds spécial, établi par la résolution 3202 (S-VI), nous font douter sérieusement de leur bonne foi et de leur sincérité. L'élan de solidarité dont j'ai déjà parlé doit être spontané; il ne doit pas être marchandé ni dépendre de l'attitude d'un groupe de pays tiers, dès lors que sa nécessité et son urgence sont reconnues par tous face aux conditions de dénuement et du désespoir que connaissent des milliards d'êtres humains.

233. Pour conclure ce chapitre économique, je voudrais faire une mise au point. A la suite des propos qui ont été répandus et selon lesquels les Etats africains auraient rompu les relations diplomatiques avec Israël pour s'assurer l'approvisionnement en pétrole comme seule motivation de soutien des Etats arabes, ma délégation proteste, pour ce qui la concerne, contre pareille calomnie, destinée à briser la solidarité arabo-africaine.

234. La République du Burundi, encore qu'elle soit parmi les Etats dont l'économie est très affectée par la hausse du prix du pétrole, tient à préciser que si elle a rompu les relations diplomatiques et autres avec Israël, il n'y avait derrière cette décision aucune motivation de ce genre qui la poussait. La solidarité militante et fraternelle a été décidée par le Gouvernement du Burundi en toute indépendance et en toute souveraineté, sans aucun marchandage. Dès lors, le Burundi considère que ces manœuvres divisionnistes sont dénuées de tout fondement logique et doivent prendre fin pour ne pas accréditer des propos calomnieux de chantage visant à semer la discorde entre les Etats africains et les pays frères arabes.

235. Depuis que notre organisation existe, d'éminents hommes d'Etats et des diplomates prestigieux se sont relayés à cette tribune pour proclamer leur foi dans les idéaux de paix, de liberté et de progrès. Les brillantes luttes de libération nationale contre le colonialisme et pour l'indépendance qui se sont déclenchées un peu partout dans le monde depuis bientôt 30 ans et qui se poursuivent en Afrique australe, au Moyen-Orient et en Indochine, sont là pour démontrer, s'il en était encore besoin, que la paix internationale restera précaire tant qu'il y aura un seul peuple ou une seule nation soumis à la domination, à l'humiliation, à l'exploitation et à la loi du racisme.

236. Aujourd'hui, grâce au développement rapide des moyens de communication de masse, le monde est devenu plus petit que jamais et chacun de ses habitants est mieux informé sur les conditions d'existence de ses semblables. La paix et la sécurité internationales seront toujours menacées aussi longtemps que des milliards d'êtres humains souffriront de la faim, de la malnutrition, de la maladie et d'autres fléaux de l'humanité, face à une minorité de privilégiés qui nagent dans l'abondance, le gaspillage et l'insouciance.

237. Tous les peuples aspirent à vivre dans la dignité, la liberté et la fierté. Tous les efforts doivent être consentis, toutes les énergies et toutes les ressources doivent être mobilisées afin que tous les peuples de la terre, et surtout les plus défavorisés, puissent mener une vie décente, afin qu'ils puissent tout simplement vivre dans l'espoir de lendemains meilleurs. Il faut pour cela que la solidarité et la coopération internationales dont nous avons tant parlé se traduisent en gestes concrets.

238. A cet égard, nous lançons un appel pressant aux pays développés pour qu'ils respectent les engagements qu'ils ont librement et solennellement pris à l'égard des pays en voie de développement dans le cadre de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous les invitons également à revenir sur les réserves qu'ils ont émises à l'égard des résultats de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les matières premières et le développement.

239. Il faut démocratiser les relations internationales en abordant nos problèmes dans l'égalité et la compréhension mutuelle. Les rapports internationaux doivent être basés sur la concertation, le dialogue et l'esprit de compromis et non plus sur le droit de la force ou le diktat. Tout en ne perdant pas de vue nos propres préoccupations et priorités, sachons apprécier à leur juste valeur celles de nos partenaires. C'est en agissant ainsi que chaque pays ici représenté apportera sa précieuse contribution à l'édification d'un monde plus humain, plus solidaire et plus fraternel d'où seraient définitivement bannies l'injustice, la misère, la frustration et l'humiliation, pour la gloire et le bonheur de l'humanité.

240. M. UMBA-di-LUTETE (Zaïre) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, je vous présente mes vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette élection revêt dans le contexte mondial de l'heure une signification toute particulière. N'est-il pas significatif et bien venu à la fois que la session de la décolonisation soit en effet présidée par un digne fils de l'Afrique ? L'Afrique est très fière au moment où la Guinée-Bissau fait son entrée à l'Organisation des Nations Unies et que le processus de décolonisation, en ce qui concerne le Portugal tout au moins, s'accélère, s'intensifie et est en passe

de transformer notre continent en un continent complètement libéré.

241. Votre élection s'inscrit dans la trame historique qui conduit inexorablement le monde vers la libération totale de toutes formes de chaînes, de l'asservissement, des inégalités, de l'injustice, de la discrimination, de la faim et de la misère. Je demeure aussi persuadé que votre longue et vaste expérience dans les affaires internationales, votre précieuse contribution à la défense de la cause africaine, votre lucidité toute empreinte de modestie et de fermeté, sans oublier les éminents services rendus à votre pays, constituent des éléments et des qualités dont cette haute assemblée a un urgent besoin au moment même où la communauté internationale traverse une période cruciale et au moment où, partout, de par le monde, le vocable "crise" est évoqué avec une dangereuse persistance.

242. D'autre part, votre élection survient après la tenue de la sixième session extraordinaire qui s'est penchée, au mois d'avril dernier, sur le brûlant problème des matières premières et du développement.

243. Je salue en vous le digne représentant d'un pays frère dont le courage et la détermination ont eu raison d'un colonialisme putrescent. Le sang versé par le peuple algérien prend, pour toute l'Afrique et pour tous ceux qui luttent pour leur libération, valeur de symbole et valeur d'exemple.

244. La présence dans cette salle de la délégation de la République de Guinée-Bissau à qui, au nom de ma délégation, je souhaite une chaleureuse bienvenue, est le résultat tangible de la lutte armée du PAIGC sur les forces du mal. Elle est également une preuve de bonne volonté du Portugal nouveau depuis le changement amorcé le 25 avril 1974 et constitue un motif d'espoir pour la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies, qui a toujours reconnu la légitimité de la lutte des nationalistes guinéens, récolte ainsi les fruits de cette victoire.

245. La République du Zaïre, qui a apporté toute sa contribution à la lutte des mouvements africains de libération, se réjouit spécialement de cet éclatant succès, d'autant plus qu'elle a été l'un des premiers pays à reconnaître l'indépendance de la Guinée-Bissau, Elle accueille à bras ouverts au sein du groupe africain et de la communauté internationale ce jeune pays frère avec lequel elle est décidée à entretenir des liens étroits d'amitié et à développer une intense coopération dans tous les domaines.

246. Je profite également de l'occasion pour souhaiter une chaleureuse et cordiale bienvenue aux nouveaux Etats qui viennent d'être admis au sein de notre organisation, à savoir le Bangladesh et la Grenade.

247. Au nom du Président fondateur du Mouvement populaire de la révolution, Président de la République du Zaïre, au nom du Conseil exécutif et en celui de ma délégation, je présente au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, mes sincères félicitations pour l'action combien courageuse qu'il a entreprise en vue de hâter la libération des territoires encore sous domination coloniale et raciste. En grand pèlerin de la paix, le Secrétaire général s'est rendu au Portugal où il a pu convenir avec le nouveau régime de ce pays des dispositions à prendre en faveur desdits territoires.

248. Bien que son mandat en ce qui concerne un certain nombre de territoires soit encore entier, ma délégation estime que le nouvel élan qu'a pris le Secrétaire général doit être encouragé et appuyé par tous les Etats Membres de notre organisation, indistinctement. Car, comme le proclamait du haut de cette tribune, lors de la vingt-huitième session, le 4 octobre 1973, le Président fondateur du Mouvement populaire de la révolution et Président de la République du Zaïre, le citoyen Mobutu Sese Seko "l'Afrique reste aujourd'hui le seul continent où se pratiquent encore la colonisation, la ségrégation raciale, l'*apartheid* et le mépris de l'homme à cause de la pigmentation de sa peau" [*2140e séance, par. 103*]. Pour l'honneur de notre organisation et pour la paix et la sécurité internationales, il est grand temps que cette situation change, Fort heureusement, le Portugal nouveau nous donne des signes d'espoir.

249. Certes, nous sommes impatients de voir les anciennes colonies portugaises accéder de façon rapide et totale à l'indépendance complète. Mais il convient de rendre un hommage mérité au Portugal nouveau qui, sortant lui-même des ténèbres et du fascisme, a déjà entamé le processus de décolonisation intégrale : c'est le cas tout au moins pour la Guinée-Bissau et le Mozambique. Nous souhaitons vivement qu'il en soit de même demain pour l'Angola.

250. Car, si l'on ne peut ignorer la situation particulière de ce territoire par rapport aux autres colonies portugaises, nous avons noté avec satisfaction la volonté maintes fois déclarée des autorités du Portugal nouveau d'entamer les négociations dès que l'unité apparaîtra entre les différents mouvements de libération représentant les forces combattantes de l'Angola. Sur ce chapitre, il me semble que l'ensemble de la communauté internationale ne peut qu'encourager et exhorter le Portugal à prendre toutes ses responsabilités.

251. Tout en félicitant le Portugal nouveau de l'action entreprise, la République du Zaïre estime néanmoins qu'il est prématuré à l'heure présente de nouer des relations diplomatiques avec Lisbonne tant qu'il n'aura pas mené à son terme l'œuvre de décolonisation totale.

252. Si l'on se trouve sur un versant lumineux en ce qui concerne le Portugal, il faut hélas constater que dans bien des cas le monde se trouve encore dans l'obscurité la plus totale. Il en est ainsi de la situation au Zimbabwe, en Namibie et en Azanie.

253. Accusé jadis d'obscurantisme, le Portugal nouveau livre aujourd'hui une lutte sur deux fronts, à savoir, d'une part, vaincre le fascisme intérieur et, d'autre part, libérer les territoires encore sous sa domination. A cet effet, il n'a pas hésité à écraser la révolte des colons minoritaires et nostalgiques d'une période coloniale révolue, tandis que le Royaume-Uni, lui, dans les mêmes conditions, a sacrifié les intérêts des Africains à ceux d'une minorité de colons à majorité britannique.

254. Le comble est que ce pays, pernicieux et de très mauvaise foi, parvient à berner l'opinion internationale en l'endormant par la chanson des sanctions fantoches après avoir livré nos frères noirs à la minorité du Zimbabwe. Il porte — j'espère qu'il s'en rend compte — l'entière responsabilité de son défai-

tisme. S'abritant derrière des sanctions fantoches, le Royaume-Uni pousse l'outrecuidance et le cynisme jusqu'à se faire le policier de ces mesures et à accuser certains pays et Etats frères — dont le mien — de violer les sanctions contre la Rhodésie.

255. En ce qui concerne mon pays, cette accusation reposerait sur le fait que le Zaïre aurait permis l'atterrissage sur son sol d'un avion immatriculé en Afrique et qui ferait du commerce avec la Rhodésie. Mais je pose la question : Fallait-il, en ce qui concerne le Zaïre, laisser s'écraser un avion en détresse et immatriculé au surplus dans un pays africain ? Si venir en aide à un avion en détresse équivaut à commercer avec la Rhodésie, alors, franchement, on doit avouer qu'on se trouve devant une curieuse équation qui ne peut, en tout cas, relever que d'une algèbre tout britannique.

256. Au demeurant, tous les pays sérieux représentés dans cette assemblée connaissent, je pense, la détermination du Zaïre dans la lutte de libération de l'Afrique et aucun d'entre eux ne peut mettre en doute la volonté et l'effort de mon pays pour la cause de la libération totale de l'Afrique.

257. Par ces allégations diffamatoires, le Gouvernement du Royaume-Uni tente d'induire délibérément l'opinion internationale en erreur et de détourner son attention. Le Royaume-Uni — qui se pare curieusement d'un manteau de vertu — feint d'oublier qu'il est à l'origine du drame que vit chaque jour la majorité noire opprimée par une clique minoritaire blanche. Qu'il prenne plutôt ses responsabilités en suivant l'exemple du Portugal nouveau pour rétablir l'ordre dans cette colonie rebelle au lieu de se répandre en mensonges serviles et éhontés. Le Zaïre, quant à lui, prend toutes ses responsabilités et n'aura de répit que lorsque la paix et la justice seront instaurées au Zimbabwe. Le Royaume-Uni doit intervenir d'une façon efficace pour rétablir le peuple majoritaire zimbabwé dans ses droits usurpés par une minorité de colons racistes.

258. Quelle que soit l'attitude des racistes minoritaires de l'Afrique australe, nous croyons que l'ère de ces régimes d'occupation, d'asservissement et de domination est nettement révolue, car la communauté internationale prend de plus en plus conscience de l'absurdité de ces régimes qui, bien qu'étant déjà aux abois, devraient cependant se guérir de la cécité politique qui les caractérise et tirer les leçons de la situation présente.

259. Mon intervention serait incomplète si je passais sous silence la situation du Sahara encore sous domination espagnole, de Djibouti et des îles Comores que la France et l'Espagne continuent encore d'assujettir.

260. Pour ce qui est du Sahara dit espagnol, nous nous réjouissons particulièrement de l'accord intervenu entre le Maroc et la Mauritanie en vue de soumettre la question à l'appréciation de la Cour internationale de Justice. Tous les Etats Membres de notre organisation se doivent de louer cette sagesse et de les encourager dans la voie pacifique qu'ils ont choisie. En conséquence et par la même occasion, l'Espagne doit abandonner le prétexte fallacieux du référendum car la décolonisation n'est pas synonyme de référendum et, de toutes les manières, l'Espagne — que nous sachions — n'a pas organisé de référendum pour se rendre maîtresse de cette partie de l'Afrique. Le processus de la décolonisation au Mozambique et en Guinée-Bissau n'est pas passé par le référendum. Et, au demeurant, nous nous posons la question de savoir pourquoi l'Espagne n'a pas appliqué le même principe de référendum dans le cas de Gibraltar.

261. Au moment où je m'adresse à cette assemblée, aux mécontentements, frustrations et révoltes — sources permanentes des crises qui menacent constamment la paix et la sécurité internationales — s'ajoutent des foyers de tension dans le monde en dépit de la détente relative observée actuellement dans les relations internationales, et dont mon pays se réjouit. Le rapprochement des Etats-Unis d'Amérique avec l'Union soviétique, d'une part, et la Chine, de l'autre, est un pas important dans la réalisation de la coexistence pacifique.

262. Le Zaïre a suivi avec satisfaction les efforts entrepris par les Etats-Unis d'Amérique pour rechercher une solution au problème du Moyen-Orient, et il espère que les premiers résultats obtenus seront suivis par d'autres plus solides en vue de parvenir à une paix juste et durable dans cette partie du monde. En tout état de cause, le peuple palestinien a droit à une existence digne de ce nom et à une patrie. Nul règlement définitif du problème du Moyen-Orient ne peut ignorer ses droits. Si les Israéliens, eux, ont une patrie, il importe qu'il soit mis fin sans retard à cette sorte de diaspora à laquelle on semble vouer le peuple palestinien.

263. La réouverture prochaine du canal de Suez renforcera la coopération économique et les échanges commerciaux entre les Etats de la région et ceux situés ailleurs. Elle devrait, par ailleurs, créer une atmosphère de confiance devant faire de l'océan Indien une véritable zone de paix.

264. De même, le problème coréen devra trouver une solution équitable et satisfaisante. La République du Zaïre reconnaît les deux Corées et entretient avec elles de bonnes relations. Elle estime qu'il appartient aux Coréens eux-mêmes d'abord de trouver pacifiquement une solution à leur problème. Par conséquent, mon pays se prononce en même temps pour l'accélération du processus d'unification et contre tout ce qui peut gêner la matérialisation de la volonté du peuple coréen.

265. L'Accord de Paris de janvier 1973 n'a malheureusement pas tout réglé au Viet Nam. Aussi les parties intéressées au conflit doivent-elles poursuivre leurs efforts pour rétablir définitivement la paix en faisant disparaître toute situation ambiguë.

266. Quant au Cambodge, le Zaïre dénonce toute intervention étrangère et croit que les efforts entrepris par le gouvernement du prince Sihanouk aboutiront à la réunification totale du pays.

267. Un autre foyer d'incendie s'est malheureusement déclaré à Chypre. Le Zaïre se prononce en faveur de l'intégrité territoriale de la République chypriote et contre toutes les interventions étrangères. Le problème chypriote devra être résolu par les Chypriotes eux-mêmes d'abord sans intervention extérieure, mais dans le cadre des accords existants et

dans le respect des droits des communautés en présence.

268. La paix est un des objectifs recherchés par la République du Zaïre dans ses relations avec les autres Etats. Mon pays, qui, au lendemain de son indépendance, a connu des années tragiques de guerre civile provoquée par les interventions des intérêts étrangers, attache une grande importance au problème de la paix. L'Organisation des Nations Unies, dont le but principal est la sauvegarde de la paix entre les nations, rencontre dans la République du Zaïre, mon pays, une alliée sûre. Le peuple zaïrois demeure reconnaissant à l'Organisation des Nations Unies pour sa contribution au rétablissement de la paix au Zaïre.

269. La paix dans le monde : tel est l'objectif que recherche notre organisation. Mais, malheureusement, force nous est de reconnaître que, depuis la naissance de notre organisation, la paix n'a pas spécialement régné dans le monde. Des conflits ont éclaté un peu partout : au Moyen-Orient, au Viet Nam, au Cambodge et, récemment encore, à Chypre.

270. Notre organisation s'est souvent révélée impuissante à garantir la paix. Cette impuissance provient surtout du fait que des Etats Membres, et pas des moindres, se trouvent être en porte à faux avec les principes fondamentaux de notre Charte. Différentes raisons ont été avancées pour expliquer la faiblesse de notre organisation, dont les structures, élaborées à San Francisco au lendemain de la seconde guerre mondiale, ne sont plus adaptées à l'époque actuelle.

271. Les principes qui régissent le mode de prise des décisions au Conseil de sécurité, par exemple, en reconnaissant la primauté de certains Etats sur d'autres, nous paraissent être en contradiction avec le principe de l'égalité des Etats. Ces mêmes Etats disposent en outre de ce droit de veto. L'expérience, hélas, a montré que les Etats privilégiés du Conseil de sécurité ont toujours fait usage de leur droit de veto chaque fois que leurs intérêts particuliers et égoïstes étaient en jeu.

272. Les membres permanents du Conseil de sécurité détiennent des avantages exorbitants et agissent en conséquence dans le sens de la sauvegarde de leurs propres prérogatives, en prêchant bien entendu pour leur propre chapelle. L'on comprend que ces Etats s'opposent à toute révision de la Charte. Mais je me demande si nous sommes réellement disposés à faire de ce forum une Organisation des Nations Désunies ou bien, au contraire, s'il s'agit des Nations Unies.

273. Nous pensons que cette pratique du droit de veto, survivance d'une époque aujourd'hui révolue, devrait disparaître des textes de notre Charte. L'Organisation y gagnera en prestige et la confiance renaîtra dans les esprits, car le maintien de la paix n'est plus le monopole de quelques Etats priviliégiés, mais bien une tâche qui incombe à chaque Etat Membre. C'est dans cet esprit que, depuis 1971, la République du Zaïre avait lancé l'idée de la révision de la Charte et que, le 4 octobre 1973, devant cette même assemblée, le Président de la République du Zaïre, le président Mobutu Sese Seko, confirmait la même invitation [*Ibid., par. 202*].

274. Se basant sur la non-représentativité du continent africain lors de l'élaboration de la Charte à San Francisco en 1945, l'on peut affirmer aujourd'hui l'opportunité de la réadaptation de la Charte à la situation présente. En effet, sur 51 Etats signataires, 3 seulement pouvaient représenter l'Afrique, tandis que maintenant, sur 138 Etats Membres, 42 au moins sont africains, soit près du tiers des Membres de l'Organisation. Il nous semble que cette présence importante de l'Afrique au sein de l'Organisation ne peut plus continuer à être ignorée.

275. Le non-respect des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies et la non-application de ses recommandations et résolutions par certains Etats affaiblissent le rôle de notre organisation.

276. C'est en violation des principes de la Charte que le Royaume-Uni refuse de remplir ses obligations à l'égard de la majorité noire en Rhodésie, que l'Afrique du Sud s'entête dans l'application de sa politique d'*apartheid* et veut étendre son ignoble politique sur la Namibie. Enfin, dans le même ordre d'idées, certains Etats se rendent complices des premiers en soutenant les ennemis de notre organisation. Ils contribuent ainsi à saper l'autorité de l'Organisation des Nations Unies.

277. Malgré certaines défaillances de notre organisation, le Zaïre se félicite de l'évolution de celle-ci dans la sauvegarde de l'indépendance culturelle des Etats Membres. En effet, la récupération auprès de leurs anciennes puissances colonisatrices de leur patrimoine culturel jadis pillé par ces dernières permet aux Etats du tiers monde de donner effet à la résolution 3187 (XXVIII) portant restitution des œuvres d'art aux pays victimes d'expropriation.

278. Nous sommes heureux, à cet effet, de rendre hommage à la clairvoyance des Nations Unies et à la sagesse de certains pays qui ont amorcé un début d'exécution de cette résolution. C'est le cas notamment du Royaume de Belgique qui, bien que n'ayant pas toujours eu des rapports extrêmement cordiaux avec le Zaïre, n'en constitue pas moins un exemple digne d'éloge. Avant même le vote de cette résolution, le Royaume de Belgique avait reconnu la légitimité de notre action et avait promis de nous restituer nos œuvres d'art. Nous pensons que pareil exemple devrait être suivi par des pays qui se sont approprié les patrimoines culturels d'autres pays.

279. Au mois d'avril de cette année, sur l'initiative du Président de la République algérienne, s'est tenue dans cette même salle une session extraordinaire de l'Assemblée générale, session consacrée uniquement aux problèmes des matières premières et du développement. Le problème des matières premières et du développement reste actuellement la préoccupation majeure de tous les pays.

280. Cette prise de conscience de l'interdépendance économique mondiale a donné aux débats qui se sont déroulés dans cette enceinte une ampleur et une profondeur sans égales. Importante par le niveau de représentation élevé, la session extraordinaire l'a été également par la qualité et la teneur des interventions. Les débats ont dégagé un tableau saisissant de la situation économique mondiale. La majorité des pays, après avoir reconnu l'injustice fondamentale du système économique international, ont formulé une quantité extraordinaire de propositions constructives que le Comité *ad hoc* du Programme spécial

établi par la résolution 3202 (S-VI) devrait harmoniser afin d'en faire des politiques et des plans d'action concertée qui devraient régir le nouvel ordre économique international. Fondé sur l'équité, l'égalité, l'indépendance, l'intérêt commun et la coopération entre tous les Etats, ce nouvel ordre est appelé à corriger les inégalités et à rectifier les injustices de manière à assurer aux générations futures et présentes un développement économique et social harmonieux.

281. A la sixième session extraordinaire sur les matières premières et le développement l'Assemblée générale est arrivée à mettre au point un ensemble de directives, sous la forme d'une déclaration générale de principes et d'un programme minimum d'action. En définissant une nouvelle ligne de conduite, l'Assemblée au cours de ladite session a apporté une contribution durable car, désormais, les relations économiques devraient être envisagées dans une optique totalement nouvelle.

282. Le Programme d'action prévoit une série de dispositions sur les difficultés que rencontrent les matières premières, tant sur le plan du commerce, du développement, du financement, que sur celui du système monétaire, du transfert des techniques, de l'industrialisation et de la souveraineté permanente des Etats sur leurs ressources naturelles.

283. Quels que soient les résultats auxquels est parvenue ladite session, l'on peut affirmer qu'elle a donné l'occasion à tous les Etats Membres de notre organisation de se rendre compte de l'interdépendance et de la complémentarité de nos économies respectives. Elle aura démontré par ailleurs que chaque Etat de notre organisation avait voix au chapitre et une contribution à apporter au développement de l'économie mondiale.

284. L'on a tendance à vouloir expliquer les difficultés économiques actuelles par la seule crise énergétique alors que cette crise découle d'un phénomène inflationniste qui s'est manifesté depuis quelques années déjà. Certes, et il faut l'avouer, le problème du pétrole a aggravé la situation, particulièrement en ce qui concerne les pays pauvres. Mais il ne faut pas oublier que l'inflation a nettement précédé la crise du pétrole. Bien plus, il nous semble qu'en affectant tous les pays du monde, la crise est apparue comme un "mal nécessaire", en définitive une bonne chose. Car lorsqu'elle ne frappait que les pays sous-équipés, les pays nantis s'en réjouissaient en entonnant l'hymne de la prospérité et en évoquant les lois du marché et d'autres principes magiques. Il apparaît maintenant que tout le monde est concerné et il est à espérer que nous rechercherons des solutions plus durables. En tout état de cause, ces solutions ne peuvent pas résider dans des menaces ou des chasses aux sorcières, mais dans un cadre très large avec la bonne foi de tout le monde.

285. Quant aux pays exportateurs de pétrole, considérant le rôle combien déterminant que joue le pétrole dans l'économie mondiale par rapport aux autres matières premières, il y a lieu de souligner leur part des responsabilités dans le règlement satisfaisant de la crise actuelle. Nous suggérons par conséquent qu'au cours de la présente session, l'Assemblée générale se penche sérieusement sur cette question et arrête de façon définitive les modalités pratiques de l'application des deux importantes résolutions — à savoir, la Déclaration et le Programme d'action — adoptées à la sixième session extraordinaire.

286. La République du Zaïre, sous la direction éclairée du général Mobutu Sese Seko, président de la République, n'a pas attendu la reconnaissance du droit de tous les pays sur leurs ressources car, depuis quelques années, le peuple zaïrois était déjà souverain de son sol et de son sous-sol. A la date du 30 novembre 1973, des mesures de zaïrianisation ont été prises en vue de compléter le programme d'action économique tendant à assurer au seul peuple zaïrois la pleine jouissance de sa souveraineté sur ses ressources naturelles et le contrôle effectif et intégral de toute sa production nationale. Ainsi donc, après l'indépendance politique, le Zaïre a acquis son indépendance économique totale.

287. Comme on peut le constater, les problèmes économiques restent donc la préoccupation de la plupart des Etats et, surtout, de nos Etats encore sous-équipés. Nous exigeons une plus grande justice en matière de coopération économique avec les pays équipés, car toute aide qu'ils apportent aux pays sous-équipés devrait réellement contribuer au développement de ces pays au lieu de retourner, sous des formes diverses, aux généreux donateurs.

288. La fameuse aide au développement est, dans bien des cas, un mythe qui sert à tranquilliser la bonne conscience des pays nantis. Non seulement l'aide est trop faible pour sauvegarder le niveau de vie des populations assistées, mais l'instabilité des cours des matières premières, la faiblesse des investissements, jointes aux effets de l'inflation et des prix toujours en hausse des produits finis achèvent de maintenir les pays sous-équipés dans une situation précaire, d'assistés perpétuels endettés jusqu'au cou. Dans ces conditions, aucun espoir de sortir du sous-équipement n'est permis et le spectre de la colonisation ou de la recolonisation les hante toujours.

289. Le Zaïre a souscrit pleinement à la proposition faite par le Président du Mexique portant sur l'adoption d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats[9]. Un tel document devrait constituer un apport important et historique. Pour rallier l'appui de tous, les droits et devoirs économiques des Etats doivent tenir compte de l'équité et de la justice internationale.

290. La communauté mondiale devrait faire appel à la science et à la technique pour les mettre au service de tous. Le transfert de technologie constitue, pour les pays sous-équipés, le point de départ d'un développement réel et harmonieux.

291. Les fonds des mers et des océans contiennent des richesses et des ressources immenses qui peuvent être mises au service de toute l'humanité. De plus en plus, en effet, la mer apparaît comme une source de produits alimentaires, énergétiques et minéraux, capables de pallier l'épuisement des ressources terrestres. Selon les données publiées par notre organisation, 15 p. 100 du pétrole seraient déjà extraits au-delà de nos côtes. Ce chiffre devrait passer à 33 p. 100 en 1980. Soixante-cinq millions de tonnes de poisson ont été pêchées en haute mer en 1972. En outre, on estime que certaines ressources miné-

rales du fond des océans sont très supérieures à celles de la terre ferme.

292. Encore faut-il, pour partager ces richesses, que des frontières maritimes soient définies. Or elles ne l'ont été qu'imparfaitement dans les quatre Conventions signées à Genève en 1958, conventions aujourd'hui largement décriées. Plus de la moitié des pays avaient d'ailleurs refusé de ratifier ces conventions qui reflétaient trop, à leurs yeux, les intérêts des principales puissances maritimes.

293. C'est pourquoi la controverse sur le droit de la mer a finalement été envisagée comme l'un des chapitres essentiels des problèmes dont dépend le sort de l'humanité et de la lutte contre le sous-équipement et contre l'hégémonie de certaines puissances qui entendent étroitement limiter la souveraineté et la juridiction des Etats afin de pouvoir exploiter en toute liberté les ressources naturelles des mers étrangères.

294. La troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, réunie à Caracas, vient de confirmer d'une façon éclatante l'antagonisme entre pays développés et pays pauvres en se clôturant sans qu'aucun texte ait pu être adopté. Toutefois, Caracas aura été l'occasion pour le tiers monde de faire entendre sa voix et de clarifier les positions de chacun.

295. L'exploitation des ressources minérales, marines et sous-marines, doit se faire d'une manière ordonnée et rationnelle, dans une optique de justice internationale bien appliquée et dans le souci de la préservation et de la conservation de ces ressources pour les générations futures. Elle ne devrait pas avoir pour effet d'avantager certains au détriment des autres, et surtout de porter préjudice aux intérêts des pays sous-équipés, dont la prospérité dépend essentiellement de l'exploitation et de l'exportation des matières premières. Pour éviter que l'exploitation de ces ressources ne se transforme en gaspillage, des mesures de contrôle de la production devraient être adoptées en appliquant strictement le principe de la complémentarité entre les ressources produites sur la terre ferme et celles qui seront extraites de la mer.

296. Nous espérons que la Conférence, à sa troisième session, qui se tiendra à Genève, trouvera des solutions équitables pour que le fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale constitue réellement le patrimoine commun de l'humanité, comme le veut la Déclaration des principes, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale, à ce sujet [*résolution 2749 (XXV)*].

297. Les nouvelles conventions sur le droit de la mer ne doivent pas consacrer le principe du droit du plus fort ni du meilleur exploitant. Tous les pays, quels que soient leur taille ou leur degré d'équipement ont un droit égal d'exploiter la mer et ses ressources.

298. Il y a quelques semaines vient de se terminer à Bucarest la Conférence mondiale sur la population. Plusieurs courants se sont manifestés au cours des discussions, particulièrement en ce qui concerne le délicat problème de la natalité. Mon pays pense qu'il faut accorder la priorité au développement économique et à la plus juste redistribution des richesses plutôt qu'à la réduction des naissances.

299. Tout en reconnaissant la pertinence d'une politique réaliste et responsable en matière de population, mon pays ne peut souscrire aux thèses malthusiennes qui font de la limitation des naissances un but et une fin en soi. C'est là, me semble-t-il, une politique de facilité, destinée à détourner l'attention du vrai problème : celui de l'inégalité et de l'injustice du système international actuel. C'est comme si, en définitive, l'on voulait résoudre le problème de la pauvreté en tuant les pauvres.

300. La densité par kilomètre carré apparaît, à nos yeux, comme un des facteurs déterminants pour la limitation des naissances. Dans cet ordre d'idée, ceux des pays dont la densité par kilomètre carré dépasse 200 à 300 habitants, sont confrontés bien sûr, au problème de la régulation des naissances, tandis que, *mutatis mutandis*, d'autres, dont la densité n'atteint pas 50 habitants par kilomètre carré, sont loin d'être concernés.

301. La propagande a voulu nous faire croire au mythe du péril jaune alors qu'en définitive ce péril réside ailleurs. Pour ne prendre qu'un exemple, les statistiques démographiques de la Chine montrent que ce pays n'a pas encore atteint le seuil critique de la surpopulation. En effet, si l'on prend les chiffres absolus, la Chine aurait 800 millions d'habitants, et si sa superficie est de 9 800 000 km^2, sa densité n'est alors que de 80 habitants au km^2, alors que certains Etats de l'Europe occidentale ont une densité deux fois, trois fois et parfois même quatre fois plus élevée.

302. En définitive, donc, le développement économique, l'amélioration du niveau de vie restent des objectifs prioritaires; quant à la régulation des naissances, elle reste un principe, certes, mais son application doit être laissée à l'appréciation de chaque pays en fonction de sa capacité de nourrir sa population et de ses perspectives économiques.

303. La situation internationale actuelle, caractérisée par la coexistence et la concertation entre les grandes puissances, ainsi que par l'apparition d'un polycentrisme mondial, n'est pas seulement le résultat d'un rapprochement entre les superpuissances, mais celui d'une longue lutte historique de forces et de valeurs sociales nouvelles apparues dans le monde contemporain. Ces forces sociales nouvelles ont remis en question l'ordre établi et ont imposé comme une nécessité la coexistence mondiale et le pluralisme idéologique.

304. Le centre de gravité des relations et des conflits internationaux, compte tenu du rassemblement des peuples opprimés pour lutter contre leur pauvreté, s'est déplacé vers le tiers monde et lui a conféré, sur l'échiquier international, un poids réel, lequel fait de ces pays de nouveaux acteurs à part entière de l'histoire contemporaine.

305. La nouvelle conjoncture historique dans laquelle nous nous trouvons exige une nouvelle dimension de la conscience des pays industrialisés, qui doivent comprendre que les rapports entre pays équipés et sous-équipés ne pourront plus continuer comme par le passé dans la dépendance des uns par rapport aux autres, mais plutôt dans une interdépendance et une complémentarité riche et dynamique.

306. Une fois encore, la République du Zaïre tient à témoigner sa confiance en l'Organisation des Nations

Unies qui lui semble être, malgré tout, l'organisation la plus appropriée pour connaître des problèmes qui affectent la paix, la sécurité et la coopération internationales, et le cadre institutionnel le plus judicieux pour trouver des solutions justes et équitables aux différends qui surgissent entre Etats.

307. Je voudrais terminer en exprimant mes félicitations les plus sincères au Président de la vingt-huitième session ordinaire et de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, M. Leopoldo Benites, de l'Equateur. Les succès remportés à l'issue des deux sessions précitées sont à nos yeux les fruits de sa capacité et de son grand sens du devoir.

308. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant donner la parole aux membres de l'Assemblée qui veulent exercer leur droit de réponse.

309. M. SLAOUI (Maroc) : Le vendredi 4 octobre, le représentant de l'Espagne a déclaré devant l'Assemblée :

> "Mon pays réaffirme qu'il adhère à cette résolution 3162 (XXVIII) pour ce qui est de la décolonisation du Sahara et, en temps voulu, en Quatrième Commission, nous aurons l'occasion de développer ces déclarations et d'examiner l'évolution ultérieure de la question.
>
> "Je répète que l'Espagne n'a aucun différend sur la question du Sahara avec quelque pays que ce soit et en particulier avec les pays de la région, avec lesquels nous maintenons les meilleurs relations et continuons d'avoir des contacts appropriés pour la décolonisation du Sahara." [*2257e séance, par. 217 et 218.*]

310. Ainsi, le représentant de l'Espagne laisse entendre que son pays était tout simplement en train d'appliquer la politique préconisée et définie par l'Organisation des Nations Unies. A cette affirmation, le Gouvernement de S. M. le Roi du Maroc entend apporter le démenti le plus formel parce que, effectivement, dans la réalité, l'Espagne n'applique pas les résolutions votées par notre assemblée. Bien au contraire, elle est en train de mettre en place un système politique conçu unilatéralement et exclusivement par son gouvernement, tout en espérant avoir la caution de la communauté internationale.

311. En effet, cette assemblée ainsi que les pays riverains ont été simplement "informés" de ce que l'Espagne a bien voulu porter à leur connaissance. C'est ainsi que dans sa lettre du 10 juillet 1974 [*A/9655*] le représentant de l'Espagne se contente "d'informer le Secrétaire général" de certains faits relatifs au Sahara. Le représentant de l'Espagne, entre autres, informe le Secrétaire général que :

> "Les 2 et 3 juillet 1974, le Ministre espagnol des affaires étrangères a informé les représentants diplomatiques de l'Algérie, du Maroc et de la Mauritanie accrédités à Madrid de la publication prochaine d'un Statut, dont il leur a expliqué la portée, qui vise à réaliser l'autodétermination..."

312. Par ailleurs, dans sa lettre en date du 13 septembre 1974, le représentant de l'Espagne fait part au Secrétaire général "des mesures que son gouvernement prenait à cette fin" d'autodétermination. Dans ce même document, il dit : "Le moment venu, j'informerai le Comité des Vingt-Quatre du processus qui a été mis en train aux fins de l'autodétermination du Sahara." [*A/9736, p. 1*]. Et un peu plus loin, il ajoute : "Au cas où cela ne serait pas possible, la délégation espagnole en informerait l'Assemblée générale." [*Ibid.*]

313. Le Gouvernement espagnol semble se donner l'air de se référer aux différentes résolutions des Nations Unies. Ici, il faut préciser que l'Espagne a systématiquement voté contre ou s'est abstenue lors du vote — sauf une seule fois en 1967 — et a toujours formulé les plus expresses réserves, se ménageant ainsi la possibilité de continuer sa politique unilatérale conçue par le seul Gouvernement espagnol.

314. Le moment venu, j'expliciterai devant la Quatrième Commission le contenu réel de la politique espagnole au Sahara. Mais, dès à présent, des points précis et concrets doivent être portés à la connaissance de l'Assemblée, et ce afin d'éviter toute présentation trompeuse de cette politique.

315. En premier lieu, la résolution 2072 (XX) du 16 décembre 1965 traite des négociations avec les pays riverains sur le problème de la souveraineté et dispose, dans son paragraphe 2 que l'Assemblée générale :

> "Prie instamment le Gouvernement espagnol, en tant que Puissance administrante, de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour la libération de la domination coloniale des territoires d'Ifni et du Sahara espagnol et d'engager à cette fin des négociations sur les problèmes relatifs à la souveraineté que posent ces deux territoires."

Depuis 1965, l'Espagne n'a jamais engagé une négociation quelconque sur le problème de la souveraineté des deux provinces sahariennes.

316. En second lieu, toutes les résolutions insistent sur la nécessité de faire participer au référendum toute la population du Sahara, spécialement par le retour préalable de l'ensemble des réfugiés exilés, chassés par l'administration militaire espagnole. Le nombre de ces réfugiés atteint 20 000, soit autant que la population en état de participer éventuellement à une consultation locale. Aucune mesure n'a été prise par l'Espagne pour permettre le retour des réfugiés. Bien au contraire l'Espagne entend réserver le droit de vote aux Sahraouis résidents. Ainsi, lors de la vingt-huitième session, à la 2066e séance de la Quatrième Commission, le 26 novembre 1973, le représentant espagnol a réaffirmé que seuls les Sahraouis autochtones, nés et résidant sur le territoire, doivent prendre part à une consultation sur leur destin. L'Espagne exclut ainsi tous les réfugiés Sahraouis. Sur ce point important, le Gouvernement espagnol méconnaît de façon systématique les résolutions des Nations Unies.

317. En troisième lieu, toutes les résolutions insistent sur le fait que la consultation devra se dérouler dans un climat de liberté, de démocratie et d'impartialité. Or l'Espagne dispose sur place d'une armée de 70 000 hommes qui administrent ou contrôlent une population comportant 20 000 à 22 000 votants. Ce simple rappel montre à l'évidence, s'il en était encore besoin, qu'il n'y aura rien : ni liberté, ni impartialité, ni démocratie. En réalité, le Gouvernement espagnol a choisi ses hommes qu'il a installés au sein d'une assemblée

dite "Jemaa", et auxquels il a octroyé le droit de parler au nom de toute la population saharienne.

318. A titre d'exemple, je me contente de citer le journal *Pueblo* du 25 septembre 1974 :

> "Lors des conversations avec les journalistes, les dirigeants Sahraouis ont souligné qu'ils considèrent le référendum inutile, car ils sont très heureux avec les Espagnols. Par ailleurs, ils signalent qu'en ce qui concerne l'indépendance de leur territoire, ils espèrent que les Espagnols y seront encore au moins cinq ans de plus."

L'Agence *France-Presse*, reproduisant un article de *Informaciones*, écrit : "Le quotidien madrilène *Informaciones* précise que la Jemaa, réunie le vendredi 27 septembre, à El-Aaïun, s'est déclarée d'accord pour que le Sahara continue à être lié à l'Espagne." Ces déclarations en disent long sur les véritables intentions du Gouvernement espagnol, lesquelles tendent à perpétuer une mainmise néo-colonialiste sur cette partie de notre territoire.

319. En quatrième lieu, en ce qui concerne les prétendues "consultations appropriées" dont on a parlé, j'entends encore une fois apporter le démenti le plus formel. L'Espagne, faisant fi des résolutions votées, n'a jamais consulté le Maroc et, encore moins, n'a jamais engagé des négociations avec nous. D'ailleurs, le représentant espagnol est là pour savoir lui-même que le Gouvernement espagnol daigne à peine nous informer des décisions déjà prises par son pays. Nous pensons que la communauté internationale ne peut pas accepter cette mystification et encore moins lui donner son aval.

M. Jankowitsch (Autriche), vice-président, prend la présidence.

320. M. HUERTA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Ceux qui représentent le Chili dans ce débat ont la conscience tranquille. Ils savent qu'ils servent la cause de la vérité et de la liberté et, en conséquence, ils ne se laisseront pas aller à la démagogie incohérente, à l'accumulation d'adjectifs insultants ou à des débordements hystériques.

321. Le Ministre des affaires étrangères de Cuba a prononcé ce matin [*2258e séance*] un discours qui, à l'égard de mon pays comme d'autres questions également, n'est autre chose que la répétition idiote des consignes que nous avons déjà entendu prononcer auparavant par les autres satellites du communisme soviétique. Avant de répondre à certaines des contrevérités qui ont été avancées ici, je voudrais protester contre l'utilisation politique que le représentant de Cuba a essayé de faire de l'attentat qui a coûté la vie au général Carlos Prats et à son épouse, et qui s'est produit en dehors du Chili. Nous regrettons sincèrement ce fait en tant que Chiliens comme en tant que chrétiens. Sur instructions de mon gouvernement et conformément au vœu de sa famille et de ses amis, les funérailles du général Prats ont eu lieu à Santiago dans une atmosphère de respect qui est de tradition dans mon pays.

322. Les paroles de ce représentant nous montrent que Cuba n'est pas guéri de la mauvaise habitude d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays. En 1963, Cuba a été expulsé de l'OEA pour avoir essayé d'exporter sa révolution en d'autres lieux. Plus tard, il a organisé des guérillas ou groupes de terroristes. Au Chili, il est intervenu d'une manière flagrante et non déguisée. Son dirigeant Fidel Castro s'est installé 25 jours dans mon pays pour diriger le processus révolutionnaire. Ses agents se sont infiltrés dans nos affaires politiques, dans l'économie, dans la police. Ils ont utilisé des bateaux et des avions pour apporter des armes soviétiques et préparer la guerre civile. Maintenant, essayant de revenir au centre des affaires latino-américaines, ils n'ont pas encore appris à respecter le principe de la non-intervention. En outre, il est évident qu'ils n'ont tiré aucune leçon pratique de leur échec dans tous les pays où ils sont intervenus.

323. L'Union soviétique utilise en outre la délégation cubaine pour essayer de porter préjudice ou de nuire au prestige d'autres pays qu'elle n'ose pas attaquer directement parce qu'elle a besoin d'eux pour acheter des produits alimentaires ou se procurer des connaissances techniques. Cette tactique semble dériver de la détermination répétée de prétendre qu'il y a au Chili une intervention supposée de la Central Intelligence Agency (CIA). Or j'ai démontré ici et il a été reconnu par toutes les délégations qu'il n'y a aucun rapport entre les forces armées du Chili et son gouvernement actuel et les activités qui ont été dénoncées. Le fait de porter cette question dans ce débat, au lieu d'affecter le Gouvernement actuel du Chili, laisse clairement percer l'intention d'entraîner d'autres pays ou d'autres gouvernements.

324. De toute manière, il nous semble bon de réaffirmer notre position à l'égard de cette question. Aujourd'hui, le Chili possède un gouvernement nationaliste et rénovateur qui, entre autres tâches, s'est proposé de renforcer l'indépendance et la souveraineté de notre nation. En conséquence, il repousse toute ingérence étrangère, d'où qu'elle vienne. En outre, le sens pratique nous indique que l'intervention de certains pourrait être invoquée pour justifier l'intervention d'autres, et ainsi le pays se transformerait en champ de bataille d'intérêts étrangers.

325. Nous pensions que l'occasion était bonne pour que le Gouvernement de Cuba réponde à la mise en demeure de libérer les prisonniers politiques sous la surveillance de la Croix-Rouge internationale ainsi que l'a fait mon pays à l'égard des détenus. Mais à ce propos on a gardé le silence, ce qui une fois de plus démontre l'hypocrisie de ceux qui se disent les défenseurs de la liberté et des droits de l'homme. Ici, dans ce pays, vivent des centaines de milliers de personnes qui ont souffert sous la tyrannie inhumaine du régime de Castro. Ces personnes sont le meilleur témoignage de la véritable élévation morale du Gouvernement actuel de Cuba.

326. La lutte des Chiliens pour se libérer du communisme soviétique est un exemple et l'avertissement que son oppression n'est pas irréversible; plus fort que l'oppression il y a l'esprit national de liberté et d'indépendance qui anime les peuples qui veulent édifier leur propre destin. Voilà ce que craint l'Union soviétique, voilà pourquoi elle et ses vassaux nous calomnient.

327. Incidemment, nous avons appris que tout le chœur d'infamies a reçu l'ordre d'attaquer aujourd'hui le Chili. Peu nous chaut; les malheureuses

nations écrasées par le communisme soviétique, occupées par les troupes soviétiques, doivent ignominieusement servir cette fin. Pour le Chili c'est une source d'orgueil que d'être l'objet de la haine et de la vengeance soviétiques, parce que cela reflète sa libération et son indépendance nationale. Nous regrettons que l'objectif ignoble d'utiliser les Nations Unies comme un instrument de plus de l'infâme campagne soviétique contre le Chili ne tende qu'à abuser du temps et de la bonne foi des représentants.

328. M. ASHTAL (Yémen démocratique) [*interprétation de l'anglais*] : Se référant à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de mon pays au cours de la discussion générale [*2251e séance*], le représentant du Chili a essayé de défendre [*ibid.*] les crimes horribles commis par la junte fasciste, en prétendant que nous ne savions pas ce qui s'est passé au Chili, ou même que nous ignorions où il est géographiquement situé. C'est l'histoire de l'autruche qui se cache la tête dans le sable.

329. Il ne fait aucun doute que pour un régime décadent dont la spécialité est le massacre des masses et le mépris des valeurs humaines l'opinion publique mondiale n'a aucune importance, à plus forte raison les points de vue des Etats Membres de l'Organisation qui ont la responsabilité morale de défendre et de promouvoir les droits de l'homme et la dignité humaine.

330. Il est vrai que la République populaire démocratique du Yémen ne se trouve pas à proximité du Chili, mais la poussée révolutionnaire de Salvador Allende et son gouvernement d'unité populaire, en rejetant l'hégémonie impérialiste, ont rapproché le Chili et son peuple héroïque de nos cœurs. Nous demeurerons loyaux envers eux jusqu'à ce qu'ils triomphent.

331. Il est vraiment absurde de la part du représentant du Chili d'essayer de masquer une vieille histoire honteuse d'assassinat en masse en recourant à des arguments de vaine rhétorique. Les généraux fascistes du Chili, dont les mains sont souillées de sang, devraient être hantés par les rapports quotidiens concernant la répression et la cruauté qu'ils exercent à l'égard du peuple chilien.

332. Qu'en est-il du déluge de révélations sur le rôle perturbateur de l'ITT et de la CIA, leurs véritables associés et patrons, dans le renversement d'Allende et le pillage de l'économie chilienne ? Qui a besoin de talent et d'intelligence pour découvrir leurs atrocités, leur cruauté et leur totale soumission à l'impérialisme ?

333. Ma délégation demande humblement au Secrétaire général d'user de ses bons offices pour soulager les souffrances des masses chiliennes et pour mettre fin à la tragédie que connaît ce pays. Pour sa part, le peuple du Chili prouvera au monde entier qu'une clique fasciste réactionnaire, soutenue et défendue par la CIA et les sociétés étrangères transnationales, ne peut résister à l'esprit révolutionnaire du Chili. Ses jours sont comptés et lorsque son règne sinistre prendra fin, elle apprendra que la lutte du peuple chilien pour une véritable indépendance et pour le colonialisme est beaucoup plus forte que ses *quislings*, même s'ils sont entourés par des canons.

334. M. ALARCÓN (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Une fois de plus, l'Assemblée a assisté à une représentation de ventriloquisme donnée par la délégation américaine. Cet après-midi, nous avons pris connaissance d'une déclaration de M. Scali distribuée par la Mission permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies et un peu plus tard, au cours de l'après-midi, quelqu'un est monté à cette tribune pour répéter, plus ou moins, les mêmes affirmations que lui.

335. Nous comprenons fort bien que le représentant des Etats-Unis n'ait pas voulu monter à cette tribune pour répéter devant l'Assemblée ce qu'il affirme dans cette petite feuille de papier. Il y a un peu plus d'un an, au Conseil de sécurité, ce représentant a prétendu dissimuler la participation de son gouvernement dans la conjuration contre le Gouvernement populaire du Président Salvador Allende, qui devait aboutir au coup fasciste du 11 septembre de l'an dernier.

336. Vous tous qui vivez dans cette ville avez eu sans doute l'occasion de constater que semblable affirmation de la part du représentant des Etats-Unis d'Amérique ne peut être interprétée que comme signifiant que, en tant que diplomate, il est un parfait menteur, et, en tant que journaliste, il est fort mal renseigné. Depuis plusieurs semaines, la presse américaine s'est fait constamment l'écho de révélations qui viennent des plus hautes autorités de ce pays, expliquant avec force détails, l'ingérence de la CIA dans les affaires internes du Chili, sa conspiration éhontée contre le gouvernement d'unité populaire et sa participation au processus qui a conduit à la mort héroïque du président Allende et à l'instauration du fascisme au Chili.

337. Nous comprenons pourtant, par ailleurs, que les auteurs de cette feuille de papier, rédigée avec un esprit si pauvre, tant de mauvais goût et de médiocrité, aient préféré employer ce marin qui jette l'ancre à cette tribune tous les après-midi, pour défendre la CIA. Pour notre part, nous n'avons aucun motif de mettre en doute ce qu'a reconnu d'abord le Directeur de la CIA et ce qu'ont confirmé le Président des Etats-Unis d'Amérique et son Secrétaire d'Etat.

338. De ces déclarations et révélations, il apparaît clairement que la junte fasciste du Chili est la création de l'intervention impérialiste; c'est un sous-produit de la CIA, qui a été baptisée dans les eaux troubles de Watergate.

339. Ceux qui ont engendré ce régime d'opprobre prétendent ignorer la réprobation universelle qui s'est exprimée dans de nombreuses décisions d'organisations syndicales, religieuses et humanitaires et d'associations de juristes contre le régime imposé au Chili par l'intervention étrangère. Ils prétendent ignorer les décisions prises dans le cadre de notre organisation par le Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités, la Conférence générale de l'OIT, le Conseil du commerce et du développement à sa dernière session, et par les réunions des pays non alignés; toutes ces décisions, adoptées à l'unanimité, avec la seule objection de la créature de la CIA et de ceux qui l'ont conçue, ont critiqué ce régime fasciste

et fait appel à l'action internationale pour la défense du peuple chilien dans sa lutte héroïque contre ce régime.

340. Je passe maintenant à ce que vient de dire M. Huerta. Avant de devenir le représentant de la trahison et du fascisme, M. Huerta sillonnait les mers, et l'on sait que, là où commande le capitaine, les marins n'ont rien à dire. Il ne nous semble donc pas nécessaire de faire allusion aux expressions que M. Huerta a employées ici. S'il estime qu'il doit venir ici tous les après-midi et s'il cherche un emploi supplémentaire de la part de ceux qui ont réparti 11 millions de dollars — peut-être la part échue à M. Huerta était-elle insuffisante — c'est son affaire; nous sommes sûrs qu'il saura résoudre la question dans des conversations amicales avec son ami, M. Scali. Il n'a pas besoin de venir ennuyer l'Assemblée avec ses propres affaires.

341. M. GROZEV (Bulgarie) [*interprétation du russe*] : Je fais usage de mon droit de réponse parce qu'il est désormais impossible de supporter la démagogie et les calomnies du représentant de la junte chilienne, qui empoisonne chaque jour l'atmosphère de cette salle et gêne nos travaux.

342. Dans ses nombreuses réponses, pleines d'audace et d'hypocrisie, aux graves accusations portées par les chefs de plusieurs délégations, et notamment de la délégation bulgare, le représentant de la junte chilienne, jetant un défi à l'Assemblée générale et à l'opinion publique mondiale, a déformé sans honte les faits historiques et a manœuvré pour masquer la conscience sale de la junte et détourné l'attention des crimes massifs commis par celle-ci.

343. Lors de la vingt-septième session, le 4 décembre 1972, nous avons tous écouté avec attention le héros du peuple chilien, le président Salvador Allende, qui s'est adressé à l'Assemblée en ces termes :

> "Je viens du Chili, un petit pays certes, mais où, aujourd'hui, n'importe quel citoyen peut s'exprimer comme il l'entend... où le suffrage universel et secret est le moyen auquel recourt, pour se définir, un régime pluripartite, où le Parlement n'a jamais interrompu ses activités depuis sa création qui remonte à 160 ans... et où, depuis 1833, la Charte constitutionnelle n'a été modifiée qu'une seule fois sans avoir jamais cessé, pratiquement, d'être appliquée." [*2096e séance, par. 3.*]

344. Un an après ce discours, la charte sacrée du peuple chilien a été brûlée par la junte et le président légitime du pays a été tué de façon atroce. Tout le pays a été noyé dans le sang. Des milliers de communistes chiliens, de socio-démocrates, de démocrates chrétiens, d'intellectuels, d'ouvriers et de paysans chiliens ont été soumis à des tortures moyenâgeuses et, à ce jour, cinq services de police du type de la Gestapo se livrent à des atrocités dans le pays. Le couvre-feu a été maintenu et les dossiers de détenus politiques innombrables se sont accumulés.

345. Tous ces faits nouveaux et révélateurs dont la presse a récemment fait état — et non pas seulement les journaux et les revues des pays socialistes — ont amené le monde entier à juger sévèrement la junte fasciste. Seul le représentant de cette junte passe tout cela sous silence. Il n'a répondu à aucune des accusations concrètes dirigées contre la junte et tous les crimes qu'elle a commis et continue de commettre au Chili. Le représentant de la junte a eu l'audace de qualifier ces faits d'expériences précieuses pour le monde entier. L'ancien ministre de la justice a qualifié les cris de souffrance et de désespoir d'expression des sentiments nationaux des Chiliens, et les violations flagrantes des droits fondamentaux de l'homme dans ce pays ont été proclamées de cette tribune comme étant une conception démocratique. C'est une farce que ces paroles aient été prononcées par l'ancien ministre de la justice de la junte à la tribune même où a été proclamée la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les représentants de plusieurs pays en développement ont déclaré ici qu'ils considéraient l'expérience du Chili comme constituant une dangereuse attaque envers la politique de non-alignement dans son ensemble, contre laquelle doivent s'élever de la façon la plus ferme tous les pays non alignés et les autres pays épris de paix.

346. Voilà de quelle façon l'expérience et l'exemple du Chili sont précieux pour le monde entier. Le représentant de la junte a parlé d'une ingérence étrangère, d'un certain néo-impérialisme dont personne n'a entendu parler où que ce soit, et jamais en Amérique latine. Cependant, les peuples de l'Amérique latine connaissent bien le véritable impérialisme et son histoire cruelle est fort ancienne. Cet impérialisme tire de nos pays des revenus qui dépassent cinq fois les capitaux investis. Cet impérialisme s'est caché et continue de se cacher derrière le mythe de la menace communiste afin de persécuter les peuples, et non pas seulement ceux de l'Amérique latine.

347. Cependant, le représentant de la junte a oublié cet impérialisme et, prenant l'aspect d'un ange innocent, il a préféré s'étendre sur un certain plan soviétique d'ingérence dont personne n'a jamais entendu parler nulle part. Pourquoi le représentant de la junte a-t-il passé sous silence le plan connu de certaines sociétés étrangères, qui prévoyait l'étouffement économique, le sabotage diplomatique, l'inflation créant la panique parmi les populations et l'établissement d'une dictature militaire après le renversement du gouvernement légitime ? Existe-t-il ce plan, ou non ?

348. Très récemment, nous avons tous entendu parler d'un plan plus important et plus coûteux mentionné dans un article de Seymour Hersh et publié dans le *New York Times* du 15 septembre. Le représentant de la junte a passé ce plan sous silence. Peut-être parce qu'il ne le connaît pas. Il serait peut-être utile qu'il jette un coup d'œil à cet article.

349. Le représentant de la junte a parlé de propagande, comme d'une propagande qui serait dirigée contre le Chili et comme si l'on voulait forcer le Chili à se taire. Est-ce de la propagande que, d'après les évaluations les plus modestes du journal *Le Monde*, la junte a fusillé de 50 000 à 100 000 personnes sans jugement ? Les tortures par décharge électrique, les exécutions en masse, le supplice de la faim infligé à des milliers de personnes innocentes, tout cela, est-ce de la propagande ? D'ailleurs, les journaux américains en ont parlé. Est-ce encore de la propagande les appels réitérés du Président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, du Secrétaire général des Nations Unies et le télégramme de la Commission des droits de l'homme demandant la cessation immédiate des violations massives et fla-

grantes des droits de l'homme, et le salut des patriotes chiliens, dont Luis Corvalán et Clodomiro Almeyda, et d'autres détenus politiques ? Peut-être le Comité mondial et la Conférence européenne pour la défense du Chili à Paris sont-ils aussi des artifices de propagande ? Est-ce par propagande que les Gouvernements de la Suède et de l'Italie ont refusé d'envoyer leurs ambassadeurs au Chili ?

350. Non, tout cela n'est pas de la propagande. Ce sont des faits irréfutables et nous sommes certains que ces faits et la menace qui pèse de nouveau sur la vie de célèbres démocrates et patriotes du Chili provoqueront une intervention noble et immédiate de la part du Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. Nous les invitons encore une fois à défendre résolument la vie et les droits des patriotes chiliens.

351. Toute l'opinion mondiale, et notamment aux Etats-Unis et dans plusieurs pays de l'Amérique latine, condamnent à nouveau les cruautés et les crimes de la junte. "Condamner les crimes fascistes et lutter contre eux, c'est une affaire d'honneur et de dignité pour notre pays", a écrit récemment le journal vénézuélien *La Nacion*. Le Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme, l'OIT, le Comité international de la Croix-Rouge et plusieurs autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, internationales et nationales, dans le monde entier ont déjà condamné la junte fasciste. Au Chili même, on voit la junte de plus en plus isolée. On assiste à une résistance accrue du peuple, ce qui s'explique par les actes de terreur qui continuent d'être commis par la junte et par ce que fait son représentant ici aux Nations Unies.

352. En dépit du fait que beaucoup de gouvernements de l'Europe occidentale et d'autres ont déjà condamné résolument la junte, son représentant a, dans ses prétendues réponses, calomnié vigoureusement les pays socialistes. Cette attitude est bien compréhensible. Tout le monde sait que ce sont les pays socialistes, précisément les communistes, qui ont été et restent les adversaires les plus farouches du fascisme, et les fascistes aujourd'hui le comprennent très bien et en ont peur.

353. Le représentant de la junte est allé jusqu'à nous faire une conférence sur le sens du fascisme. Nous n'avons pas besoin de démagogie ici. Le monde entier connaît le passé et le présent hideux du fascisme. En 1923, le peuple bulgare, sous la direction du parti communiste, s'est soulevé pour la première fois dans une révolte antifasciste. La lutte des Bulgares contre les occupants hitlériens a duré de nombreuses années; elle a causé des souffrances infinies au peuple et a exigé des sacrifices immenses de sa part. C'est un véritable miracle que moi, par exemple, sois resté vivant après les tortures moyenâgeuses et sauvages, auxquelles nous, communistes avons été soumis à cette époque dans les prisons de la police et dans les prisons fascistes. Dans cette lutté héroïque contre le fascisme, le peuple bulgare a perdu plus de 100 000 hommes. On peut juger du zèle des fascistes actuels du Chili qui ont exécuté autant de personnes en une seule année.

354. Le fascisme ne pourra pas continuer à tromper le monde entier et cacher longtemps la vérité. Tous les efforts du représentant de la junte ici, quelle que soit la langue qu'il emploie et quelle que soit l'audace avec laquelle il a essayé de justifier les crimes odieux de la junte ne font que montrer que le fascisme reste toujours le même, toujours aussi féroce, aussi barbare, comme l'a caractérisé en 1933, le héros du procès de Leipzig, le célèbre leader contre le fascisme, Georgi Dimitrov.

355. Je voudrais terminer en citant les paroles prononcées au Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie :

> "Dans sa lutte, le peuple du Chili pourra toujours compter sur l'appui fidèle des peuples des pays socialistes. Nos Etats invitent les autres Etats qui ont à cœur le progrès et la paix sur notre planète à s'élever pour défendre les droits de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine au Chili. Nous lançons un appel à l'opinion mondiale pour l'inviter à renforcer la campagne de solidarité internationale avec le peuple du Chili. Nos pays expriment la ferme conviction que le peuple chilien sortira vainqueur de sa lutte pour le rétablissement de la démocratie et d'un Chili véritablement indépendant."

356. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Les tentatives cyniques du rèprésentant de la junte sanglante pour détourner l'attention des crimes commis contre les droits de l'homme ne peuvent pas rester sans réponse. L'opinion publique mondiale accuse la junte fasciste au Chili, qui a renversé le gouvernement constitutionnel du grand patriote du peuple chilien, Allende, et a institué un régime de terreur. Elle accuse la junte de violer de façon flagrante la Charte des Nations Unies et les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et de commettre des crimes contre la liberté, la vie et la dignité de l'homme.

357. L'accusé pense qu'il peut atténuer l'accusation en affirmant que les Etats socialistes ont lancé une campagne contre le Chili. Je voudrais souligner que nos efforts ne sont pas dirigés contre le Chili; ils sont dictés par la préoccupation que nous inspirent le Chili, le peuple chilien, les libertés démocratiques et les droits légitimes des êtres humains au Chili. Nous voulons voir cesser la terreur fasciste et libérer les patriotes détenus.

358. L'appui constant apporté à la juste cause du peuple chilien est une affaire d'honneur pour les Etats et les peuples socialistes. Je suis fier, en ma qualité de communiste, d'avoir toujours lutté contre le fascisme et, en qualité de représentant d'un Etat socialiste qui célèbre aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, de prendre la parole aux Nations Unies en faveur de la réalisation des principes antifascistes de la Charte de notre organisation.

359. Je me souviens du temps où les premières informations sur les crimes du fascisme hitlérien ont filtré à l'étranger. Certains hochaient la tête sans trop y croire. Plus tard, ces incrédules ont eu un réveil cruel. D'autres se sont endormis d'un sommeil fatal et éternel.

360. Heureusement, aujourd'hui les choses sont différentes. Des personnalités éminentes, des organisa-

tions internationales et différents organes des Nations Unies font entendre leur voix. Des démocrates bourgeois et des évêques prennent la parole pour défendre les droits de l'homme et la dignité de la personne humaine. De nombreux organes de presse établis dans le pays qui abrite le Siège de l'Organisation des Nations Unies et que personne ne peut soupçonner de la moindre sympathie communiste ont également rapporté les actes honteux commis par le régime fasciste au Chili. La vérité se fraie un chemin.

361. Les membres de la junte ne pourront pas cacher indéfiniment à l'opinion publique mondiale leur véritable visage. Des informations de plus en plus nombreuses concernant les cruelles persécutions perpétrées au Chili nous parviennent. Récemment, un ancien général des forces aériennes chiliennes a été sauvagement assassiné. Je veux parler d'Alberto Bochelet. Sa veuve a déclaré que, nu, la tête bandée, les pieds et les mains attachés, il avait été soumis à d'atroces tortures pendant 36 heures avant d'être tué. Le général Alberto Bochelet avait participé à la réalisation du programme social du gouvernement Allende et jusqu'à son dernier soupir il est resté fidèle à la Constitution. C'est lui qui, sur l'ordre du gouvernement Allende, à l'époque du mouvement de diversion fasciste contre le pays a sans cesse cherché à faire en sorte que tous les enfants chiliens reçoivent chaque jour un demi-litre de lait gratuitement.

362. Luis Corvalán, membre bien connu du parti communiste chilien et le représentant auprès de la CNUCED, Clodomiro Almeyda, ministre des affaires étrangères du gouvernement Allende et un membre du parti socialiste ont été maintenus en prison dans des conditions inhumaines. Ma délégation a reçu des informations selon lesquelles de nombreuses personnes détenues d'abord dans le camp de concentration tristement connu de Dawson et transférées ensuite à Santiago en vue d'un simulacre de procès, se trouvent actuellement dans le camp de Retoque, à 160 km de Santiago, où elles font l'objet de traitements cruels.

363. Il y a un an au cours de la session précédente [*2138e séance*], on a demandé au Président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale de lancer un appel à la junte pour la défense de Corvalán, d'Almeyda et d'autres membres du mouvement de l'unité populaire. Il a été également demandé au Secrétaire général de lancer un appel. Mais la junte n'en a pas moins continué à commettre ses crimes. Les Nations Unies ne peuvent pas, ne doivent pas accepter cette situation. C'est pourquoi, je demande à tous les représentants ici présents de se prononcer en faveur de la défense des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et des principes des droits de l'homme au Chili.

364. Je voudrais demander au Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale d'exiger de la junte qu'elle mette fin aux assassinats et à la terreur et qu'elle libère les patriotes du peuple chilien actuellement détenus.

365. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Tout d'abord, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour féliciter et pour saluer fraternellement au nom de ma délégation celle de la République démocratique allemande, qui célèbre aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire glorieux du nouvel Etat allemand socialiste. Notre amitié renforcée dans le sang d'une lutte commune contre le fascisme nous permet de célébrer cet anniversaire avec nos amis de la République démocratique allemande.

366. Comme l'a dit le camarade Brejnev hier lors de la séance solennelle tenue à l'occasion de cet anniversaire, nous savons que la République démocratique allemande se trouve aux frontières de deux systèmes et qu'elle fait l'objet de pressions massives de la part de l'impérialisme. Jour après jour, des flots de propagande hostile s'abattent sur la population de ce pays dans le but de semer le doute sur le bien-fondé de la politique du gouvernement et du parti choisis par le peuple, de s'aliéner ou de séparer les travailleurs et d'éloigner la République socialiste des travailleurs allemands de la Communauté des Etats socialistes.

367. C'est cette tâche répugnante que s'est fixée l'agent de la junte chilienne criminelle à l'Assemblée générale. Mais il ne réussira pas à séparer la République démocratique allemande des pays de la communauté socialiste. Le camarade Brejnev a poursuivi en disant :

> "Bien entendu, cela n'arrivera pas. Les travailleurs de la République démocratique allemande savent très bien ce que cache la propagande perfide de leur ennemi à l'esprit de caste. Ils sont fiers de leurs conquêtes qu'ils chérissent. Ils savent très bien qui sont leurs amis véritables et fidèles."

Cette propagande ne servira à rien.

368. Je crois que l'histoire du développement de la République démocratique allemande montre justement de façon très claire l'importance à notre époque de la solidarité internationale des Etats socialistes. Les ennemis du socialisme savent très bien ce qui signifie l'unité de nos pays. C'est précisément ce contre quoi ils dirigent leurs attaques. Les communistes soviétiques peuvent dire, en toute conscience, que même dans les situations les plus difficiles, lorsqu'une confrontation directe avec les forces impérialistes se dessinait, ils ont toujours défendu les intérêts de la République démocratique allemande. Nous, peuple soviétique, apprécions hautement le fait que l'amitié entre nos pays soit devenue l'élément indissoluble de notre politique fraternelle avec la République démocratique allemande. Soyez certains, camarades, que le peuple soviétique a les mêmes sentiments envers vous. Fidèles aux principes de Marx, Engels et Lénine, nous partageons votre amitié et votre fraternité. Nous serons à tout moment à vos côtés; nous sommes du côté du socialisme, du travail, de la paix et de la solidarité universelle entre les travailleurs.

369. Pour en venir à la question que nous étudions, la délégation soviétique, en raison des tentatives répétées faites au cours de la présente session du haut de cette tribune par l'agent de la clique fasciste criminelle chilienne et des efforts vains qu'il a déployés pour justifier les crimes et la terreur réalisés par cette junte au Chili, estime nécessaire de faire la déclaration spéciale suivante.

370. L'année dernière, l'Assemblée générale a examiné en séance plénière la question des violations flagrantes des droits de l'homme au Chili. A la

demande de plusieurs délégations, le Président de la vingt-huitième session, M. Benites, et le Secrétaire général, M. Waldheim, tenant compte des demandes instantes d'un groupe nombreux de pays et s'inspirant de considérations humanitaires, ont adressé aux autorités chiliennes un appel leur demandant de mettre fin à la terreur et aux persécutions des démocrates et patriotes chiliens, de libérer ceux qui étaient détenus et de permettre à ceux qui le voudraient de quitter le pays. Cependant, la junte militaire chilienne n'a pas écouté la voix de l'opinion publique mondiale et continue à ignorer ses exigences.

371. L'année qui s'est écoulée depuis le coup d'Etat fasciste au Chili a démasqué toute la profondeur de la tragédie qui s'est abattue sur le peuple chilien, dans un pays qui, jusqu'à septembre 1973, était connu pour ses institutions et ses traditions démocratiques. Une dictature fasciste a été mise en place dans ce pays, le parlement a été dissous, les partis politiques, les syndicats et les organisations populaires ont été interdits, les libertés et les droits de l'homme foulés aux pieds, une terreur sanglante a été déchaînée contre les démocrates, contre les patriotes et les partisans du gouvernement d'unité nationale.

372. D'après les données présentées à la Commission internationale d'enquête sur les crimes de la junte militaire, on a, au cours des 12 derniers mois au Chili, assassiné sans instruction et sans jugement ou torturé près de 30 000 personnes. Selon des données de source sûre, de juillet à septembre 1974, on a arrêté plus de 21 000 personnes au Chili; en outre les arrestations se faisaient généralement sans chef d'accusation et sans mandat d'arrêt. Des personnalités politiques en vue ont été maintenues en détention pendant plus d'un an, par exemple le secrétaire général du parti communiste chilien, le sénateur Luis Corvalán, l'ancien ministre socialiste des affaires étrangères Almeyda ainsi que d'autres membres du gouvernement d'unité nationale et de nombreuses autres personnalités appartenant à divers partis politiques. Leur vie est en grand danger.

373. Récemment, un pamphlet des forces démocratiques a été diffusé à Santiago; on y évaluait la situation au Chili comme suit : "Les assassinats, les tortures, le mépris des droits et des libertés de l'homme, voilà tout ce qui caractérise la junte fasciste du Chili." C'est là une énumération fort incomplète des crimes commis par la clique fasciste qui a trahi les intérêts du peuple chilien et de l'Etat; et qui vend les richesses nationales du pays à des monopoles étrangers.

374. Pour ces orgies sanglantes, pour l'assassinat du président Allende et pour les exécutions des démocrates et patriotes, le chef de la junte, Pinochet, reçoit de l'étranger un salaire. En fait, la junte reçoit des millions de dollars pour avoir renversé le gouvernement démocratique du président Allende et pour mener une répression sanglante contre les démocrates et patriotes chiliens et pour avoir emprisonné des dirigeants éminents du peuple chilien, les soumettant à des tortures similaires à celles auxquelles étaient soumises les victimes des bourreaux SS hitlériens.

375. Les répressions massives commises par la junte soulèvent à juste titre l'indignation des hommes de bonne volonté de tous les pays du monde; elles sont condamnées par l'opinion publique mondiale. Au Congrès mondial de la paix, des représentants de toutes les convictions ont été unanimes à condamner les crimes des dirigeants fascistes du Chili. Ils ont condamné la terreur cruelle de la junte fasciste. En outre, de nombreuses organisations internationales ont dénoncé la junte : l'Organisation internationale du Travail, la CNUCED, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session. Tous, scandalisés par la terreur sanglante qui règne au Chili, ont exigé que l'on prenne des mesures pour rétablir les droits et les libertés de l'homme et pour que soient respectés les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [*résolution 2200 A (XXI), annexe*]. L'agent de la junte ici, en séance plénière, s'efforce sans cesse de masquer et de justifier les crimes, la terreur sanglante et la répression en lançant des attaques calomnieuses contre les autres pays. Cependant, aucune calomnie ou tout ce que pourrait imaginer la junte ne réussira à détourner l'attention de l'opinion publique mondiale et de l'Assemblée générale des crimes de la junte, qui a transformé le Chili en prison fasciste de type hitlérien. Le représentant de la junte a recours à des attaques calomnieuses contre l'Union soviétique et les autres pays socialistes; ce n'est pas là une manœuvre nouvelle : le fascisme et les fascistes ont toujours calomnié le socialisme et les pays socialistes. Ces efforts lamentables du fascisme chilien ne nous touchent pas.

376. Suivant l'exemple et l'expérience de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, nous nous adressons au Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, M. Bouteflika, et au Secrétaire général, M. Waldheim, et leur demandons de lancer un appel personnel à la junte chilienne pour que cesse la terreur dont sont victimes les meilleurs fils et filles du Chili, pour que soient immédiatement libérés les démocrates et patriotes chiliens qui languissent depuis plus d'un an dans les geôles de la junte, pour que soit donnée la possibilité, à ceux qui le voudraient, de franchir les frontières du pays. Ces actes pourraient sauver la vie de nombreux patriotes et démocrates chiliens et de glorieux fils et filles du Chili.

377. M. NOWORYTA (Pologne) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation de la Pologne ne saurait demeurer indifférente devant les attaques réitérées et insultantes lancées au cours du débat par les représentants de la junte chilienne contre divers pays, notamment la Pologne. Voilà pourquoi nous avons demandé à exercer le droit de réponse.

378. Les représentants de la junte ont assumé le rôle d'interprète de l'histoire polonaise, donnant une interprétation singulière des causes du drame le plus terrible qu'ait jamais vécu notre peuple tout au long de son histoire — j'entends celui de la seconde guerre mondiale et l'occupation hitlérienne. Je n'ai pas l'intention de me livrer à une polémique dans l'intention de fausser l'histoire. Chacun sait que l'Union soviétique a joué le rôle le plus important dans la défaite du fascisme allemand et a de grands mérites lorsqu'il s'agit de la libération de la Pologne et d'autres pays européens. L'histoire a jaugé sans

équivoque les causes et la nature de la seconde guerre mondiale et l'an prochain tout justement nous célébrerons le trentième anniversaire de la victoire de la coalition antihitlérienne.

379. Les représentants de la junte se sont efforcés de faire des sermons, de donner des leçons de morale à d'autres Etats, tout en peignant un tableau idyllique du Chili que gouverne la junte. L'opinion publique mondiale, toutefois, connaît parfaitement les faits qui se présentent au Chili et apprécie les événements à leur juste valeur. Les efforts visant à détourner l'attention, même en s'appuyant sur la gamme la plus ample de mensonges, seront vains.

380. D'aucuns se demanderont pourquoi la Pologne, située dans un autre continent, prend la parole dans cette affaire. Il nous semble de notre devoir moral de protester contre des faits similaires à ceux qui nous ont fait connaître les souffrances de six années d'occupation hitlérienne, de la cruauté des camps de concentration et de la déportation d'une population sans défense.

381. Le bilan de la tragédie chilienne révèle déjà des milliers de morts et de prisonniers politiques, dont beaucoup ont été torturés horriblement. La Commission internationale d'enquête sur les crimes de la junte militaire au Chili, organisme créé sur l'initiative de divers secteurs scandinaves et avec l'appui des milieux officiels de ces pays, a révélé aux conférences d'Helsinki et de Copenhague l'arrestation et la détention de femmes et d'enfants qui ont été soumis également à des tortures physiques et psychologiques.

382. Les partis politiques légitimes ont été dissous; leurs dirigeants — notamment le sénateur Luis Corvalán — ont été persécutés et mis en prison. Les syndicats ont été dissous. Le Congrès national a été clos et les universités sont soumises au contrôle militaire. Le président Salvador Allende, élu conformément à la Constitution et qui, il y a deux ans, prenait la parole en cette assemblée, est mort. Clodomiro Almeyda, ministre des affaires étrangères et président de la troisième session de la CNUCED, demeure en prison, malgré les démarches internationales multiples entreprises pour sa mise en liberté. La junte a appliqué la terreur et déclaré l'état de guerre à son propre peuple. Cette œuvre de la junte a été qualifiée par feu le commandant en chef des forces armées du Chili, le général Carlos Prats, de "trahison la plus grave de l'histoire du Chili". Les détentions arbitraires, les camps de concentration et les licenciements sans raison, voilà le tableau réel du Chili d'aujourd'hui.

383. J'appartiens à ce groupe de personnes qui non seulement ont lu le compte rendu de ces événements douloureux mais ont également assisté directement aux événements qui se sont déroulés à la suite du coup de septembre 1973. J'étais alors au Chili en tant qu'ambassadeur de Pologne.

384. Au Chili, il y a eu violation ouverte des droits de l'homme. Or la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que divers pactes internationaux concernant les droits de l'homme font obligation à la junte de respecter ces droits. Il y a donc là un défi lancé aux principes de liberté et de démocratie.

385. La Pologne est liée au peuple chilien par des relations traditionnelles de coopération, surtout dans le domaine de la science et de la culture. Voilà pourquoi nous éprouvons une douleur particulière devant la destruction des œuvres culturelles au Chili, le fait que des livres sont brûlés — suivant en cela des exemples connus — la dévastation des bibliothèques et la persécution infligée aux professeurs universitaires progressistes. Pablo Neruda lui-même, prix Nobel, mort aujourd'hui, fils si éminent du Chili qu'il a été reconnu par toute l'Amérique latine et par le monde entier, n'a pas non plus échappé à cette persécution.

386. Il y a dans la situation au Chili une contradiction flagrante avec un grand nombre de résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de nombreuses autres organisations internationales. La culture de chaque nation fait partie d'un patrimoine culturel de l'humanité tout entière et la communauté internationale ne saurait rester indifférente lorsque une partie du patrimoine universel est détruite.

387. La junte a démontré à maintes reprises qu'elle ne tient aucun compte de l'opinion publique. Mais il ne faudrait pas sous-estimer les effets de la campagne internationale de solidarité menée en vue de freiner la répression et la terreur au Chili. Pour toutes ces raisons, ainsi que pour des raisons d'ordre profondément humanitaire, nous nous adressons au Secrétaire général et à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils poursuivent les nobles efforts déjà entrepris et agissent comme il convient pour la défense des droits de l'homme et de la démocratie au Chili.

388. M. SHEVEL (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Au cours de la discussion générale [*2255e séance*], notre délégation a déjà invoqué le caractère hystérique et démagogique des paroles prononcées à l'Assemblée par le représentant de la junte militaire chilienne qui, ne pouvant réfuter des faits bien connus du monde entier — à savoir les crimes odieux commis par ses patrons contre le peuple martyr chilien — s'efforce de détourner l'attention de l'Assemblée générale en se livrant à des calomines effrénées contre l'URSS et les autres pays socialistes, en déformant les faits réels.

389. Mais cette manœuvre n'est pas nouvelle. L'agence de Goebbels l'avait déjà utilisée activement aux mêmes fins et nous ne sommes pas surpris que le représentant de la junte se montre le digne héritier des propagandistes allemands fascistes. Notre peuple a subi des pertes immenses pendant la guerre contre le fascisme allemand, italien ou autre. Nous ne pouvons pas rester indifférents devant les crimes de leurs successeurs — ceux de la variante chilienne du fascisme.

390. Mais le fait que le régime établi au Chili soit un régime de terreur fasciste ne suscite plus aucun doute. Tous les efforts faits par les suppôts de la junte chilienne pour faire passer la dictature fasciste actuelle du Chili pour ce qu'elle n'est pas nous persuadent encore une fois de la justesse de notre évaluation du régime de la junte chilienne.

391. Nous estimons de notre devoir, à la veille du trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme dans la seconde guerre mondiale, d'attirer l'attention

de l'opinion publique mondiale sur le problème du danger fasciste qui s'est manifesté si clairement au Chili. La guerre intérieure déclarée par la junte militaire dès que celle-ci a pris le pouvoir est menée en ayant recours à des méthodes barbares et monstrueuses que l'on ne saurait comparer qu'avec les crimes des fascistes fanatiques pendant la seconde guerre mondiale. N'est-ce pas aux crimes fascistes que l'on doit comparer les actions des tristes généraux chiliens. Nous savons que l'enquête sur les activités communistes est dirigée par M. V. Raouf, un bourreau SS qui avait été à la tête de la branche de la Gestapo, qui a créé des chambres à gaz, et qui a participé personnellement à l'extermination de 97 000 personnes pendant la guerre.

392. Il y a deux ans maintenant que le peuple chilien connaît des souffrances indicibles. Ses meilleurs fils et filles sont mis dans les camps de concentration et sont soumis à des traitements inhumains, des tortures cruelles et sont assassinés. Un pays, qui avait des libertés et des traditions démocratiques, a été plongé dans une atmosphère de terreur et d'arbitraire. L'ampleur de la terreur, de la répression cruelle, de la barbarie sans précédent, les exécutions en masse sans jugement de milliers de citoyens chiliens nous montrent que la junte fasciste s'est donnée pour tâche d'exterminer tous les démocrates chiliens. Le nombre des personnes tuées sans jugement et sans instruction judiciaire a atteint 30 000; il y a plus de 22 000 veuves et plus de 76 000 orphelins. Voilà le bilan tragique des crimes commis par les assassins qui ont pris le pouvoir au Chili. Parmi les victimes du bourreau sanglant Pinochet, on peut citer les noms de plus de 12 000 membres du parti communiste et des organisations de jeunesse communiste du Chili, dont beaucoup ont été torturés jusqu'à la mort. Les ministres du gouvernement Allende, des membres du parlement, les leaders de syndicats, des activistes, des dirigeants d'organisations de travailleurs, des paysans, des représentants de tous les partis politiques, des personnes de toutes convictions se trouvent en prison, soumises à la torture. Cette utilisation au Chili de la torture peut être comparée aux pratiques de l'inquisition du Moyen-Age et de la Gestapo.

393. Dans l'acte d'accusation établi par la commission internationale que j'ai mentionnée pour les actions illégales de la junte chilienne, on cite de nombreux témoignages sur les tortures raffinées auxquelles sont soumis les patriotes et les démocrates au Chili. Les arrestations arbitraires massives, les assassinats sans jugement, les violences, les tortures infligées aux détenus, la dissolution de toutes les institutions politiques, le déni de tous droits et libertés politiques et humains, la moquerie à laquelle on soumet la culture en brûlant des livres en public, tout cela est le signe d'une terreur politique totale de type fasciste. Au Chili, il ne reste même rien de la petite démocratie bourgeoise. Les partis politiques sont interdits. Le Parlement est dissous. Seuls les tribunaux militaires fonctionnent. Ils prononcent des sentences de mort en foulant au pied les droits de l'homme. En même temps, les représentants de la junte déclarent cyniquement que le Chili veut rétablir la liberté. La junte prétend qu'il y a un nouvel ordre politico-économique au Chili. Qu'est-ce que cela veut dire ? La politique économique est menée dans l'intérêt du capital étranger qui maintenant voit toutes les portes s'ouvrir devant lui. La junte a levé toutes les restrictions imposées aux activités des monopoles étrangers; elle leur a garanti le droit d'exporter librement 100 p. 100 de leurs profits; elle a dénationalisé plus de 200 mines et usines, abrogé les bénéfices sociaux des travailleurs dont des milliers sont condamnés à la misère et au chômage.

394. Dans le monde entier, des voix s'élèvent pour déclarer leur solidarité avec les combattants chiliens de la liberté. Les crimes de la junte militaire suscitent l'indignation de tous les hommes honnêtes de notre planète. Des millions de personnes de toutes convictions exigent qu'il soit mis fin à la terreur déchaînée sur la terre chilienne et qu'on libère immédiatement le Secrétaire général du parti communiste, Luis Corvalán, et l'ancien ministre des affaires étrangères, le socialiste Almeyda, ainsi que des milliers d'autres patriotes.

395. Tous les peuples condamnent les actes arbitraires de la junte militaire, la persécution des démocrates et les atrocités commises qui constituent une violation flagrante de la Charte, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Pactes internationaux des droits de l'homme adoptés par les Nations Unies.

396. Nous sommes convaincus que le peuple chilien vaincra finalement dans sa lutte pour le rétablissement de la démocratie et de la véritable indépendance du Chili. Nous invitons l'Organisation des Nations Unies à élever la voix pour défendre les patriotes chiliens, nous l'invitons à manifester son humanisme et exiger la cessation de l'arbitraire et de la persécution des démocrates au Chili.

397. La délégation de la RSS d'Ukraine espère que vous, Monsieur le Président, usant de votre haute autorité de président de cette session de l'Assemblée générale, saurez trouver la possibilité d'apporter votre contribution à cette noble cause.

398. M. PUNTSAGNOROV (Mongolie) [*interprétation du russe*] : Pour la énième fois, le représentant de la junte chilienne nous joue la comédie à l'Assemblée générale. Il s'efforce de blanchir les crimes noirs de la junte. Son style nous rappelle de façon étonnante l'époque des propagandistes nazis et les diffamations qui avaient cours pendant la guerre froide. La calomnie, l'ignorance et la déformation des faits, voilà les méthodes principales, qui ne sont pas nouvelles, auxquelles recourent les représentants du régime militaire fasciste.

399. Cependant, il est tout à fait évident que ni les attaques contre certaines délégations — notamment la nôtre — qui ont condamné à l'Assemblée la répression sanglante perpétrée par la junte, ni la pratique de la démagogie n'ont réussi à masquer la vérité en ce qui concerne la situation au Chili. La réalité des faits, confirmée par des témoins oculaires, montre que le gouvernement légitime du Chili a été renversé avec l'aide de l'étranger. Le président légitime a été assassiné et des milliers de communistes et de démocrates ont été enfermés dans les prisons fascistes, et leur vie, notamment celle du Secrétaire général du parti communiste chilien, le camarade Luis Corvalán, est menacée.

400. Nous, nous rallions à l'idée selon laquelle les agissements de la junte chilienne constituent une violation flagrante des principes humanitaires et des normes du droit international universellement reconnues et, en particulier, des dispositions de la Charte des Nations Unies et des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme.

401. Les crimes contre l'humanité commis par la junte militaire au Chili ont une résonance internationale profonde. Ils ont été condamnés par plusieurs gouvernements d'Etats Membres des Nations Unies, par de nombreuses organisations internationales et par l'opinion publique mondiale. Tout cela nous montre à quel point est loin de la vérité l'affirmation du représentant de la junte selon laquelle les activités anti-humanitaires de la junte ne sont condamnées que par les peuples socialistes.

402. Le peuple mongol prend une part active au mouvement mondial de solidarité avec le peuple chilien non pas parce que, comme le dit le représentant de la junte, il est un satellite de l'Etat soviétique, mais parce qu'il écoute son cœur et son âme et éprouve une sympathie véritable et sincère pour le peuple chilien, et parce que, également, en dépit de la grande distance qui nous sépare, il se sent proche des travailleurs chiliens auxquels il est lié par l'internationale prolétaire. C'est pour cela que nous avons tenu à perpétuer la mémoire de Salvador Allende en donnant son nom à une école de médecine dans la capitale mongolienne. Nous demandons instamment au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prendre de nouvelles mesures pour que la junte chilienne mette fin aux violations des droits de l'homme, libère les personnalités politiques et autres et mette un terme à la répression inhumaine dont sont victimes les anciens partisans du gouvernement d'unité populaire.

403. M. ŠMÍD (Tchécoslovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : Dans des déclarations répétées, le représentant de la junte militaire du Chili, connue dans le monde entier pour les violations massives des droits fondamentaux de l'homme, se permet de nous donner des leçons de démocratie et de liberté. Recourant à la pratique de tous les fascistes et de tous les démagogues, il fait porter ses attaques essentiellement sur les pays socialistes, ignorant le fait que les atrocités et le véritable génocide dont se rend coupable, encore aujourd'hui, la junte militaire, sont condamnés sur le plan international, y compris dans les organes des Nations Unies. Ce faisant, il a plusieurs fois mentionné — notamment le 1er octobre [*2251e séance*] — de façon diffamatoire et insultante, mon pays, la République de Tchécoslovaquie. A ce propos il a déformé la vérité, pour dire le moins, de manière grossière lorsqu'il s'est efforcé de comparer les moyens politiques employés pour résoudre les difficultés d'une crise politique en Tchécoslovaquie, en 1968 et 1969, aux meurtres massifs et aux représailles dont est victime le peuple chilien. Faire de telles comparaisons, et, pis encore les faire de la façon que nous avons vue, exige beaucoup de cynisme.

404. Ce qui s'est passé véritablement en Tchécoslovaquie a été à maintes reprises expliqué dans les documents officiels du Gouvernement tchécoslovaque lui-même. Chacun a eu l'occasion d'étudier la situation réelle, et nous savons par expérience que ceux qui éprouvent pour notre pays des sentiments sincères l'ont fait. Ils ont compris nos efforts et ceux de nos amis en vue d'éviter le démantèlement de notre pays et de maintenir et de renforcer les réalisations socialistes de notre développement. Les travailleurs tchécoslovaques sont reconnaissants à leurs frères de classe des pays de la communauté socialiste de l'assistance tombée à point nommé pour combattre la contre-révolution dans mon pays. Selon les paroles du secrétaire général du parti socialiste de mon pays, M. Husak, prononcées lors du vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, "cette assistance internationale a épargné à notre pays une guerre civile, une contre-révolution et nous a aidés à raffermir les réalisations du socialisme".

405. Il est évident pour tout le monde que cette assistance a empêché à temps les événements qui auraient pu en fin de compte mener à une situation abominable, semblable à celle que nous voyons aujourd'hui au Chili. Cette assistance a permis à notre pays, en peu de temps, de sortir de la crise et d'avancer sur la voie de l'édification du socialisme. En fait, cette réalité a été reconnue à temps par nos frères d'armes du parti communiste du Chili.

406. Le peuple tchécoslovaque a eu d'excellents rapports avec le peuple chilien pendant de nombreuses années. Bien que la Tchécoslovaquie, à la suite du coup d'Etat militaire au Chili au cours duquel le président Salvador Allende, constitutionnellement élu, a été assassiné, ait dû rompre les relations diplomatiques avec ce pays, nos rapports d'amitié avec le peuple chilien n'ont pas changé. Le peuple tchécoslovaque a la plus haute estime pour les patriotes chiliens, qui sont demeurés la tête haute à un moment de rude épreuve pour protéger les principes de la démocratie et de la liberté de l'homme.

407. La situation internationale actuelle est marquée par une évolution générale des idées de paix, de démocratie, de progrès et de soutien des forces qui luttent pour la détente, pour la sécurité et la souveraineté des peuples. Pour cette raison, les forces de l'impérialisme et de la réaction, comme le prouve le drame chilien, font tout ce qu'elles peuvent pour s'y opposer, recourant à toutes sortes de méthodes. Les nations doivent donc demeurer en état d'alerte.

408. Le coup militaire au Chili n'est pas un événement isolé; c'est une tentative visant à punir et à intimider les populations qui ont acquis ou essayent d'acquérir une émancipation politique et économique totale. Nous sommes convaincus qu'au Chili — souillé aujourd'hui par le sang de ses meilleurs fils et filles — les démocrates et les patriotes rallumeront un jour le flambeau qui a été piétiné. Ainsi donc les paroles du grand poète chilien Pablo Neruda deviendront réalité. Il a dit que la tyrannie écrasait ceux qui chantaient mais que leur voix se fera entendre à nouveau, et que même du fond d'un puits et dans l'obscurité, cette voix remontera à la surface.

409. Pour terminer, je m'associe à ceux qui, avant moi, ont demandé au Président de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale et au Secrétaire général des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme aux violations constantes par la junte militaire chilienne des droits fondamentaux de l'homme.

410. M. HOLLAI (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous demande et demande à l'Assemblée de me pardonner si je prends la parole à une heure aussi tardive. Ce n'est point notre faute; la faute en incombe à ceux qui commettent chaque jour des crimes au Chili.

411. Ce que nous avons entendu aujourd'hui, une fois encore, dans cette salle, de la part des représentants du régime chilien, démontre à nouveau que la junte antidémocratique a l'audace d'employer toutes sortes de mensonges et de diffamations. Comme nous l'avons déjà vu bien souvent, le porte-parole de la réaction chilienne déploie des efforts désespérés pour détourner l'attention et pour essayer de dissimuler toutes les abominations que ses maîtres commettent tous les jours en foulant aux pieds la démocratie et les droits fondamentaux de l'homme.

412. En effet, nous connaissons tous fort bien les atrocités commises par la junte au Chili. Plus d'une conférence internationale a établi et dénoncé les brutalités qui, à juste titre, ont provoqué l'indignation de millions d'honnêtes gens. Et s'ajoutant à toutes les atrocités commises en masse, il y a toute une volée d'insultes proférées à l'encontre des pays socialistes. Mais aucun représentant ici ne se laissera leurrer par de telles affirmations. L'imitation et les méthodes des tenants du fascisme d'aujourd'hui nous rappellent de sanglantes cruautés que nous voudrions cependant oublier. Mais nous ne pouvons pas le faire; nous devons les dénoncer sans cesse.

413. Des témoins qui ont connu l'enfer des geôles et des camps de concentration du Chili portent témoignage devant l'opinion publique internationale de la nature véritable du régime qui gouverne aujourd'hui le Chili. La junte a transformé le Chili libre et démocratique en un pays où règnent la terreur et la souffrance. Les fils les meilleurs du peuple chilien, notamment Luis Corvalán et Clodomiro Almeyda, membres du gouvernement Allende légalement élu, des dirigeants de partis démocratiques et progressistes et de syndicats, de nombreuses personnalités éminentes de la vie culturelle et scientifique du pays sont emprisonnés illégalement, traités de manière inhumaine et la vie de plusieurs d'entre eux est en danger immédiat. Le nombre des victimes jusqu'à présent peut difficilement être caché.

414. Les commissions de diverses organisations internationales chargées d'établir les faits ont déclaré que la junte militaire qui a renversé par la force le gouvernement démocratiquement élu du Chili méconnaît les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Le représentant de la junte au sein de l'Assemblée défie même la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme et les principes consacrés dans ces deux documents fondamentaux.

415. Rien n'est plus caractéristique de l'hypocrisie du représentant de la junte que le fait qu'à peu près chaque jour nous devions entendre ici ses laïus sur la liberté et le respect des droits de l'homme, et ce bien que les arrestations, les tortures atroces et les exécutions illégales soient des événements courants au Chili. Et quelles sont les victimes de cette terreur impitoyable au Chili ? Le peuple laborieux du Chili, épris de liberté qui, en élisant le président Allende, a choisi la route de la démocratie, du progrès social et du développement. Le seul péché des personnes jetées en prison et livrées à la torture ou à la mort est d'aimer leur pays et de demeurer loyales à leur gouvernement légitimement et démocratiquement élu; c'est aussi leur désir de démocratie et de liberté et leur souhait de vivre comme des être humains.

416. Quiconque se prononce contre la terreur effrénée et pour la libération des patriotes chiliens emprisonnés est jugé par le régime chilien d'aujourd'hui comme un instrument du marxisme ou un agent des pays socialistes. Cette haine extrême et cette crainte du socialisme et des pays socialistes ne sont pas le fait du hasard. La raison en est simple : l'Union soviétique et les pays socialistes ont été les premiers à élever leurs protestations dans les institutions internationales, notamment au sein des organes des Nations Unies. Ils ont exigé qu'il soit mis fin immédiatement aux exécutions et à la terreur, que soient rétablis les droits de l'homme et les libertés fondamentales et que soient libérés immédiatement ceux qui, au Chili, sont emprisonnés en raison de leurs convictions politiques.

417. La délégation de la République populaire de Hongrie est d'avis que l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, les membres élus de son bureau, son président ainsi que le Secrétaire général de l'Organisation, doivent faire savoir en bonne et due forme à la junte chilienne que les violations graves et constantes des droits de l'homme commises obligent l'immense majorité des Etats Membres à adopter à son égard une attitude condamnatoire, et mettent gravement en danger les objectifs dans l'intérêt desquels nous discutons diverses questions.

418. Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir et la ferme conviction de ma délégation que l'heure viendra où le peuple du Chili chassera ses bouchers fascistes et où nous pourrons à nouveau saluer ses représentants authentiques en cette assemblée.

419. M. De PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans son intervention de cet après-midi, le Ministre des affaires étrangères du Zaïre a signalé que l'Espagne devait abandonner le prétexte fallacieux du référendum, puisque décolonisation n'est pas synonyme de référendum. Il faisait allusion au Sahara.

420. Ma délégation voudrait rappeler au Ministre des affaires étrangères de la République du Zaïre la résolution 3161 (XXVIII) en date du 14 décembre 1973 dont le paragraphe 4 se lit comme suit :

> "Réitère son invitation à la Puissance administrante à arrêter, en consultation avec les Gouvernements du Maroc et de la Mauritanie et toute autre partie intéressée, les modalités de l'organisation d'un référendum sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour permettre à la population autochtone du Sahara d'exercer librement son droit à l'autodétermination et, à cette fin..."

Il ne s'agit donc d'aucun prétexte fallacieux, mais bien plutôt d'une exigence de l'Assemblée générale. Je rappelle à ce sujet au Ministre des affaires étrangères du Zaïre que sa délégation a voté pour cette résolution.

421. Quant à sa mention de la question de suivre la même procédure pour Gibraltar, je dois rappeler au Ministre des affaires étrangères du Zaïre qu'en aucun cas ne s'applique à ceux qui servent dans une base militaire — ce qui est le cas de Gibraltar — la procédure de référendum ni de libre détermination. A ce propos, je voudrais appeler l'attention sur le fait qu'au paragraphe 2 de la résolution 2353 (XXII) du 19 décembre 1967 qui traite de la question de Gibraltar, l'Assemblée :

> "*Déclare* que la tenue par la Puissance administrante du référendum du 10 septembre 1967 contredit les dispositions de la résolution 2231 (XXI) de l'Assemblée générale et celles de la résolution adoptée le 1er septembre 1967 par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux".

422. Cette résolution est mentionnée à nouveau dans la résolution 2429 (XXIII) dont le paragraphe 4 se lit comme suit :

> "*Demande* au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'entamer sans retard avec le Gouvernement de l'Espagne les négociations prévues dans la résolution 2353 (XXII)."

423. La résolution 2429 (XXIII) a fait l'objet d'un vote affirmatif de la part de la délégation du Zaïre. Je rappelle donc au Ministre des affaires étrangères du Zaïre que c'est bien l'Assemblée générale et non point la délégation espagnole qui a indiqué les normes à suivre pour la décolonisation du territoire.

424. Ma délégation voudrait parler d'une autre déclaration faite dans le cadre d'un prétendu droit de réponse auquel aurait eu recours ma délégation. Nous n'avons pas fait usage en cette assemblée d'un droit de réponse à la délégation du Maroc. Ma délégation a fait une déclaration, en usant du droit de réponse, à la suite de certaines affirmations formulées par le représentant de la République centrafricaine.

425. La délégation du Maroc semble vouloir, à tout prix, ouvrir un débat en assemblée plénière sur la question du Sahara. Je ne pense pas suivre cette voie. Ma délégation s'en tient à ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, au cours de son intervention du 2 octobre [*2253e séance*]. Nous développerons devant la Quatrième Commission toutes les données nécessaires quand le moment sera venu. Je tiens à souligner que tant les données afférentes aux réfugiés que celles portant sur les forces militaires, le nombre d'habitants sahraouis de même que d'autres données fournies par le représentant du Maroc ne sont pas exactes, ni même approximatives. Mon gouvernement respecte les dispositions de la résolution 3162 (XXVIII) par laquelle l'Assemblée nous confère la responsabilité de créer un climat favorable au déroulement du référendum, en toute liberté, dans la démocratie et l'impartialité; nous demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour que seuls les Sahraouis exercent leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance, et de recevoir une mission de l'Organisation des Nations Unies et lui fournir toutes les facilités nécessaires afin qu'elle puisse participer activement à la mise en œuvre des mesures permettant de mettre fin à la situation coloniale dans le Territoire.

426. Ce sont ces dispositions que mon gouvernement est prêt à mettre en pratique. Prétendre agir d'une autre manière serait, à cette heure, contraire aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, lesquelles ont reçu un vote affirmatif de la délégation du Maroc.

427. Les quelque 70 000 autochtones sahraouis sont dignes du même respect que tout autre peuple autochtone dans son propre territoire. Pour cette raison, mon gouvernement a maintenu des contacts étroits avec le Gouvernement du Maroc, comme avec ceux de la Mauritanie et de l'Algérie. Nous pensons continuer à maintenir ces liens, conformément à la résolution 3162 (XXVIII), et ce aux fins de la décolonisation du Territoire et dans les termes mentionnés par la résolution si souvent invoquée.

428. En conséquence, tout ce que pourra dire un correspondant ou une agence de renseignements quels qu'ils soient n'est pas de ma responsabilité propre ni de celle de mon gouvernement; cela n'exprime que l'opinion de ceux qui ont rédigé la note.

429. M. PETRIĆ (Yougoslavie) [*interpétation de l'anglais*] : Ma délégation voudrait, une fois de plus, exprimer sa vive préoccupation devant les violations constantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Chili, lesquelles constituent un défi permanent aux pays non alignés, à la politique de non-alignement et aux Nations Unies.

430. La position de la Yougoslavie socialiste et non aligné à l'égard de cette question a été exposée, à maintes reprises, aux Nations Unies : à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à la Commission des droits de l'homme. Notre position repose fermement sur la déclaration politique de la quatrième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés[10]. Mon pays a accordé asile, conformément à notre tradition de véritable solidarité internationale et aux dispositions de notre Constitution, à de nombreux Chiliens persécutés par le régime de terreur. La junte fasciste, qui a renversé le Gouvernement légitime du président Allende, qui a assassiné le président Allende et des milliers de patriotes chiliens, faisait partie d'une agression combinée de la réaction et de l'impérialisme, contre laquelle la Conférence d'Alger avait lancé une mise en garde.

431. Le renversement du gouvernement du président Allende a marqué aussi le début des violations de l'esprit et des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. Depuis lors, nous avons constamment reçu des rapports sur de graves et massives violations des droits de l'homme au Chili, principalement des droits syndicaux, sur les arrestations arbitraires, les tortures, le traitement inhumain et dégradant des prisonniers, l'existence de camps de concentration et l'ouverture de nouveaux, l'institution de tribunaux d'exception et le traitement inhumain infligé à des membres du gouvernement ou de l'ancien parlement du président Allende.

432. Au cours de la discussion générale qui se déroule devant cette assemblée, plusieurs participants de diverses parties du monde ont exprimé leur inquié-

tude quant à la situation qui règne au Chili. Aujourd'hui, la délégation yougoslave est, en conséquence, d'avis que le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général devraient, une fois de plus, demander aux autorités chiliennes de mettre un terme à la terreur qu'elles exercent contre le peuple chilien.

433. M. DÍEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Rarement au cours de ma vie me suis-je senti plus orgueilleux d'être chilien que cet après-midi, parce que je peux, ne serait-ce que pendant quelques brèves minutes, témoigner de ce qui s'est passé dans mon pays. Auparavant, qu'il me soit permis de me livrer à quelques réflexions sur l'étrange phénomène qui s'est déroulé devant nous cet après-midi.

434. Pourquoi un petit pays tel que le Chili, situé dans un coin éloigné du monde, ayant une population qui n'atteint pas 10 millions d'habitants, est-il devenu le centre de l'attention de cette assemblée et a-t-il pu attirer contre lui les voix du communisme soviétique et de tous ses serviteurs obséquieux ? En premier lieu, une conclusion évidente s'impose : il y a une politique internationale commune dictée, que l'on ne peut discuter, et devant laquelle les gouvernements n'ont aucune indépendance, conformément à la doctrine de Brejnev sur la souveraineté restreinte.

435. Tous les représentants adeptes du communisme soviétique nous ont parlé de leur impératif moral. Bien entendu, c'est celui qui a été défini par Lénine : ce qui est moral c'est tout ce qui sert la révolution soviétique. Mais, outre ces deux raisons d'ordre général, il en est d'autres qui touchent directement mon pays : l'Union soviétique a perdu une base de pénétration idéologique très importante en Amérique latine, base qui lui était indispensable depuis la perte de prestige et l'échec de Cuba comme moyen de pénétration dans notre continent. Les partis communistes des pays libres, après analyse du cas chilien, se trouvent en présence d'un doute de l'opinion publique de leur propre pays sur la question de savoir si la coexistence est possible à l'intérieur d'un pays lorsque les communistes parviennent au pouvoir, ou non.

436. Pour ces raisons, notre pays a acquis une importance internationale qu'il n'avait jamais songé à obtenir, soit en raison de ses dimensions, de son poids dans le monde, soit en raison de son économie.

437. Devant les attaques lancées contre le Chili, nous faisons une distinction très claire entre deux types de pays. Il est des pays qui, en raison de leurs traditions, de leur histoire, de leurs richesses, de leur propre culture, peuvent se préoccuper des droits de l'homme et exiger de nous, Chiliens, qui avons 160 ans de vie démocratique et une grande tradition humaniste née de notre religion catholique et des traditions espagnoles, que nous répondions à leurs questions. Mais, cet après-midi, ceux qui ont parlé n'ont pas l'autorité morale qui les autorise à le faire; ce sont ceux qui, pendant des décennies ou presque un demi-siècle, ont fait partie du gouvernement de leur pays; ceux qui n'ont jamais respecté un de ces droits de l'homme définis par les Nations Unies; ceux qui ont des centaines de millions d'hommes en prison à l'intérieur de leurs frontières; ceux qui n'ont jamais permis au monde de voir ce qui se passe derrière ces frontières. Selon ces gens, nous n'avons pas les qualifications morales nécessaires.

438. Cependant, nous ne voulons pas nous dissimuler derrière cette absence de qualifications pour refuser de donner au monde nos raisons, parce que notre morale nous enseigne que, pour les hommes comme pour les peuples, les actes sont jugés selon la bonté ou la méchanceté intrinsèque qui les inspire et non selon les actes d'autres hommes ou d'autres peuples. Pour eux, et non pas pour les serviteurs de l'impérialisme soviétique, voilà les explications des Chiliens.

439. Que s'est-il passé au Chili ? Les Soviétiques s'imaginent qu'il ne peut y avoir de révolution que dans le cadre soviétique; que la révolution s'accompagne donc de millions de morts, d'effusions de sang, de prisonniers, de tortures, de camps de concentration, de travail forcé, de frontières verrouillées et de l'interdiction d'entrée à certains organismes.

440. Il y a eu, au Chili, une révolution; mais ce n'est pas une révolution soviétique et rien de tout cela ne s'est produit. Il y a eu une révolution chilienne, menée à bien par le peuple chilien, par le bras d'exécution des forces armées qui, comme l'a dit Allende, sont le peuple chilien, Il n'est pas allé jusqu'à tirer la conclusion que, lorsqu'il avait perdu le peuple, il avait perdu aussi les forces armées.

441. Un gouvernement peut être démocratique dans ses origines; il peut être légitime dans ses origines; mais il peut perdre sa légitimité dans l'exercice du pouvoir, et voilà ce qui est arrivé au régime d'Allende. Ce n'est pas nous qui le disons ici. C'est la Cour suprême qui l'a dit. Le Contrôleur général de la République l'a dit, la majorité du Congrès élu par le peuple l'a dit en dépit des fraudes électorales de l'Unité populaire, et les 10 millions de Chiliens l'ont subi. Les centaines de morts tombés du fait des actes de terrorisme, que le gouvernement Allende n'a jamais sanctionnés au cours de trois années de règne, l'ont subi. L'opinion publique le sait, avec les 7 000 délinquants dont les ordres de détention n'ont pas été respectés par le gouvernement Allende, en dépit des demandes réitérées de nos autorités.

442. Devant ces faits, je demande à l'Assemblée de réfléchir un instant, en rappelant les paroles — les seules fondées peut-être — d'un représentant soviétique : Le Chili est un pays qui a 160 années de vie démocratique. Pourquoi un pays assez démocratique pour élire un marxiste, pour donner un budget à un marxiste; pourquoi un pays de cette vigoureuse tradition démocratique est-il arrivé à la rupture qu'il a connue ? Nous, Chiliens, nous demandons aux plus sceptiques, de nous donner au moins le bénéfice du doute.

443. Celui qui vous parle n'est pas militaire. Il a l'honneur d'avoir été parlementaire chilien pendant plus de 10 ans. Il y a, dans notre délégation, quatre parlementaires chiliens appartenant à tous les partis démocratiques et qui sont venus ici pour dire que c'est le peuple chilien qui cherche sa propre voie, son propre destin, indépendamment des influences des blocs qui veulent aujourd'hui manœuvrer le monde.

444. Je demande qu'on nous laisse faire, qu'on nous laisse nous trouver nous-mêmes et trouver notre chemin et notre destin. Nous rejetons les interventions. Nous rejetons l'intervention de la CIA dont on

a beaucoup parlé ici; mais nous repoussons également l'intervention qui s'est fait jour pendant le régime d'unité populaire de l'impérialisme soviétique, intervention qui ne s'est pas simplement traduite par de l'argent, mais qui a consisté essentiellement en armes modernes et automatiques, de fabrication russe et tchèque, introduites au Chili dans des bateaux et des avions cubains. Nous n'avons pas besoin de démontrer cela parce que les communistes soviétiques — si l'on sait bien chercher — disent tout ce qu'ils font. Dans la *Revue internationale* de septembre de cette année, qui vient de sortir et qui est l'organe officiel du communisme soviétique, nous lisons, à la page 86, à propos des mouvements révolutionnaires qui accusent l'Union soviétique d'avoir perdu sa vigueur révolutionnaire, ce qui suit :

> "Quant à l'aide du socialisme aux autres forces révolutionnaires, elle est trop connue pour qu'il soit besoin de réfuter à fond les mensonges des diffamateurs. Fidel Castro a donné une bonne réponse à tous ceux qui accusent l'Union soviétique de se soustraire à la lutte antiimpérialiste, en disant qu'il suffit de se demander d'où viennent les armes qu'emploient les forces libératrices de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine."

445. Quand aux envois d'argent, nous cherchons également des preuves récentes et non pas vieilles de trois ans, des preuves de maintenant, de ces jours-ci. Dans le journal *Die Welt* du 1er octobre se trouve un communiqué en provenance de Berlin-Est selon lequel l'hebdomadaire *Volksarmee* a publié une déclaration de l'Union des syndicats libres de la République démocratique allemande indiquant qu'elle a contribué à raison de plus de 200 millions de marks aux mouvements communistes et socialistes de diverses parties du monde. Sur cette somme, 30 800 000 marks ont été envoyés, jusqu'en septembre 1973, aux partis communiste et socialiste chiliens. Ainsi, au Chili, non seulement nous voyons une démocratie qui a été détruite par le marxisme; mais nous voyons même une guerre civile qui a été favorisée par les puissances en lutte dans le monde. C'est pourquoi les forces armées ont dit avec juste raison que leur intervention avait pour objet de mettre un terme à la menace de guerre civile qui était absolument imminente.

446. A propos des droits de l'homme, dans ce cadre des premiers mois, dans celui de la violence, de la haine, de la distribution d'armes par milliers, qu'a fait le Gouvernement chilien ? Il a fait ce que la prudence et la tradition professionnelle des forces armées pouvaient lui indiquer : il a d'abord imposé plusieurs jours de couvre-feu, de sorte que personne ne pouvait sortir de chez lui et se livrer à des actes de vengeance provoqués par la haine politique. Ces actes de vengeance ont donc été évités grâce à cette première mesure. Deuxième mesure de prudence : ceux qui possédaient des armes pouvaient les remettre aux églises; les diverses religions se sont chargées de recueillir des milliers et des milliers d'armes qui, autrement, auraient pu être employées contre nos frères.

447. Lorsque des organismes internationaux, reconnus ou non, nous ont demandé d'entrer au Chili, nous avons montré ce qu'est un pays ouvert à ses frontières : entre et sort qui veut. Allez voir. Nous, Chiliens, n'avons rien dont nous puissions avoir honte. Les représentants peuvent-ils penser que dans une ville comme Santiago, sous le régime militaire, dans la situation des premiers jours, plus de 8 000 personnes aient pu entrer et demander asile aux ambassades étrangères sans le consentement du gouvernement militaire ? C'était une autre forme prudente d'éviter les effusions de sang et de réduire les problèmes politiques. Peut-on imaginer un gouvernement qui malgré les difficultés des premiers jours a pu coopérer et obtenir la sortie du pays de plus de 14 000 réfugiés, ce qui lui a valu les félicitations du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

448. Certains rapports évoqués ici par les représentants soviétiques font état de déclarations de certaines personnes, qui se réfèreraient aux premiers jours. On cite, par exemple, la déclaration du Comité des réfugiés disant que son travail est impossible parce qu'il ne peut pas situer les gens puisqu'il ne sait pas où ils se trouvent. Mais que se passait-il quelques mois plus tard ? L'évêque luthérien Helmut Frenz, qui a été décoré par notre organisation pour s'être occupé des réfugiés chiliens, a fait la déclaration suivante en recevant cette décoration : "En même temps que l'expression de ma reconnaissance aux institutions et aux personnes qui ont coopéré à cette tâche, je ne saurais ignorer ou passer sous silence la participation essentielle du Gouvernement du Chili au succès de ce programme."

449. Dès les premiers moments, on a pu compter sur la coopération du Ministère des affaires étrangères chilien qui, de façon aimable et cordiale, a collaboré pour franchir toutes les étapes, dans une attitude qui a dépassé de beaucoup le simple respect des engagements internationaux.

450. Nous avons parlé des armes, de ceux qui avaient demandé asile, des réfugiés; parlons maintenant des détenus. Il y a au Chili des détenus conformément à la législation en vigueur. Cette législation date de 1874. Mais qu'a dit le Gouvernement chilien ? Le Gouvernement chilien a dit que, sauf cas exceptionnels, ces personnes peuvent choisir d'aller vivre en d'autres pays pour pouvoir y édifier la vie personnelle à laquelle tout homme a droit, même s'il s'agit d'une deuxième chance qui lui est offerte. La junte chilienne satisfait à ce précepte, avec l'engagement et la collaboration, dont nous sommes infiniment reconnaissants, du Comité international de la Croix-Rouge. Et depuis le moment où nous sommes arrivés à cette assemblée jusqu'à celui où nous prononçons ces mots, 378 prisonniers chiliens ont, grâce aux démarches de la Croix-Rouge — l'espoir de pouvoir commencer une vie meilleure.

451. Qu'en est-il des deux noms que l'on a cités ? Je veux que rien ne reste sans réponse. Les deux noms sont d'abord celui de Corvalán et ensuite celui de Almeyda. Je parlerai d'abord de Corvalán, parce que toutes les vies n'ont pas la même valeur pour les soviétiques. Le Chef de la succursale chilienne du parti communiste a une valeur différente; il doit être soutenu pour que les autres chefs des partis communistes des autres pays ne prennent pas peur. Qu'est-il arrivé à Corvalán ? A la précédente session [*2138e séance, par. 121 à 123*] une motion d'ordre a été présentée dans cette salle parce que M. Corvalán allait être fusillé immédiatement; on ne pouvait pas attendre la séance du lendemain; la junte du Gouverne-

ment chilien allait le tuer. Or M. Corvalán est toujours là. Le Comité international de la Croix-Rouge lui a rendu visite. Ce comité n'a pas transmis au Gouvernement chilien de plaintes de M. Corvalán et n'a fait aucune demande à mon gouvernement. M. Corvalán va passer en jugement et nous savons même qui souhaite le défendre. Il s'agit d'un avocat espagnol, M. Ruiz Jimenez, qui, je crois, a été membre du Gouvernement de Franco et est professeur à l'Université de Madrid. C'est un avocat étranger, mais maintenant il est également avocat chilien. Les autorités chiliennes lui ont reconnu le titre. Mais pour pouvoir défendre son client dans un pays de vieille et forte tradition, il lui faut, peut-être comme en Angleterre, appartenir au barreau chilien; ce barreau l'a donc fait membre du barreau de Santiago pour qu'il puisse défendre Corvalán.

452. Qu'en est-il du ministre Almeyda ? Les organisations internationales et le Conseil du barreau ont eu des conversations avec lui, parce que M. Almeyda est avocat et est notre confrère. M. Almeyda — et j'éprouve quelque hésitation à le dire — n'a pas seulement des problèmes en tant qu'extrémiste et n'est pas seulement accusé de complicité dans l'introduction d'armes; il est l'objet d'un procès ordinaire par un tribunal de droit commun, car le Procureur général de la République a porté une charge contre lui pour ce qui est de l'administration des fonds qui lui ont été confiés. Cependant, il fera l'objet d'un jugement authentique et impartial, car il est de coutume chez les Chiliens que personne ne puisse être condamné sans être autorisé à se défendre, même si l'accusé ne croit pas au droit de la défense et même si selon sa propre doctrine nul n'a le droit de se défendre contre l'Etat.

453. Nous ne voulons pas abuser de la patience des représentants ici. Des rapports internationaux ont été cités à profusion et on a donné des chiffres contradictoires de morts et de prisonniers. Aucun de ces rapports internationaux ne donne ces chiffres. Nous espérons qu'à la Troisième Commission, dans le calme de nos travaux, nous discuterons des affaires d'un gouvernement qui est disposé à accepter les recommandations et qui recherche seulement pour son pays — comme il l'a dit dès le premier jour — la reconstruction de la vieille et solide structure morale, chrétienne et démocratique qu'il connaissait.

454. Enfin, on nous a dit que le Gouvernement allait confier à toutes les entreprises internationales son économie et qu'il allait enlever au peuple chilien ce que celui-ci avait conquis par son évolution. C'est un non-sens de plus. Les faits sont aussi solides que la pierre. Les grandes compagnies de cuivre sont entre les mains des Chiliens; les mines de fer et d'acier sont entre les mains des Chiliens; le nitrate, le peu que nous avons de pétrole, le charbon, les chemins de fer, la ligne aérienne nationale, quelques banques sont entre les mains des Chiliens. Tout cela existait et était essentiellement entre les mains des Chiliens avant le gouvernement d'unité populaire, avant le gouvernement de M. Allende.

455. Je ne veux pas fatiguer davantage cette assemblée à qui je demande pardon, mais pour finir je veux également inviter les Soviétiques et ceux qui les suivent à laisser tomber le masque. Permettez que le monde sache ce qui se passe dans le monde, car les droits de l'homme ne sont jamais mieux défendus que quand l'opinion publique mondiale sait ce qui se passe dans les pays. Nous voulons que ces droits soient défendus au Chili; pour cela, dans mon pays il y a la liberté. Ouvrez également vos frontières au vent de la liberté pour que le monde sache ce qui se passe derrière; que ceux qui veulent commencer une vie nouvelle dans d'autres pays puissent quitter le leur. Que le paragraphe 2 de l'Article 13, que j'ai tant de fois enseigné à mes élèves, se voie accompli maintenant à l'occasion de l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'homme a le droit de vivre où il veut sur cette terre qui nous a été donnée pour notre perfectionnement, sur cette terre et dans l'autre pour ceux qui croient à la transcendance. Que de ce débat sorte quelque chose de positif. Que le monde progresse, serait-ce en se salissant les genoux, et que cet échange d'opinions — je ne dis pas échange d'insultes, car je n'ai pas eu un seul adjectif contre qui que ce soit — le monde puisse dire qu'il a avancé quelque peu sur la voie éternelle, dans la tâche jamais finie de veiller aux droits de l'homme, ce qui fait en soit toute notre histoire sur notre planète.

456. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : De toute évidence, il est nécessaire de faire une pause pour laisser se dissiper ici l'esprit de calomnie et de démagogie fasciste contre les peuples qui ont lutté contre le fascisme hitlérien. Que cette pause permette aux représentants, aux interprètes et aux sténographes, ainsi qu'aux autres membres du Secrétariat des Nations Unies, d'appliquer eux-mêmes les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cette pause dans mon intervention sera consacrée à la mémoire des victimes de la terreur fasciste au Chili.

457. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec d'autres représentants des Etats Membres des Nations Unies, condamne avec indignation la terreur massive qui règne au Chili, les persécutions et les exécutions de patriotes commises par la junte fasciste militaire qui jette un défi éhonté à la démocratie, qui a éliminé les conquêtes sociales du peuple chilien et s'efforce de retarder la marche du progrès sur le continent latino-américain.

458. Nous proclamons notre totale solidarité avec les patriotes et les démocrates chiliens. Sans aucun doute personne ne prend au sérieux les discours hypocrites de l'agent de la junte fasciste chilienne sur la liberté et la démocratie qui, selon lui, régneraient au Chili. En réalité, ce qui règne au Chili c'est la même liberté, la même démocratie que celles actuellement pratiquées par Park Chung Hee en Corée du Sud, par Nguyen Van Thieu au Viet Nam du Sud et par Vorster et Ian Smith en Afrique australe.

459. Depuis un an déjà, nous recevons du Chili des nouvelles alarmantes qui suscitent une profonde indignation chez tous les gens honnêtes. Au Chili, on se moque ouvertement de la Constitution; on foule aux pieds les traditions démocratiques d'une nation entière; on se moque de la légalité la plus élémentaire; il y a des pelotons d'exécution; on assiste à des tortures; la terreur règne, des livres sont brûlés en tas. C'est là le vrai visage de la junte militaire fasciste, de la réaction intérieure et extérieure qui va jusqu'aux crimes les plus atroces pour rétablir ces privilèges

en dépit de la volonté nettement et librement exprimée du peuple chilien.

460. La clique fasciste qui a usurpé le pouvoir à la suite d'un coup d'état militaire contre le Gouvernement légitime du président Allende a plongé le pays dans l'abîme de l'arbitraire policier. Après l'assassinat honteux du président de la République du Chili, Salvador Allende, ce grand fils du peuple qui, jusqu'à la dernière minute, a lutté pour les intérêts et le bonheur de ce peuple, la junte fasciste militaire a déchaîné dans le pays une terreur massive contre le peuple chilien. La Commission internationale d'enquête sur les crimes de la junte militaire au Chili a déclaré que, pendant l'année écoulée, environ 30 000 personnes ont été assassinées sans jugement et sans poursuites judiciaires.

461. D'après les données du journal français *Le Monde*, de 50 000 à 100 000 personnes ont péri ou ont été portées disparues du fait de la junte. Le pays est couvert d'un réseau de camps de concentration, des dizaines de milliers de personnes languissent dans les camps et dans les prisons; des centaines de milliers de travailleurs et d'employés ont perdu leur emploi pour des raisons politiques. Ce ne sont pas seulement les membres du gouvernement d'unité populaire et leurs partisans qui sont soumis à des répressions cruelles dans ce pays mais tous ceux qui sont le moins du monde soupçonnés d'une opposition au régime sanguinaire.

462. Les prisonniers sont soumis à des tortures monstrueuses. En défendant les intérêts de l'impérialisme, la junte chilienne ne s'arrête devant aucune violence, devant aucune cruauté. Il est tout à fait évident que les obligations découlant du droit international sont foulées aux pieds délibérement au Chili. La junte fait fi de documents faisant autorité comme la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui a été signé et ratifié par le Chili et la Convention américaine, relative aux droits de l'homme. La vie de milliers et de milliers de patriotes chiliens se trouve en danger. L'Organisation des Nations Unies et les peuples épris de liberté doivent élever la voix pour défendre les antifascistes chiliens. D'éminentes personnalités politiques chiliennes qui ont lutté pendant de longues années pour donner un avenir meilleur à leur pays sont menacées de mort. Parmi eux, il faut citer le Secrétaire général du parti communiste du Chili, le sénateur Luis Corvalán, le ministre des affaires étrangères du gouvernement d'unité populaire, le socialiste Clodomiro Almeyda et beaucoup d'autres.

463. Dans leur propre pays, sur le continent latino-américain et dans le monde entier, les dirigeants fascistes du Chili suscitent le mépris des masses populaires. Dans tous les continents on voit s'étendre les mouvements de soutien au peuple chilien. Le mouvement de solidarité avec le peuple chilien dans les pays de la communauté socialiste revêt une très grande ampleur. Le peuple biélorusse participe activement à ce mouvement et mène des campagnes massives pour soutenir la lutte du peuple chilien pour la liberté et la démocratie, contre les atrocités commises par la junte fasciste. Le Congrès mondial de la paix, qui a eu lieu en octobre 1973, à Moscou, la Conférence paneuropéenne de solidarité avec le peuple du Chili, qui s'est tenue à Paris en juillet de cette année, la Conférence internationale de solidarité avec le peuple du Chili, qui s'est déroulée à Caracas, au mois d'août de cette année, ont condamné énergiquement les crimes de la junte militaire au Chili, les répressions féroces commises contre le peuple chilien et ont exigé que soient mis en liberté le secrétaire général du parti communiste chilien, Luis Corvalán, le ministre des affaires étrangères du gouvernement d'unité populaire Clodomiro Almeyda et d'autres patriotes.

464. La Commission des droits de l'homme des Nations Unies, sa Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le Conseil économique et social, le Conseil du commerce et du développement ainsi que des institutions spécialisées comme l'UNESCO, l'OIT et d'autres, ont condamné énergiquement la junte militaire chilienne.

465. Une large campagne de solidarité avec les patriotes chiliens a été déclenchée en Amérique latine. Des réunions massives de protestation contre le régime de la junte et une semaine de solidarité avec le peuple chilien ont été organisées dans presque tous les pays de l'Amérique latine. Le peuple colombien a appuyé chaleureusement la décision de son gouvernement de rappeler l'ambassadeur de Colombie en poste au Chili et de retirer les lettres de créance à l'ambassadeur de la junte chilienne. Le Sénat vénézuélien a condamné à l'unanimité la junte chilienne et sa politique de terreur et de répression. Le Président du Venezuela a souhaité que la question des détenus politiques au Chili soit portée devant les Nations Unies. L'une des organisations syndicales les plus importantes de l'Amérique latine, la Centrale syndicale latino-américaine des travailleurs, a lancé un appel à toutes les organisations syndicales du continent pour qu'elles intensifient leur solidarité envers le peuple chilien. Ici, au cours de la discussion générale, de nombreux chefs de délégation ont aussi dans leurs interventions sévèrement condamné la junte chilienne.

466. Les crimes du régime fasciste au Chili sont même condamnés par des organes de la presse bourgeoise qui n'avaient jamais manifesté une sympathie particulière à l'égard du gouvernement d'unité populaire. Le junte fasciste ne se voit applaudir que par les forces de la réaction la plus extrême, et cela n'est pas dû au hasard.

467. La réalisation du complot contre le gouvernement constitutionnel a été préparée en conjonction avec les agissements des monopoles internationaux et des forces impérialistes. Des faits récemment publiés dans la presse le montrent de façon évidente; on pourrait dire qu'en signe de reconnaissance envers ces forces, la junte fasciste militaire s'est hâtée de rendre à leurs anciens propriétaires, et notamment à de grandes sociétés internationales, 250 entreprises industrielles qui avaient été nationalisées dans l'intérêt du peuple chilien par le gouvernement du président Allende.

468. Avec d'autres représentants qui ont pris la parole ce soir, la délégation biélorussienne estime que l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et de son Assemblée générale peut et doit être utilisée pour défendre les intérêts et les droits du peuple chilien. Nous appuyons la proposition visant à ce que le Secrétaire général des Nations Unies et le

Président de l'Assemblée générale envoient au Chili un télégramme exigeant la libération des détenus politiques et le rétablissement de la légalité au Chili [*Ibid., par. 255*].

469. Une démarche analogue entreprise l'année dernière a certainement joué un rôle positif; elle a mis un frein aux actes des fascistes. Aujourd'hui, il faut renforcer cette démarche et la consolider. Que l'on me permette de souligner encore une fois que le peuple biélorussien condamne sévèrement les crimes commis par la junte militaire au Chili et exige énergiquement qu'il soit mis fin aux persécutions des patriotes chiliens qui luttent pour la liberté et la démocratie.

470. Nous sommes convaincus que la lutte du peuple chilien et la solidarité de toutes les forces progressistes conduiront au rétablissement des droits foulés aux pieds et de la légalité au Chili. Le jour viendra immanquablement où le peuple chilien conquerra à nouveau sa liberté, rétablira l'ordre démocratique dans son pays et sera représenté dans cette organisation par de dignes représentants du grand peuple chilien.

La séance est levée à 21 h 15.

NOTES

[1] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément n° 23*, vol. III, chap. XI, Sect. B.

[2] *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971*, document S/10405.

[3] *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C. I. J., Recueil 1971*, p. 16.

[4] *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1974*, document S/11196, annexe.

[5] *Ibid., vingt-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1974*, document S/11302/Add.1, annexe I.

[6] *Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 30*, p. 27, point 41.

[7] *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. III, document A/CONF.62/33.

[8] A/9330.

[9] *Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement*, troisième session, vol. I a, première partie (publication des Nations Unies, n° de vente : F.73.II.D.Mim.1, 1re partie), p. 187.

[10] A/9330, p. 3.